Quatre-vingt-cinquième année. — N° 302. Le Numéro : 35 francs. Mercredi 23 Décembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-1263 du 22 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 35e session, tenue à Genève en juin 1952 (p. 11439).

Loi n° 53-1264 du 22 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture (p. 11439).

Loi n° 53-1265 du 22 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de commerce signé à Mexico le 29 novembre 1951 entre la France et le Mexique (p. 11440).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 16 décembre 1953 portant remplacement d'un membre titulaire du conseil supérieur de la fonction publique (p. 11440).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 11440).

Liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours (p. 11440).

Ministère de la justice.

Arrêté du 15 décembre 1953 relatif à la validation pour la retraite de certains services accomplis dans les services extérieurs de l'administration pénitentiaire (p. 11441).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant nominations, réintégrations et attributions de fonctions (administration centrale et services extérieurs) (p. 11441).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 11441).

Décrets du 15 décembre 1953 portant concession de la médaille militaire et rectificatifs (p. 11442).

Décret n° 53-1261 du 22 décembre 1953 fixant pour le temps de paix : 1° le nombre, le siège et le ressort des tribunaux permanents des forces armées ; 2° les autorités auxquelles sont dévolus les pouvoirs judiciaires (p. 11478).

Décret n° 53-1262 du 22 décembre 1953 fixant pour le temps de paix le siège et le ressort d'un tribunal de cassation permanent des forces armées (p. 11479).

Arrêté du 15 décembre 1953 portant ouverture de crédis (fonds de concours) (p. 11479).

Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1953 (rectificatif) (p. 11479).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953 portant aménagement du régime de rémunération des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer (p. 11479).

Décret n° 53-1267 et *arrêté* du 22 décembre 1953 portant application de l'article 11 (alinéa 1er) de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 aux dépenses d'investissement de l'Etat (services civils) (p. 11481).

Arrêté du 3 décembre 1953 relatif à la procédure de vente des participations de l'Etat dans les sociétés d'économie mixte (p. 11481).

Arrêté du 15 décembre 1953 portant acceptation par l'Etat d'une donation de terrain (p. 11482).

Arrêté du 17 décembre 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11482).

Arrêté du 21 décembre 1953 portant approbation du plan comptable présenté par la Régie nationale des usines Renault (p. 11482).

Arrêtés portant promotions, mise en disponibilité et acceptation de démission:

Administrateurs civils (p. 11482).

Administration centrale des affaires économiques (p. 11482).

Caisse des dépôts et consignations (p. 11482).

Direction générale des impôts (p. 11482).

Tableau d'avancement des secrétaires d'administration du secrétariat d'Etat aux affaires économiques pour l'année 1953 (p. 11482).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 11 décembre 1953 complétant l'arrêté du 28 avril 1949, modifié, fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires des départements et communes et de leurs établissements publics, ainsi que des associations syndicales relevant du ministère de l'intérieur (p. 11483).

Arrêté du 15 décembre 1953 relatif au transport des colophanes (matières dangereuses 1953, n° 41) (p. 11483).

Arrêté du 16 décembre 1953 relatif à l'emballage de la dinitronaphtaline (matières dangereuses 1953, n° 42) (p. 11483).

Arrêté du 15 décembre 1953 fixant le budget additionnel de l'établissement national des invalides de la marine pour l'exercice 1952 (p. 11484).

Arrêté du 18 décembre 1953 portant changement d'utilisation de deux terrains sis à Baccarat (Meurthe-et-Moselle) et affectés au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (p. 11484).

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (rectificatif) (p. 11484).

MARINE MARCHANDE

Instruction n° 3 pour le transport par mer des marchandises dangereuses (rectificatif) (p. 11484).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 53-1268 du 22 décembre 1953 abrogeant les décrets des 11 juillet et 2 août 1949 portant création de ressources nouvelles en vue de l'exécution de travaux d'équipement électrique (p. 11482).

Arrêté portant agrément d'organismes professionnels pour l'exécution des enquêtes de statistiques commerciales (rectificatif) (p. 11483).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés des 10, 11 et 12 décembre 1953 portant institution de régies d'avances et nominations de régisseurs (p. 11484).

Arrêté du 15 décembre 1953 relatif à la réglementation des courses pour chevaux de selle et pour chevaux autres que de pur sang anglais (p. 11486).

Arrêtés portant nominations et admission à la retraite (répression des fraudes) (p. 11486).

Tableau d'avancement, pour 1953, du personnel des établissements d'enseignement agricole du second degré (p. 11486).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 16 décembre 1953 conférant à un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer en retraite l'honorariat du grade de gouverneur de la France d'outre-mer (p. 11487).

Décret du 22 décembre 1953 fixant à Madagascar la date d'une élection partielle à l'assemblée provinciale de Fianarantsoa (p. 11487).

Décret du 22 décembre 1953 fixant la date d'une élection partielle à l'assemblée territoriale du Moyen-Congo (p. 11487).

Arrêtés portant nomination, titularisation et mises en position de mission et de disponibilité:

Administration générale (p. 11487).

Enseignement (p. 11487).

Infirmières (p. 11487).

Service de santé (p. 11488).

Techniques industrielles (p. 11488).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 10 décembre 1953 portant modification de l'arrêté du 20 février 1952 portant création d'une commission nationale de la main-d'œuvre juvénile (p. 11488).

Arrêtés du 16 décembre 1953 portant autorisation de fonctionnement de caisses de retraites (p. 11488).

Arrêtés du 17 décembre 1953 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 11488).

Arrêtés fixant le barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les activités du groupe interprofessionnel et pour les industries du bâtiment et des travaux publics (accidents du travail) (rectificatifs) (p. 11488).

Décisions portant homologation de dispositifs de sécurité pour machines dangereuses (rectificatifs) (p. 11488).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 4 décembre 1953 portant suppression de l'établissement d'un « modificatif » au projet de reconstruction et d'aménagement de Gonfreville-l'Orcher (Seine-Inférieure) (p. 11489).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 11489).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 17 décembre 1953 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de commis des directions interdépartementales des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 11489).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant promotion et inscription au tableau d'avancement (administration centrale et contrôle sanitaire aux frontières) (p. 11489).

Nominations à des emplois réservés (p. 11490).

Caisse nationale de crédit agricole. — Résultats de l'élection par les caisses régionales de crédit agricole mutuel de sept de leurs représentants à la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (p. 11490).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Congrès du Parlement. — Ordre du jour (p. 11490).

Assemblée nationale. — Réunion de commission du lundi 21 décembre 1953. — Rectifications aux comptes rendus *in extenso* des séances des 13 et 15 décembre 1953 (p. 11490).

Conseil de la République. — Convocation et annulations de convocations de commissions (p. 11491).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANCAISE

Réunion de commission du lundi 21 décembre 1953. — Annulation de convocations de commissions (p. 11491).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 11491).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours (enseignement technique) (p. 11491).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs et exportateurs de céréales (p. 11492).

Concours Achille-Leclère 1954 (p. 11492).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (48e semaine de 1953) (p. 11493).

Annonces (p. 11494).

CONGRES DU PARLEMENT

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 6

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 22 décembre 1953 (p. 13).

LOIS

LOI n° 53-1263 du 22 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente-cinquième session, tenue à Genève en juin 1952 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le Président de la République est autorisé à communiquer au directeur général du Bureau international du travail, dans les conditions établies par la constitution de l'Organisation internationale du travail, la ratification de la convention n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente-cinquième session tenue à Genève en juin 1952 et dont le texte est reproduit en annexe (2).

Art. 2. — Cette ratification n'est valable que pour la métropole et l'Algérie.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Loi n° 53-1263. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 6036) ;

Rapport de M. Boscary-Monsservin au nom de la commission de l'agriculture (n° 6550) ;

Discussion et adoption sans débat le 6 octobre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 437, année 1953) ;

Rapport de M. Monsarrat au nom de la commission de l'agriculture (n° 537, année 1953) ;

Discussion et adoption de l'avis le 3 décembre 1953.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 4 décembre 1953.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

LOI n° 53-1264 du 22 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à communiquer au directeur général du bureau international du travail, dans les conditions établies par la constitution de l'organisation internationale du travail, la ratification de la convention n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail, dans sa trente-quatrième session, tenue à Genève, du 6 au 29 juin 1951, et dont le texte est reproduit en annexe (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Loi n° 53-1264. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 3411) ;

Avis de l'Assemblée de l'Union française discuté et adopté le 13 janvier 1953 après un rapport de M. Begarra au nom de la commission des affaires sociales et après un avis de M. Roulleaux-Dugage au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts ;

Rapports de M. Charpentier au nom de la commission de l'agriculture (nos 6453-6878) ;

Adoption sans débat le 27 octobre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 467, année 1953) ;

Rapport de M. Monsarrat au nom de la commission de l'agriculture (n° 537, année 1953) ;

Discussion et adoption de l'avis le 3 décembre 1953.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 4 décembre 1953.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

LOI n° 53-1265 du 22 décembre 1953 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de commerce signé à Mexico le 29 novembre 1951 entre la France et le Mexique (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier:

1° L'accord de commerce entre la France et le Mexique, signé à Mexico le 29 novembre 1951;

2° Le protocole annexe signé à la même date;

3° Les deux échanges de lettres signés également à la même date et relatifs à la protection des appellations géographiques d'origine et la mise en vigueur provisoire de l'accord, dont les textes sont annexés à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Loi n° 53-1265. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 6136);

Rapport de M. Billiemaz au nom de la commission des affaires économiques (n° 6660);

Adoption sans débat le 13 octobre 1953.

Conseil de la République :

Transmission (n° 442, année 1953);

Rapport de M. Naveau au nom de la commission des affaires économiques (n° 885, année 1953);

Discussion et adoption de l'avis le 3 décembre 1953.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 4 décembre 1953.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 16 décembre 1953 portant remplacement d'un membre titulaire du conseil supérieur de la fonction publique.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-186 du 16 janvier 1947 modifié par le décret n° 48-153 du 28 mars 1948 pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif au conseil supérieur de la fonction publique;

Vu le décret du 28 février 1951 portant renouvellement du conseil supérieur de la fonction publique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Désiré Arnaud, directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur, est nommé membre titulaire du conseil supérieur de la fonction publique, à compter du 1er janvier 1954, en remplacement de M. Lobut.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Administration centrale.

Par arrêté du 9 décembre 1953, Mlle Benazech (Marcelle), adjoint administratif chef de groupe, 4e échelon, de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), est admise à faire valoir ses droits à la retraite au titre de l'article 4 (alinéa 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours.

Par arrêté du 18 décembre 1953, suivant l'ordre de classement établi par le jury, les candidats dont les noms suivent sont nommés, à compter du 1er janvier 1954, en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration:

Au titre du premier concours.

1 Roson (Henry).
2 Giesson (François).
3 Dorin (Bernard).
4 Raimond (Jean).
5 Bernard (Jean).
6 Bacquet (Alain).
7 Moullas (Georges).
8 Blanc (André).
9 Motchane (Didier).
10 Prevot (Hubert).
11 Cheramy (Bruno).
12 Delamare (Charles).
13 Charbonnel (Jean).
14 Carron de La Carrière (Guy).
15 Falcon de Longevialle (Christian).
16 Lelong (Pierre).
17 Labrusse (Bertrand).
18 Bourgeois (Jean).
19 Hannezo (Claude).
20 Hadengue (Jean).
21 Dupront (Jacques).
22 Amilakvari (Othar).
23 Roche (Jean-Marie).
24 Santini (Raymond).
25 Poyet (Hubert).
26 Bonin (Georges).
27 Mouton (François).
28 Ligot (Maurice).
29 Verdeil (Guy).
30 Salmon-Legagneur (Guy).
31 Albert (Michel).
32 Fortin (Max).
33 Lavenir (Hervé).
34 Calemard (Mathieu).
35 Schroeder (Max).
36 Baichere (Pierre).
37 Decoster (Gérard).
38 Leroy (Jean).
39 Fauroux (Roger).
40 Galopin (Marcel).
41 Prioux (Gérard).
42 Cocrelle (Gérard).
43 Mauss (Philippe).
44 Coury (Henri).
45 Ovaere (Jacques).
46 Aubin (Yves).
47 Donius (Charles).
48 Fourre (Jean).
49 Dupiech (Guy).
50 Gentot (Michel).

Au titre du second concours.

1 Costes (Pierre).
2 Millorit (Jacques).
3 Desbans (François).
4 Thery (Jacques).
5 Boyer (Pierre).
6 Richer (Philippe).
7 Robillard (Paul).
8 Laulhe (Gabriel).
9 Aucagne (Noël).
10 Reinach (Fabrice).
11 Gourcuff (Roger).
12 Paoli (Louis).
13 Posier (Jacques).
14 Oheix (Gabriel).
15 Bereaux (Victor).
16 Ferrant (Alain).
17 Galiepe (Paul).
18 Dalmas (René).
19 Brezes (Francis).
20 Cousseran (Paul).
21 Massoc-Mandre (André).
22 Davin (Pierre).
23 Martel (Charles).
24 Monthieu (André).
25 Chatel (François).
26 Warasse (Louis).
27 Rosfelter (Jacques).
28 Gasseau (Jacques).
29 George (André).
30 Altersohn (Claude).
31 Boudard (Jean).
32 Lescure (Robert).
33 Clerbois (Georges).
34 Martin (Jean).
35 Le Guen (André).
36 Guillo (Rémi).
37 Dauguet (Jacques).
38 Fraigneaud (Michel).
39 Schmuck (Yves).
40 Bourgoin (Pierre).
41 Bonnisseau (Jean-Claude).
42 Pradel (Bernard).

Les visites médicales prévues par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 seront subies lors de l'entrée à l'école.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 2 novembre 1953:

M. Millot (André), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Budapest à compter du 1er juillet 1953.

M. Adam (Maurice), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Par arrêté du 4 novembre 1953, M. Perruche (Georges), secrétaire d'Extrême-Orient de 1re classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 6 novembre 1953, M. Le Forestier (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er décembre 1953 et nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 13 novembre 1953, M. Bouvier (Léon), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat de France à Vancouver.

Par arrêté du 15 novembre 1953, M. de Soubeyran (Jean), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Tanger.

Par arrêtés du 18 novembre 1953:

M. Duvauchelle (Robert), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. de La Gorce (François), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Rome à compter du 1er octobre 1953.

Par arrêtés du 20 novembre 1953:

M. Roux (Jean-François), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Bergerre (Libérat), chancelier de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 23 novembre 1953:

M. Le Gourrierec (Pol), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Rome.

M. Ziller (René), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Helsinki, à compter du 1er octobre 1953.

M. Winckler (Jean-Claude), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Rome, à compter du 1er octobre 1953.

Par arrêté du 24 novembre 1953, M. Poli (Toussaint), chiffreur de classe exceptionnelle, 4e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Par arrêté du 25 novembre 1953, M. Doyelle (Daniel), chiffreur de classe exceptionnelle, 4e échelon, a été chargé des fonctions de chiffreur à l'ambassade de France à Moscou.

Par arrêté du 28 novembre 1953, M. Mille (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêtés du 30 novembre 1953:

M. Legrain (Philippe), secrétaire d'Europe orientale de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à la légation de France à Helsinki.

M. Cledes (Louis), chiffreur de 1re classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de chiffreur à l'ambassade de France à la Haye.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Validation pour la retraite de certains services accomplis dans les services extérieurs de l'administration pénitentiaire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 10 de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires;

Vu l'article 17 du décret du 2 septembre 1924 portant règlement d'administration publique en vue de l'exécution de la loi susvisée;

Vu la loi du 18 mai 1951 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraite;

Vu l'article 8 du décret du 23 mai 1951 portant codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraite,

Arrêtent:

Art. 1er. — Peuvent être validés pour la retraite les services accomplis depuis l'âge de dix-huit ans au moins dans les services extérieurs de l'administration pénitentiaire en qualité de:

Auxiliaire de bureau de l'Etat;
Auxiliaire de service de l'Etat;
Instituteur intérimaire (moniteur, éducateur);
Commis auxiliaire;
Surveillant et surveillante auxiliaires de grand effectif;
Surveillante auxiliaire de petit effectif;
Agent technique sur contrat;
Infirmier et infirmière sur contrat;
Assistante sociale sur contrat.

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 15 décembre 1953.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur de l'administration pénitentiaire,
CHARLES GERMAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.
Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citation à l'ordre de l'armée.

(Décision n° 65 du 11 décembre 1953.)

Le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

Febvay (Marcelin), sergent infirmier, antenne chirurgicale mobile 20.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 15 décembre 1953
portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 15 décembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la loi n° 53-671 du 5 août 1953, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 5 décembre 1953, portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

PERSONNELS RELEVANT DU SECRÉTARIAT D'ETAT AUX FORCES ARMÉES (GUERRE)

1° MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

SOUS-OFFICIERS

Emeriau (Jean-Alfred), sergent-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Leon (André-Emile), sergent; 22 ans de services, 2 campagnes.
Huant (Marcel), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Roubaud (Jean-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Laborie (Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hellebois (Roger-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Michon (Alfred), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rigaud (Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bordis (Henri-Jean-Germain), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mathieu (Camille-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Oriez (Albert-René-Xavier), sergent-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Chaput (Henri-Désiré), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Conte (Alphonse), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Savariau (Marcel-Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Moreno (Adrien-René), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Roger (Henri-Eugène-Gustave), sergent; 22 ans de services, 2 campagnes.
Sanguinetti (Georges-Camille-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Foucaud (Pierre-Paul-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sterczinski (Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Pinson (Roger), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rouget (Clément), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bonnafous (Germain-Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Vanhoutte (Roger-Henri-Paul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sirot (Maurice-Robert-Victor), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Brunet-Jailly (Roger), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Giaccobi (Jean), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Duret (Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Audebert (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Buffart (Joffre), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Karcher (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Chaurin (Marcel), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouffaut (Louis-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Morin (René-Eugène-Gustave), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Fauconnier (Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Dubernet (Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Guedj (Lucien), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Melin (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Halper (Paul-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Boyer (Maurice), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Labenne (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Hermant (Jean-René-Marc), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bausse (Roger-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bulot (Louis-Noé), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Esperse (Blaise), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Deschamps (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Manche (Antoine-Léon-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bon (Marcel-Germain), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Landucci (Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Benard (Roger-Louis-Joseph), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lassort (Raymond), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Brulin (Irénée), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Sobraques (Jean-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Pasco (Jean-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Descoux (Albert-Raymond-Delphin), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Frigoul (Roger), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chabourine (Pierre), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Houitte (Marcel-René-Georges), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Maillard (André-Henri-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagne.
Dondain (Alexis-Raymond-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Tanguy (Roger-Isidore-René), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Brunet (Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Jean (Louis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Lefebvre (Michel-Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé, cité.
Poirault (Roger-Alexandre), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Viseux (Jean-François), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Marchadour (Guillaume-Jean-François), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gueury (Raymond), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Subirana (Louis), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 17 août 1953.)
Delecaut (Arthur), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Dumas (René-Baptiste-René), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bonnaud (Albert-Marcel-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Zimmermann (Emile-Robert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Roux (René-Armand), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Odouard (Louis-Etienne), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Roullot (Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Aquilina (Carmel-Sauveur), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Pinel (Fernand-Jean-Joseph), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sultan (Moïse), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Foutry (Charles-Gaston-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bergerat (Michel), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Douane (René-Jean), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Roth (Gaston-Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dupouy (Georges), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Wagner (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dumas (Maurice-Henri-Jules), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Colas (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Haenel (Michel), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Perry (Pierre-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Marti (François), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Gomez (François), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Le Douaron (Roger-Jean), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Roy (André-Georges), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lachaume (Lucien), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Medina (Emmanuel), adjudant-chef, 15 ans de services, 8 campagnes.
Montaud (Raoul-Louis-Pierre-Emilien), adjudant; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Gomez (Etienne-Joseph-Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 campagnes.
Vignau (André-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dupire (Xavier-Noël-Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Machart (Robert-Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Vanvincq (Adolphe-Henri-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Helluin (Pierre-Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ortis (Louis-François), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Calheline (Alin), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Pol (François), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Garnier (René-Georges-Victor), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fourmont (Francis-Eugène-Georges), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bellal Alumed ben A. E. K., sergent-chef; mle 1073; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Banos-Ruf (Manuel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Chouarani ben Azouz, sergent, mle 958; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mazurie (André), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Descazeaux (Jean-Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Lecuyer (André-Lucien), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Poupon (Emile-François-Yves), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Gardelle (Henri-Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Tachoires (Jean-Léon-Eugène), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Jaccoz (Emile-Michel-Jérémie), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Mastin (Marcel-Benoit), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Chenel (Robert), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Stievenart (Gaston-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mary (Robert-Emile), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lehmann (Serge-Maurice), sergent-chef; 16 ans de servcies, 7 campagnes.
Ait Sidoun (André), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Flores (Joachim), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guillarmo (Yves-Jacques-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Kuhn (Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Schmitter (Bernard), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Itzel (Henri), sergent-chef; 20 ans de services, 1 campagne.
Mary (François-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Le Roy (Albert-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Legrand (Roger-Jean-Auguste), sergent; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Petit (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Perez (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Le Suun (Hervé-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Loubet (Pierre-André), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Luccioni (Antoine-François), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Janik (Christophe), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Patie (Joseph-Bernard-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Maingon (Roger-Charles), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Morel (Georges), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Maguet (Denis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Amiot (Auguste-François-Lucien), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bagard (Pierre-Emile-François), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Pasquier (Gustave-Albert-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Salabelle (Emile-Albert-Scipion), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Yvin (Jean-François-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sabard (Régis-Camille), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Laroche (Henri-Marius-Antoine), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Allegrini (Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Dagnicourt (Paul-Horace), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Seuret (René-Louis-Charles), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Herikorn (Pierre), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Garcia (Maximilien), sergent; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bradesi (Pierre), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lafouge (Georges), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marcou (Paul), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Nicolas (Guy-Hubert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Benaud (René-François), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Couillens (Pierre-René), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rosloucher (Gustave-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Lick (Auguste-François), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sidelhadj Ali, adjudant-chef, mle 3537; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Founaud (René-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité. Blessé.
Le Meniec (Jean-François-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Paul (Félix-Eugène-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bartolini (Marius), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dagoury (Louis-Marcelin), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gargent (Léon-Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Delpierre (Louis-André-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Daikh (Benchora), sergent-chef, mle 140 A; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Tarayre (Paul-Georges-Jean), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ohland (Julien-Georges-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ripert (Lucien-Darius), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sales (Albert-Félix), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Jolais (Robert-Jean-Charles), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jacquet (Louis-Paul-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Danquigny (Fidèle), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Furgaut (Pierre-Emile), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Barbier (Robert), sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rieu (Raymond-Louis), sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Roche (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Markarian (Maurice), sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Pages (Amédée-Jean-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marcou (Simon-Mathieu), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Grillet (Marius-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Casaramona (Jean-Antoine-Aimé), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Paoli (Jérôme), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mattei (Barthélémy-Joseph-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lupfer (Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Livolsi (François), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Alata (François-Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Beaufils (Louis), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Journée (Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Coiffard (Henri-Auguste-Marcel), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Bernhardt (Edouard), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Malgras (Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Zona (Maurice-Robert), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Moreau (Adrien), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jecko (Jacques-Eugène), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gillodts (André-Paul-Cornil), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Colson (Camille), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Dupuis (Roger-Jules-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Giacometti (Paul-Toussaint), sergent-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Aubert (André), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Boughoula Embareck ben Messaoud, sergent, mle 291; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Peotta (Marino), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Michel (Germain-Félix), sergent-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Adam (Charles-Edouard), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ephimenko (Georges), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ibanez (Nicolas), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Charreyre (Henri-Jean), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
Legros (Louis-Léonard-Alphonse), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Perez (Joseph-Martial), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lanche (Alphonse-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Souchereau (René-Gabriel-Léon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Petit (Pierre), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Aufaure (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Frossard (André-Philippe), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Blat (Jacques), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Leroy (Henri-Daniel), adjudant; 14 ans de services. Blessé et cité.
Durando (Raoul-Antonin), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Abdeljebbar Hadj, sergent, mle 1635; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hamadouche (Samuël), adjudant, mle 2115; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ducarne (René-Emile-Alfred), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Auerbach (Joseph-Louis-Nicolas), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Vasseur (Raoul-André), sergent-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Sanchez (François-Rojelio), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Folcher (Emilien-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Le Dall (Jean-François-Marié), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Brelier (Maurice), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Tardivelle (Sylvère-François), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Zammit (Dominique), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Lang (Jean), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Hue (Edouard-Louis-Albert-Emile), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bacciochi (François-Jean), sergent-chef; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Cousin (Ernest), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hanocq (Marcel-Alfred), sergent-major, 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Arriat (Robert), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Logassi (Sylvain), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Riondet (Guy-Robert), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Lemaire (Pierre-Emilien-Raymond), sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Leloir (André-Gaston-Marcel), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Testud (Lucien), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bruand (Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Pelissier (Edmond), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Jousset (Edmond-Albert-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Allaz (René-Marie-Abel-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Jaffre (Paul-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mathieu (René-Jean-Baptiste-Louis), sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.
Caudal (Louis-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Quinart (René-Gaston), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Chopin (Léon-Auguste), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Tahraoui Mohammed ben Elhadj, adjudant, mle 362; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bautheac (Charles-Jean-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rouyer (Pierre-Eugène-Jean), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes
Frenard (René), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Duprat (Pierre-Ernest), sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bourguet (Arthur-Marcel-Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Crevoisier (Maurice-Jules-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Prefot (René), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Long (Joseph-Fortuné), adjudant; 11 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Vars (Emile), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Carre (Louis-Noël), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bitz (Fernand), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Hass (Jacques-Jules-Marcel), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gand (Marcel-Raymond-Emile), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mamen ben Said ben Said, sergent-chef, mle 2255; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Villemin (Robert-Julien), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Delavault (Gaston), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité
Redon (Valmont-Raphaël), 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Taisson (Léon-Albert-Adolphe), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Schaaf (Martin), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Leloup (Lucien - Gabriel), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Le Moing (Georges-Henri-Armand), sergent-chef; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mebats (François), sergent-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ambroggiani (Jean-Augustin-Mathieu), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité
Davin (Henry-Pierre-Thérésius), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Perron (Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Fallet (Louis-Jean-Marie), sergent-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Pour prendre rang du 18 mai 1953.
Benyamina Ahmed ben Abdelkader, sergent-chef, mle A. 0713; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Racine (Charles-Louis Auguste), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Orgel (Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Mattei (Mathieu), adjudant; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Vonin (Raymond-Alexandre-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Noiret (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Simon (André - Désiré), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Compain (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Jacob (André-Aristide-Charles), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Morin (Henri), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Toque (Paul-Emile-Marcel), sergent; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Alscher (Armand), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Neveu (René-Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Toledo (Joseph-Michel), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Bouquinet (Camille - Léopold), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Bourgoin (Alfred-Alexis), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes Cité.
Pagnoux (Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes Cité.
Dumont (Marcel), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Brudieux (Maurice - Dominique), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dubois (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Merle (Louis-Ernest), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Leroy (Bernard-Jean-Louis-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Quinard (Roger), adjudant; 11 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Bonneau (Jean - René), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Thomas (Yves-François-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Zoonnekindt (Roger - Jacques), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Martinez (Joachim), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guillot (Gustave-Gabriel), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Malard (Victor), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Rames (Georges-Louis), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Farrugia (Henri), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité
Floquet (Joseph-Paul-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Vittori (François), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Donnelli (Joseph - Charles), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Haddadi Mohamed ben Salem, adjudant, mle 2184; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Durand (Gabriel-Ernest), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bagne (Jean-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé, cité.
Laridan (Charles-Hippolyte-Georges), sergent major; 18 ans de services, 2 campagnes. Blessé, cité.
Fredon (Henri-René), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Orsetti (Pierre), sergent major; 13 ans de services, 8 campagnes Cité.
Vives (Etienne-Raymond-Sauveur), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Spinosa (Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé, cité.
Burghraeve (Céleste), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Eckenfelder (Charles-Paul), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé, cité.
Llug (Aimé-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Richoudeau (Gaston-François), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé, cité.
Achaou Messaoud ben Mohamed, adjudant, mle 1939-58 L H ; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé, cité.
Bas (Jean-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chauvet (Pierre), sergent; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Fiac (René-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gros (Robert-Louis), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Baciocchini (Jean-Xavier-François), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé, cité.
Melosi (Henri-Etienne), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Denis (Marcel-Léon-Pierre), sergent major; 17 ans de services, 2 campagnes.
Sivera (René), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Blanchard (Robert-Joseph-Florent), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Dupuy (Daniel), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé, cité.
Anselme (Philippe-Henri), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé, cité.
Gerber (René-Charles-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Kacha Abdelkader, sergent major, mle 1130; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé, cité.
Lattwein (Charles), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Chevin (Raymond-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ayroulet (Albert), adjudant-chef, 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Besseau (Raymond-Eugène), adjudant; 10 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Emeriault (Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Menouer Mahmoud, adjudant, mle 1012; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Claudon (Maurice), sergent-major; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Le Carff (Marcel-Joseph-Marie), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Poquet (Aimé-Claude), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Faurie (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Geroine (Henri-Paul), sergent-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Yernaux (Joseph), sergent-chef; 12 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Manon (Jean-André-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Belpoix (Roger-Maurice-Marie), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Cornec (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Moisson (Paul-Raymond-Albert-Georges), sergent-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Hache (Jean), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Vergnaud (Albert-Adrien), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ragot (Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guillotte (Marcel-Georges-Albert), sergent; 18 ans de services, 2 campagnes.
Mercier (Marcel-Alfred), sergent; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Goubel (Marcel-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Deroff (Jean-François), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Dunand (Camille-Joseph-Marie), sergent major; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bonetti (Benoît), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Gallart (Joseph), sergent-chef; 10 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Engel (Emile), sergent-chef, 17 ans de services, 3 campagnes.
Dellavedova (Emile-Joseph-Justin), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lasserre (Jean-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Lahierle (Roger-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Sabardeil (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Lifaize (Marcel-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Marx (Georges-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Lamy (Gérard-René-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Huant (Georges-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Tholi (Raymond-Jacques-Décius), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Laemle (Albert), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Beaussart (Jules-Germain), adjudant-chef; 18 de services, 2 campagnes. Cité.
Picard (Robert), sergent-major; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ralier (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Gontier (Joseph-Jean-Sébastien), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Foreman (Frédéric-Arthur), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Ducruet (Jacques), adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Fouesnant (Joseph-Julien), sergent-major; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Sallandre (Fernand-Jules-Julien), sergent-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Gervais (Félix), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
Vichot (Louis), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Barbier (Louis-Marcel), sergent; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Solivères (Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Pacholski (René-Salomon), sergent; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bauchart (Jacques-Alfred-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Amann (Roger), sergent-major; 12 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Le Bail (Lucien), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ripoll (Roger-Roland), sergent-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Noël (Robert-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Vergnolle (Albert-Antoine), sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes.
Debos (Adolphe-Emile), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Bois (Félix), sergent-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Claudez (Marius-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Schmittheissler (Alphonse), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Scheubel (Jules), sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Jeanmougin (Louis-Charles-Emile), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Caillet (Raymond-Louis-Auguste), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Delahaye (Georges-Théodule-Albert), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Turcot (André), adjudant-chef; 12 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Honot (Marcel-Robert), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Clément (André-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Vanpée (Jean-Gaston-Cornil), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dupre (Pierre-Louis-Ernest), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Laroche (Antoine), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Jumpertz (Jean-Lucien), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Heuze (Julien), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Suzenet (Robert-Heliodore-Pierre-Victor), adjudant-chef; 11 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Paulus (Jean-Joseph-Eugène), sergent-chef; 9 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité (pour prendre rang du 5 août 1953).
Padovani (André), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Marinara (Eugène-Antoine), sergent-major; 11 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Weiss (André-Jacques), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dessenne (René-Charles-Gaston), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Boudot (Franc-Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Arqueros (François), adjudant-chef; 11 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Boure (Lucien-Emile), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Bovis (Georges-Gabriel), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Larcher (René-Auguste), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Colin (Marcel-Pierre), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Raffin (Emmanuel-Joseph), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Thomas (Maurice-Adrien-Emile), adjudant; 9 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Clermont (Paul), adjudant-chef; 11 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Pinaut (Jean-Louis), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ducloux (Louis), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Johner (Bernard-Gaëlan-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dussauge (Eugène-Albert), sergent; 17 ans de services, 2 campagnes.
Courieux (Robert-Charles), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Feneyrol (Armand-Joseph), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Cusenier (René-Marie-Emile), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bardon (Armand-Camille), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Reix (Gilbert), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Poumirou (Guy-Jean), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ali Hadji Mohamed ben Djillali, sergent-chef; mle LM 3198/46; 10 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Vancraeynest (Pierre-Adrien-Maurice), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Daunizeau (Jacques), adjudant-chef; 12 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Dalby (Jean), sergent-chef; 10 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bernasconi (Ambroise), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes. Cité
Gilles (Louis-Emile-René), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Vellard (Georges), sergent-major; 9 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bernad (Louis), adjudant; 9 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Bassale (Georges), sergent-chef; 9 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Mougel (Georges), sergent-chef; 8 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Renou (Jean-Pierre), sergent-major; 8 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Tanguy (Alfred), adjudant; 9 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Le Port (Robert-Jean), adjudant; 8 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Baehl (Joseph), sergent; 8 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.

PERSONNEL DES MUSIQUES MILITAIRES

Dubois (Etienne), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. Blessé.

HOMMES DE TROUPE

Ounissat Laifa ben Ameur, 2e classe, mle A. 1010-37; 15 ans de services, 10 campagnes.
Talla Salah, 1re classe, mle 651; 15 ans de services, 10 campagnes.
Amara-Madi Salah, dit Ali Ben Mekrouh, caporal-chef, mle A. 393/36; 17 ans de services, 7 campagnes.
Boucheta Abdelkader, caporal-chef, mle 01892; 17 ans de services, 8 campagnes.
Aimi Ahmed, caporal-chef, mle 1933/661; 19 ans de services, 6 campagnes.
Kherroubi Mohamed ben Mohamed, caporal, mle RM 3365; 18 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Otmani Abdelkader, 2e classe, mle LM 281; 16 ans de services, 8 campagnes.
Heck Belkacem, 2e classe; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Guerrab Dahou, 2e classe, mle 01339; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lucien (François), caporal-chef, mle 219; 15 ans de services, 9 campagnes
Hammoudi Ali ben Lakdar, caporal-chef, mle LM 448; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Fermas Ammar, caporal-chef, mle 190; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Deki Abdelkader, 2e classe, mle LM 201; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mecherak Mohammed, caporal, mle 327; 16 ans de services, 8 campagnes
Boudouya Tahar, caporal-chef, mle 1482; 15 ans de services, 8 campagnes.
Abbou Abelkader ben Lakdar, caporal-chef, mle A 1248; 17 ans de services, 6 campagnes.
Belot (Lucien), caporal; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Djili M'Hamed ben Ali, caporal, mle 01229; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Pontre (Paul-Georges), caporal-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mostefaoui Moktar ben Mohamed, caporal, mle 130; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Gourai Larbi ben Ahmed, caporal-chef, mle RM 3244; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Maameha Lakhdar, 2e classe, mle EM 639; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Blanchard (Paul-Jean-Albert), caporal-chef; 5 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS

Mohamed ben Tayeb, sergent, mle A 419; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bouazza ben Dris, sergent, mle A 18/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Boumazza Mokhtar, sergent-chef, mle LM 1468/37; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Belgacem ben Mohamed ben Mahmoud, sergent, mle AT 12/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
Smail ben el Abed, sergent, mle A 1139/37; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gareh Mohamed ben Abdallah, sergent, mle 567; 16 ans de services, 7 campagnes.

Belgacem ben Ammar es Seghair el Ayari, sergent, mle 4534/R. 35; 17 ans de services, 6 campagnes.
Belgacem ben Nasr ben Abdelouahad Naili, sergent, mle 401 L/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Smail (Smaili) Rabah ben Abdallah, sergent, mle 2055; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Abdelaziz ben Mohamed ben Hamda, sergent-chef, mle 547/L. 38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ben Nasser ben Akki ben Addou, sergent, mle A 1245/37; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Amar ben Abbou, sergent, mle A 1769/36; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Guenas Mabrouk, sergent, mle A 81; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
El Adjmi ben Hassen ben Ali Hedili, sergent-chef, mle 748/L. 37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Boudali Kaddour ben Mohamed, sergent, mle A 3334/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Miloudi ben Mohamed, sergent, mle A 1702/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ghedir Mohamed, sergent-chef, mle LM 692; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdesselem ben Ahmed, sergent, mle A 1355/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Benseghir Laïd ben Mohamed, sergent-chef, mle A 3124; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ou Zaid, moqqadem, mle 80; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Rezali Hachemi ben Boualem, sergent-chef, mle 7679; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Faradji Mohamed, sergent, mle A 788/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Allal ben Abdesselem, sergent, mle A 4750/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Salem ben el Mekki, sergent, mle S 1947/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Arioual Djemai, sergent, mle 1373 LM 38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Meghlaoui Achour Ramdame, sergent, mle 7275 RMC; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Chebbah Ameur ben Ayed ben Mohamed, sergent-chef, mle 159/L. 34; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mohammed ben Alla, sergent, mle A 1010/30; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Hassane ben Allal, sergent, mle A 70/36; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Miloud ben M'Hamed, sergent, mle A 6168/38; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Hamed ben Boujema, sergent-chef, mle T-3515; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
S. N. P. Aïssa ben Hamed, sergent, mle LM 728; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bakour Mohand, sergent-chef, mle 1310; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bouhafs M'Hamed, sergent-chef, mle 0 115/38; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hamed ben Abbas, sergent-chef, mle A 1676/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Yousfi Mohamed, sergent, mle LM 235/36; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Fellah Mohamed ben Mektar, sergent, mle 188/36; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdallah ben Saïd ben Salah el Dhebidi, sergent-chef, mle 4171/R. 38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Assou ou Haddou, moqqadem, mle 351; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouchta ben Djillali, sergent-chef, mle 22497; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Bouchelaghem Rabah ben Messaoud, sergent-chef, mle 3529/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dahan Djelloul, sergent-chef, mle A 0147/36; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed Salah ben Aleya ben Mohamed ben Baouab, sergent, mle 3 R/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hamouda ben Lahssen, sergent-chef, mle A 1328/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Boumediene Mohammed, sergent-chef, mle LM 911/35; 17 ans de services, 6 campagnes.
Allal ben Allal, moqqadem aouel, mle 262 (GCA T 17); 16 ans de services, 6 campagnes, Blessé et cité.
Mohammedi Abed ben Mohamed, sergent-chef, mle O 1101/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Arbi, sergent, mle S 2284/38; 14 ans de services, 9 campagnes.
Abdallah ben Ahmed, sergent, mle R. 3252/36; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Guessas (Nedder), sergent, mle 083/36; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Fenniche Lakhdar, sergent-chef, mle 2297/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
M'Rini Abdelkader, sergent-chef, mle A 957/36; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Hamla Abdelkader, sergent, mle LM 1062/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lahsen ben Ali ben Lahsen, sergent, mle A 1773/36; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Larbi ben Abderramane, sergent-chef, mle A 292/36; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Farh ben Ali ben Kralem, sergent, mle 6116/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. Hamza ben Tayeb, sergent, mle 594/36; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Lahcen ben Mohamed, sergent, mle A 2092/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Lhassen ben Abdelaziz, sergent, mle S 705/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Djillali ben Mohamed, sergent, mle A 266/36; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mohamed ben Larbi, moqqadem, mle 13; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé Cité.
Hellal Mohamed, sergent, mle 856/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Allel Abdelkader, sergent, mle 0595/37; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Slimani Mohamed ben Larbi, sergent, mle LM 916/37; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Aïssa ben Addou, sergent, mle A 1527/35; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Abdesselem ben Seddik, sergent-chef, mle A 125/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Driss ben Abderrahmane, sergent, mle A 4176/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Aoumeur ben Lahoussine, sergent-chef, mle A 1187/35; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Fehis Yahia, sergent-chef, mle R. M. 2736/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ben Messaoud ben X, sergent, mle A 1251/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
Bouazza ben el Asri, sergent, mle R. 2897/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Benferhat Abdelhadi, sergent, mle 0853/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Abadi Abdallah, sergent, mle 705/38; 15 ans de services, 7 campagnes.
Houmeur Laïb, sergent, mle 2267/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed Ou Kaddour, moqqadem, mle 63; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lhassen ben Moha, sergent-chef, mle A 169/35; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Touhami ben Ahmed ben Mohamed ben Salah, sergent-chef, mle 664 L. 37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Jilali ben Ali, sergent, mle A 7719/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohamed, sergent, mle S 2901/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Jelloul, sergent, mle A 272/37; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité .
Ahmed ben Abbès, sergent-chef, mle A 2814/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Hohammed Ou Hammou, sergent, mle A 414/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Moulay Thami Ou Chérif, moqqadem, mle 304; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ahmed ben Abderrahman, sergent, mle B 824/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Bahi ben Ferdjani, sergent, mle 6204/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mechemache Mohamed, sergent, mle A 1308/38; 14 ans de services, 7 campagnes.
Brahim ben Salah, sergent, mle A 598/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
El arbi ben el Rhrib, sergent, mle B 4474/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bekkouche ben Aïssa, sergent, mle A 1592/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
M'Hamed ben Brahim ben Ahmed ben Brahim, sergent, mle 1846/35; 17 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Bouaza Djilali, sergent, mle 0455/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Smaïl ben Ahmed Khediri, sergent, mle 979 L/36; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ben Amar Mohamed ben Ahmed, sergent-chef, mle 739/37; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Korchi ben Ameur ben Allal, sergent, mle A 2029/38; 14 ans de services, 8 campagnes

Mohamed ben Hamou, sergent, mle A 1179/36; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mizouni ben Amor Trabelsi, sergent, mle 1910/R. 37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mekki Kadda, sergent, mle 02278/35; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Larouci Mohamed ben Kouider, sergent, mle 3192/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Saïd ben Mohammed, sergent, mle A 1842/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ali ben Hassine ben Salah, sergent-chef, mle 21/L. 39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Zazah Ali ben Mohamed, sergent, mle A 1226/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Soualmia Bouzid ben Tahar, sergent, mle 341 LM/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cherfouh Benzineb ben Hadj, sergent, mle A 1203/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Berrahma Mohamed, sergent-chef, mle 02070/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ou Moussa, moqqadem aouel, mle 954; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Kebir Mohamed ben Ahmed, sergent, mle 1340/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Achour ben Arbi, sergent-chef, mle A 281/37; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Arfouni Hamouche ben Saïd, sergent-chef, mle 57/40; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Mohamed, sergent, mle A 1540/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Guedrez Mohamed, sergent-chef, mle A 3197/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Saïd, sergent, mle A 4441/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Djerbaa Saïd ben Bourahla, sergent-chef, mle 761/41; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Romdane ben Mohamed ben Naceur, sergent-chef, mle 389/L 38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Amara ben Salah ben Mohamed, sergent, mle 1024/L 36; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Hamed ben Hamadi, sergent-chef, mle A 5198/39 X 373; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Hedidan Maklouf ben Slimane, sergent-chef, mle 513/42; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Salah ben Oulaid, moqqadem aouel, mle 22; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Bouchaïb, sergent, mle S/590/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Ahmed ben Lahsen, sergent, mle A 1456/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Mohamed, sergent, mle A 5021/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Aouzoulene Abdelkader, sergent-chef, mle 2905/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben El Miloudi, sergent-chef, mle 6673/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abbes ben Mohamed, sergent, mle A 3531/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Meguenni Kouider ben Tahar, sergent-chef, mle 2009/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
El Mekki ou Haddou, sergent-chef, mle R. 3139/39; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bouchta ben Abdelouahad, sergent-chef, mle A 6093/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bouhenbel Sadok ben Djilali, sergent, mle A 1005/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Simoha ben Hammou, sergent, mle B 4102/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
M'Hammed ou Saïd, adjudant, mle A 1375/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
El Habib ben Jillali, sergent, mle S 1405/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Boujmaa ben Abdallah, sergent, mle B. 4511/39; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Amor El Hanifi, sergent, mle 416/L. 37; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Khaled ben Manoubi ben Ali, sergent-chef, mle 153 L/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Moulay Ahmed ben Moulay Ahmed, sergent-chef, mle A 8471/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
S. n. p. Belkacem ben Merad, sergent, mle 2039/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Driss ben Bouali, moqqadem, mle 260; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Omar ben Mohamed, sergent-chef, mle A 3621/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Chadli ben Sadok, sergent-chef, mle 983/L 38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Raho ou N'Tkhoutift, moqqadem, mle 42; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Mahjoub Soltane, sergent, mle LM 921/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Houssine ben Abdallah, sergent, mle T. 27625/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Hammadi, sergent, mle A 764/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Salem Attia Abdelkader, sergent, mle 1041/37; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Tireche Mohamed ben Aïssa, sergent, mle LM 1516/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Zaïd ou Moha, moqqadem, mle 674; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Mahdi ben El Mahjoub, sergent-chef, mle A 3329/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Ej Jilali ben El Barhdadi, sergent, mle T 3761/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bouchaïb ben Hamida ben Mohamed, sergent, mle A 1276/36; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Ali, sergent, mle 847/37; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Dris Ould Hammada, sergent-chef, Mle T 4073/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Dehendi Lakhdar, sergent, mle 666/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
S. n. p. Ahmed ben Ali, sergent-chef, mle 1672/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Brahim ben El Kebir, sergent, mle A 6298/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mehdi ben Ali, sergent, mle A 152/37; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ali ou Driouche, moqqadem aouel, mle 6; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abdesselam ben Mohammed, sergent, mle A 93/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hamed ben Driss, sergent-chef, mle A 9185/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Assou, adjudant, mle A 1236/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
El Mali ben Abdelkrim ben M'Bark, sergent, mle A 6476/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Mohammed, sergent, mle U 6894/40; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ou Berraho, moqqadem aouel, mle 4; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bouih ben Khalifa, sergent, mle A 5880/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Othman ben El Alfa, sergent, mle 3161/R. 34; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Lahcen ben Ghazi, sergent-chef, mle A 9084/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ben Abdennebi ben Ahmed, sergent-chef, mle A 4332/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Marnadi ben Mekki, sergent-chef, mle A 2413/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Belkacem ben Abdallah, moqqadem aouel, mle 108; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Abdesselem, sergent-chef, mle A 4737/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Larbi ben Ahmed ben Yamani, sergent-chef, mle B 4108/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Belaïd ben Mahjoub ben Lahsen, sergent, mle B. 2577/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Lahcen, moqqadem aouel, mle 27; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben M'Hamed, sergent, mle A 327/38; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Addi ou Moh N'Ait Moumou, sergent, mle 11; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Barck ben Driss, sergent-chef, mle A. 580/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdesselam ben En Nasser, sergent-chef, mle A 9503/39; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Raho ou Lahcen, moqqadem aouel, mle 34; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Mouloud ou Ksou, moqqadem, mle 38; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Ali, sergent-chef, mle A 26/38; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Si Mohammed ben Si Bouziane, sergent-chef, mle A/9423/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed, moqqadem aouel, mle 23; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Amani Madjid, sergent-chef, mle LM 125/38; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Akka ou Kourchen, moqqadem, mle 8; 14 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.

Lakhdar Kouider, sergent, mle 01189/37; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Djillali ou Aïssa, moqqadem, mle 473/40; 13 ans de services, 3 campagnes. Blesé. Cité.
Mohamed ou Ahmed, moqqadem, mle 208; 15 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Abdelaziz ben Hammadi, sergent-chef, mle A 3809/39; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Salah ben Mohamed, sergent-chef, mle A 6336/43; 10 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Mohand ou Akka, moqqadem, mle 438/38; 14 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Aomar ben Ahmed, moqqadem, mle 42/39; 13 ans de services, 4 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Hadj ben Taïbi ben Bouazza, caporal-chef, mle B. 1667/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Brahim ben Mohamed, caporal, mle A. 448/37; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Abdesslem, caporal, mle R. 2145/37; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Touhami Mohammed, caporal-chef, mle 02400/38; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Boujema ben Abdella ben Tahar, caporal-chef, mle B. 4165/39; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
M'Hamed ben Abdesselem, caporal-chef, mle B-3989/39; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bendali Brahim ben Hammouda, 2e classe, mle 790/35; 18 ans de services, 5 campagnes.
Boudjemaa ben Ahmed ben Abdallah ben Naoui, caporal, mle 2634/36; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Saadi Abderrahmane ben Mohammed, caporal, mle A 736/34; 17 ans de services, 7 campagnes.
Moh ben Messaoud, caporal-chef, mle A 1439/35; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Driss ben M'Hamed ben Abdelkader, 1re classe, mle A 1668/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Taïeb ben Moussa ben Hamouane, 2e classe, mle S 1977/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Melaouhia Abbes, caporal-chef, mle 323/40; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Yahia Meddah Salem, 2e classe, mle 864/37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Abdelkader Ould Boujemaa, maoun, mle 624; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Ali, caporal-chef, mle A 1146/36; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Si Mohamed, caporal, mle A 1444/39; 14 ans de services, 6 campagnes.
S. n. p. Miloud ben Mohamed, 1re classe, mle A 107/37; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Saoud Slimane, 1re classe, mle 1675/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Souali Belgacem, caporal, mle 179/37; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Nasr ben Mohamed ben Ali Meftah, caporal, mle 4219/37; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Mohamed, caporal, mle A 1698/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Hammadi ben Mohamed, 1re classe, mle A 1818/38; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lahcen ben M'Hamed, maoun aouel, mle 568; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Said ben Lahcen, 1re classe, mle T. 3885/39; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Omar ben Ahmed, 1re classe, mle A. 983/37; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Kaddour, caporal-chef, mle A. 1844/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mansouri Mohammed ben Slimane, caporal, mle A. 828/37; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Benmadjmadjen Amor, caporal-chef, mle 1778/36; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouffegana Ammar, 2e classe, mle 215 L. H. 38; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Guemra Abdelkader, 2e classe, mle L. M. 1529/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohammed ben Lahsen, 1re classe, mle S. 1434/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Affane Brahim ben Abdelkader, caporal-chef, mle 679/37; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ben Radja Mohamed, caporal-chef, mle R. M. 3255/34; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Naceur ben Bouhali, caporal, mle T. 7487/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Belkheir Mohamed, caporal-chef, mle A. 13,37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Houssine ben Ahmed, 2e classe, mle A. 1714/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
S. n. p. Benalia ben Kouider, caporal-chef, mle A. 160/37; 16 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Driss ben Mohamed, 1re classe, mle B. 4139/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mobienne Rabah ben Mebarck, caporal, mle A. 433/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Hachmi ben Mohammed, 1re classe, mle A. 136/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Belabbas Bouzid, caporal-chef, mle O. 1223/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Akka ben Mohamed, caporal-chef, mle A. 1502/35; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Abdallah ben M'hamed, caporal-chef, mle A. 970/36; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Hammadi ben Sghir, caporal-chef, mle T. 14629/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé, cité.
Mouedene ould Mohden Zitouni, caporal-chef, mle O. 1950/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cite.
Moussa ben Moussa, caporal, mle A. 623/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité
Bensefia Boulefiad, caporal, mle 259/37; 16 ans de services, 7 campagnes.
Abderrahman ben Hassen Hamrita, caporal-chef, mle 3853/R. 34; 18 ans de services, 5 campagnes.
Djillali ben Slimane, caporal-chef, mle O. 15042/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Hadou ben Abbès, 2e classe, mle A. 5790/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Houssine ben Abbas, 2e classe, mle A 1745/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Benmire Ahmed, 1re classe, mle LM 1558/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Abed Mohammed, 1re classe, mle LM 1532/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Miloudi ben Djilali, caporal, mle A 92/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Bouiche Tayeb ben Abdallah, caporal, mle LMG 127/37; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ammar ben Ferhat ben Maamar, 1re classe, mle 924/L. 35; 17 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Lahoussine, 1re classe, mle 256; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Chaouche Mohammed ben Henni, caporal-chef, mle 02452/37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Chebira Mohamed, caporal, mle 1508/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Saggar Ahmed, brigadier, mle LM 1660/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohammed ben Brahim, 1re classe, mle B. 3995/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Bendouda Ali, 2e classe, mle 0271/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Arab Slimane, 1re classe, mle 1583/37; 15 ans de services, 8 campagnes.
S. n. p. El Moktar, 1re classe, mle LM 1698/38; 14 ans de services, 9 campagnes.
Ali ben Mohamed ben Bou Reffa, 1re classe, mle 705/L. 37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Abdesselem ben Boudjmaa, 1re classe, mle A 8563/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
M'Hamed ben Hamada, caporal-chef, mle A 1036/36; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Mohammed ben Abdallah, 1re classe, mle A 1432/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Latreche Ali ben El Hadj, caporal, mle LM 665/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé Cité
Benchehem Hachemi, 1re classe, mle LM 1551/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Guendouz Hamma, brigadier-chef, mle LM 1590/38; 15 ans de services, 9 campagnes.
Dekkiche Bourahla, 1re classe, mle 1261/1945; 15 ans de services, 8 campagnes.
Nessabah Tahar ben Mohamed, caporal-chef, mle 44/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Hassan ben Abbas ben Kaddour, caporal, mle A 1777/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Benhalima Belgacem, caporal, mle LM 652/38; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Aissaoui Mohamed, 1re classe, mle LM 1524/37; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité
Abdelkader ben Fatmi ben Fatmi, caporal, mle B/3938/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohammed ben Kassem ben X, caporal, mle A 1386/387/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Amor ben Khalfallah, 2e classe, mle 5522/36; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.

Kbir ben Saïd, caporal, mle S. 1610/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brahim ben Ammar ben Hamed Boujemba el Hammami, caporal, mle 11 L/37; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ali ben Lhassen, 1re classe, mle B. 2198/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Miloud ben En Nadi, caporal-chef, mle A 9178/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Amor ben Mouldi ben Braik, caporal, mle 1032/L 36; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lakehal Djelloul, 1re classe, mle LM 1371/37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Siad Ahmed ben Mohammed, caporal, mle LM 1650/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Boutouta Bouteldja ben Mohammed, 2e classe, mle 432/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamadi ben Amar, caporal-chef, mle A 8290/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Zemzami ben Mohamed, 1re classe, mle T. 6883/39; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
El Housseine ben Ahmed, caporal, mle A 3963/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Zouachi Mebarek ben Amara, caporal-chef, mle 2931/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Salah ben Mohamed, caporal, mle S 1759/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Bellabas Boubakeur, caporal-chef, mle 8928/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lassoued Ahmed ben Mahdjoub, caporal-chef, mle 830/LMG/38; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
S. n. p. Embarek, 1re classe, Mle LM 1013/38; 15 ans de services, 8 campagnes.
Djedaiet Mohamed ben Abdallah, caporal-chef, mle 1559/38; 14 ans de services, 9 campagnes.
Driss ben Mohamed, caporal-chef, mle A 2217/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Ahmed Ben Farhat, caporal, mle 2453/R. 35; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Oulaid ben Salah, caporal-chef, mle S. 1648/38; 14 ans de services, 9 campagnes.
Allal ben Driss, 1re classe, mle Q. 3610/36 X 464; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouselham ben Mohamed, caporal, mle B. 524/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
M'Hamed ben Si Moh ben Abdallah, 1re classe, mle B. 420/1/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lahoussine Ou Hammou, 2e classe, mle 371; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Maamar Kouadri Amar ben Abdelkader, caporal, mle A 285/37; 16 ans de services, 7 campagnes.
Benaouda Larbi ben Ahmed, caporal-chef, mle LM 36/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Kassem ben Saïd, 1re classe, mle A 1151/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Bouchenine Brahim, 2e classe, mle 531/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
S. n. p. Attia ben Mebkhout, caporal-chef, mle LM 740/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Mekalach Ahmed, 1re classe, mle 1764/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Larbi ben Bouazza, caporal, mle B. 3648/39; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Benterki Amar ben Ahmed, 2e classe, mle 925/40; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
S. n. p. Kaddour ben Hadj Ali, 1re classe, mle 31/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed, caporal-chef, mle T 6127/39; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mohamed ben Salah, caporal-chef, mle A 1772/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Arrif Rebei ben Amara, caporal-chef, mle 754/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Boussaïd Hamma, 1re classe, mle LM 1723/38; 14 ans de services, 9 campagnes.
Abdelkader ben Mohamed, 1re classe, mle LM 0270/38; 15 ans de services, 8 campagnes.
Abderrhamane ben Belgheire, 2e classe, mle S/328/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Boudaoud Mohamed ben Mohamed, 1re classe, mle 1345/39; 14 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben el Arbi, caporal-chef, mle A 254/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mohand Ou Abdelmaleck, 1re classe, mle 39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Hammou Ou Abdallah, maoun, mle 649; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Bark ben Bouchaïb, caporal, mle A 752/35; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Hamed ben Abdelkader, caporal, mle A 6144/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
M'Hammed ben Taïbi, 1re classe, mle B 4096/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Achour ben Lahsen, caporal-chef, mle A 286/37; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Soualeh Kouider, 1re classe, mle 1746/38; 14 ans de services, 9 campagnes.
Boubakeur ben Ahmed, caporal, mle O 1611/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Lhassen ben M'Hamed, 2e classe, mle 184/36; 17 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Bouchaïb, caporal-chef, mle A/526/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ahmed ould el Maalem Mohamed, maoun, mle 72/32; 20 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
S. n. p. Mohamed ben Tayeb, caporal-chef, mle 536/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bouchta ben Ali, caporal-chef, mle A 2589/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Miloud ben Mohamed, caporal, mle A/4532/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Ouffa Amar, caporal-chef, mle 12/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Khouas M'Hamed ben Mohamed, 1re classe, mle LM 376/35; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ayed ben Ahmed, caporal, mle A 1362/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Abdelkébir ben Maati ben Tahar, caporal-chef, mle B 3650/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Larbi ben Ahmed, 1re classe, mle A 450/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Djelid el Hadj ben Messaoud, 1re classe, mle LM 1257/38; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ferhati Amar ben Ali, caporal-chef, mle 526/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Abdesselem ben Ahmed, caporal-chef, mle A 1019/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hadi ben Mohamed ben Belgacem Chaouch el Ouertani, 1re classe, mle 235/L. 37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brahim ben Ali, caporal, mle B. 4222/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Kemoune Ahmed ben Larbi, caporal-chef, mle LM 542/35; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mimoun ben Saïd, caporal-chef, mle B 3972/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben Brahim, 2e classe, mle A 332/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bouchaïb ben M'Bark, 1re classe, mle A 816/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Tahar, caporal-chef, mle A 373/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdedaim ben Mohamed, caporal, mle A 475/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Allal ben Hammou, caporal-chef, mle A 4720/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Kabri Ali ben Mohamed, caporal-chef, mle LM 306/34; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Daoudi ben Salem ben Tahar, caporal, mle A 6708/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Benarab Hemanna, 1re classe, mle RM 4081/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
Benhamida Abdelkader, caporal-chef, mle 0299/38; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mahmoud ben Salah Fenaiou, 1re classe, mle 3718/36; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Allouch, caporal, mle B 4241/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mahieddine Rabah, 1re classe, mle 0712/37; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben M'Hamed, caporal, mle A 6026/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Lahouari ben Aïd, 1re classe, mle S 802/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
S. N. P. Abdallah Chebarka, caporal-chef, mle LM 1450/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Djilidjel Tahar ben Charef, 1re classe, mle A 652/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mouloudi ben Mohammed, 1re classe, mle B 1665/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben M'Barck, caporal, mle B 3726/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Adoui Madjid ben Ali, caporal, mle 797/39; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bouthhil Chérif, 1re classe, mle 2113/37; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Selmoun Belkacem, caporal, mle 669/40; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Bouchta ben el Ayd, caporal-chef, mle A 5070/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Abdesslam ben Mohamed, 2e classe, mle B 1842/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abdallah ben Bouchaïb, caporal, mle A 9582/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ghit Mohamed ben Ahmed, caporal, mle LM 1051/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bentahar Hachemi ben Tayeb, caporal-chef, mle 545/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ahmed ben Salah, caporal-chef, mle A 7801/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Bendaoud Lahcène ben Abdelkader, caporal-chef, mle 1277/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Mohammed, 1re classe, mle B 1771/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Moha ou Moh, maoun, mle 501; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdesselam ben Mohamed, caporal, mle 4073/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bouchta ben Ali, 2e classe, mle 381; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Ali, 1re classe, mle 1745/47; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Azil Djillali, caporal, mle LM 839/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rahmi Mohamed ben Benalia, 2e classe, mle A 1240/40; 14 ans de services, 8 campagnes.
Mohammed ben Bachir, caporal-chef, mle A 5497/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Haida ben Omar, caporal-chef, mle S. 2219/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
S. N. P. Mammar ben Hadj, caporal, mle 1718/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
S. N. P. Aïmane ben Lakhdar, 2e classe, mle NR 02546/39; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Ahmed ben Abid, caporal, mle A 3898/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé Cité.
S. N. P. Djillali ben Abdelkader, caporal-chef, mle A 883/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ben Larbi, caporal-chef, mle A 109/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bouchaïb ben Mohamed, 1re classe, mle 48/36; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bougarech Ali, 2e classe, mle 322/39; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lahoucine ou Moha, maoun aouel, mle 476; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Mohamed, caporal, mle A. 3167/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Hafid ben Séddik, caporal, mle B. 648/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mokhtar ben Larbi ben Allal, caporal-chef, mle A 416/36; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Atmania Nouri ben Salah, caporal, mle 168/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bar Belmersli ben Yahiaoui, caporal-chef, mle A 997/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brahim ben Lahoussine, 1re classe, mle A 8555/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Bouchta, 1re classe, mle A 309-38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Lahsen, caporal-chef, mle B. 2573/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mounane Omar, dit Moumen, capora-chef, mle 1593/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. Ameur ben Ahmed, 1re classe, mle A 746/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
Kabbour ben Jilali, caporal-chef, mle A. 4321/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Lamri Bachir ben Lamri, caporal-chef, mle A 459/36; 16 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Ali, 1re classe, mle A 6040/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gherabi Lamri, 2e classe, mle 1319/40; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
S. N. P. Bachir ben Mohamed, caporal-chef, mle 2882/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ayache Saïd, 1re classe, mle 6470/38; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ali ou Miloud, 2e classe, mle A 190/37; 16 ans de services, 5 campagnes Blessé.
Brahim ben Ahmed, 1re classe, mle A. 3504/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Driss ben Tahar, caporal, mle A 94/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Allagui Yahia, 1re classe, mle 1028/39; 14 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed Betchim Benaouda, 1re classe, mle 0356/30; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Mohammed ben Hamed, caporal, mle A. 4061/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
M'Ahmed ben Miloudi, 1re classe, mle A 973/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lhassen ou Addi, 1re classe, mle 250/38 (GCAT 17); 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Ahmed, 1re classe, mle A 1233/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Feddoul ben Driss, 2e classe, mle S/2259/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Hamadi, caporal, mle A 8589/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Lahcen ben Mohamed, 2e classe, mle 69; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Sahimi ben Kendouci, 1re classe, mle T 1063/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Saïd ou ben Hammou, 1re classe, mle 233; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Youssef ben Brahim, caporal, mle A. 1699/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Bark, caporal, mle B. 2265/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Rahal, caporal, mle A 502/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Gacemi Yahia, 2e classe, mle L. M. 598/37; 16 ans de services, 5 campagnes.
Amar ben Messaoud, 2e classe, mle A 227/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ardjane Ali ben Saad, caporal-chef, mle 569/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohammed ben Ali, caporal, mle A 2960/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Hammadi, 1re classe, mle A 717/36; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bachir ben Mohamed, caporal, mle A 270/38-6128; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohammed ben Tahar, caporal, mle A 1836/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben M'Hamed, caporal-chef, mle 763/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed Ou ben Allal, 1re classe, mle 137/101; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ayed Ou Belkacem, maoun, mle 24; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ahmed ben Salem, caporal, mle A 101/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bouraba Mohamed ben Ahmed, caporal-chef, mle A 3362/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Ramlani Arezki ben Mouhoub, 1re classe, mle A 1302/38; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Miloud ben Mohamed, caporal-chef, mle B 679/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Abbes, caporal-chef, mle A 721/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Assar Abdelkader, caporal, mle LM 770/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Akka Ou Ali, maoun, mle 23; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Lahoucine ben Djillali, caporal-chef, mle B 1526/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Bouazza ben Kassem, caporal-chef, mle R 1589/37; 16 ans de services, 5 campagnes.
Ahmida ben Driss, caporal-chef; mle A 1712/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Lhacen ben Mohamed, maoun, mle 681; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ali ben Mohamed, maoun aouel, mle 453/16; 15 ans de services, 6 campagnes Cité.
Miloud ben Allal, 1re classe, mle A 6163/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Rakrout Ali ben Mohamed, 1re classe, mle A 1225/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Brahim ben Mohammed, 1re classe, mle A 285/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
El Kebir ben M'Bark, 1re classe, mle A 5900/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Djillali ben Maouira, caporal, mle B 1525/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bouras Said ben Laid, caporal, mle A 722/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
S. N. P. Tahar ben Cherif, caporal, mle 1002/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Et Thami ben Bennasser, 1re classe, mle A 6575/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.

Miloud ben M'Hamed, caporal-chef, mle B 172/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abdelkader ben M'Bark, caporal, mle A 6278/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abdallah ben Mohamed, maoun, mle 944; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Assou ou Moha, maoun aouel, mle 17; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben M'Hamed, caporal-chef, mle A 8550/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Moha ou Cheickh, maoun aouel, mle 686; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Arbi ben bou Zekri, 1re classe, mle A 1201/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Naimi Tayeb ben Abdelkader, caporal, mle 01165/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Remaini Abdelkader, 1re classe, mle 1933/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Bouazza, 1re classe, mle 582/34; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
S. N. P. Messaoud ben Ahmed, caporal-chef, mle A 1210/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Omar ben Abdallah, caporal-chef, mle 1925/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
El Hattab ben Mohammed, caporal-chef, mle A 5137/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
El Arbi ben Daoud, caporal-chef, mle A 2511/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ou Ali, 1re classe, mle 129; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Addou ou Ahmed, caporal-chef, mle A 9235/39; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Belkacem ben Mohand, maoun aouel, mle 15; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Belkacem ou Ali, 1re classe, mle 67; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Oulaid ou Lahoucine, maoun aouel, mle 10; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Kalifa ben Ali, maoun, mle 14; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ou Mohand, maoun, mle 708; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Mahdi, maoun, mle 23; 13 ans de services, 6 campagnes Cité.
Ben Tahar ben Mohammed, caporal, mle A 289/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hassain ou Mohamed, maoun, mle 608; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bouchta ben Lahoucine, 1re classe, mle 35; 13 ans de services, 5 campagnes Blessé. Cité.
Khalifa ben Ali, maoun aouel, mle 43; 15 ans de services, 4 campagnes Blessé. Cité.
Abdesselem ben Ali, caporal-chef, mle A 174/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Belkacem ben Abdelkamel, 1re classe, mle 193; 14 ans de services, 5 campagnes Cité.
Salah ben Rahal ben Salah, 2e classe, mle A 2401/39; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Mohand Azerouel, maoun, mle 135; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ahmed ben Stitou, 1re classe, mle A 5201/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ahmed ben Abdelkader, caporal-chef, mle T 25698/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Moulay Hamed ben Moulay Rechid, 1re classe, mle B 363/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben El Mallen, maoun, mle 809; 15 ans de services, 4 campagnes Cité.
Moha ou Said, maoun, mle 17; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité..
Hammou ou Bourrai, 2e classe, mle 992; 12 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité
Guechida Yahia, caporal-chef, mle A 628/37; 15 ans de services, 4 campagnes.
Ali ou Bougrine, 2e classe, mle 171; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Abdallah, caporal, mle A 5610/39; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ou Beraho, maoun aouel, mle 73; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ou Assou, 1re classe, mle 24; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Ben Naceur ou Moha, maoun aouel, mle 215; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé, Cité.
Lahcen ben Ali, maoun aouel, mle 11; 14 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Lhacen ben Laissaoui, 1re classe, mle 115; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Lahoucine ben Ayed, maoun aouel, mle 45; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Mohand ou Kssou, maoun, mle 18; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Ali ben Mohamed, maoun aouel, mle 10; 13 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Lahcen ou Ali, maoun, mle 253; 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.

Militaires servant à titre étranger.

SOUS-OFFICIERS.

Varnier (Luigi), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Matagne (François-Octave-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Stephani (André), adjudant; 13 ans de services. 12 campagnes. Blessé. Cité.
Smolinski (Charles), sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Paltyn (André-Albert), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes Cité.
Rodriguez (Albert-Marie-Ignace), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Uhres (Nicolas-Martin), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Gfeller (Ernest), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Pizzolato (Vittorio-Bruno-Guiseppe), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tesan (Archangelo), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Spieth (Joseph-Constant), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Dietze (Hugo-Georg-Albert), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Irailles (Paul-Marius), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Stiefel (Johann), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Delbeck (Maurice), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rymanski (Victor), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Guedes (Jean-Sébastien), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mickiewicz (Auguste), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Ropus (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bodor (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marciniak (Jean), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Caravaca (Antoine-Alfred), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Pusset (Grégor), sergent-chef; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Lombroso (Giacobbe), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Roszak (François), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gavriloff (Christo), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Barlovic (Wladislaw), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Barthe (Antonin-Raphaël), sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Pignet (Gérolamo), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Gasser (René-Georges-Louis-Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Campana-Farre (Faustin), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Fabre (Félip), sergent; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Rafael (Léon), sergent; 9 ans de services, 8 campagnes. Blessé Cité.
Ruiz (Francis), sergent-chef; 9 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mongin (Jacques), sergent; 8 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Antonoff (Basile), sergent-chef; 9 ans de services, 6 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Mazurczak (Théodore), 1re classe; 17 ans de services, 13 campagnes.
Brahim Ali, 1re classe, 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Agel (Auguste), caporal-chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
Holocsz (Trayen), caporal; 15 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Lis-Sbigniew (Jean), caporal; 15 ans de services, 14 campagnes. Blessé.

Mora (Angelo), 1re classe; 16 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bobillot (Emile-Auguste), 2e classe; 18 ans de services, 9 campagnes.
Bauernfeind (Anton), 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Baidal (José), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Jozefiak (Jean), 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Boghossian (Grégoire), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dehierjean (Fernand-Gustave), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Albert (Guy-Joseph), 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Mazure (Edmond), 2e classe; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Bohnert (Pierre), caporal; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

SOUS-OFFICIERS

Goacoulou (Marcel-Yves-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Schehr (Georges-Marie-Marcel), maréchal des logis chef; 9 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Malenfant (Gaston), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Chapard (Albert-Antoine), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Petit (Alphonse-Jean), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Philippeau (Eugène-Adrien), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Moulin (Robert-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Godefroy (Maurice-Cyrille), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Thimonier (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Le Fèvre (Jacques-Narcisse-Victor), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
El Hachemi Mohamed ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle A/773/31; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lacroix (Edmond-Albert), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Reuiller (Achille-Bernard-Antoine), maréchal des logis-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Prat (Louis-Alfred), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Guhur (Albert-Joachim), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gaire (Charles-Camille), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Colon (Eugène), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Chapalain (Georges-Yves), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité
Laffon (Jean-Marie-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Viale (Jean-Baptiste-Maxime), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Cornu (Norbert-René), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Froment (Marcel), Maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gross (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ducap (Guillaume), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Christiany (Jean-Marie-Lucien-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Jeannes (Pierre-Marie-Emile), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Beguier (Georges-Emile), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lambolez (Guy-Adrien), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Macip (François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gotty (Paul), maréchal des logis; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Darquie (Roland-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Buret (Roger), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Talec (Corentin-Charles-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Delpey (Elie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Auriach (Léon-Jacques), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Willaime (André-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Delaby (Roger-Alfred-François), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Delbrel (Pierre-Jacques-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Claude (Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Petit (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Gilson (Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Papin (Marceau), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Cadoux (Robert-Marcel), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ortet (François-Paul-Marius), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fess (Charles-Frédéric), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Wagner (Emile-Louis), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Gary (René-Emile-Paul), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Denis (Gilbert-Claude), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ostermann (Georges), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Morin (Serge-Gabriel-Claude), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Delvarre (Paul), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Arnou (Joseph-Maurice-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Georges-Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lacabe (Jacques-André), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Minelle (Maurice-Jules), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Beguinet (Gabriel-Martial), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Studie (Martin), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mudol (François-Gilbert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vincent (Maurice-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Schull (Paul), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Larrouy (Louis-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Simon (François-Désiré), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gautheron (Roger-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Daumain (Paul-Jules-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Cululic (Georges-Gaston), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mathieu (Roger-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Savetier (Raphaël-Joseph-Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Merck (Gilbert-Henri-Alexandre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes Cité.
Schuler (Joseph), adjudant-chef; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
James (Albert-Marie-Pierre) adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Maupin (René-Eugène-Hubert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gallet (Gaston-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Delcourt (André-Anatole), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Marlinerie (Jean-Marie), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Maurer (Louis), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bringart (Georges-Louis), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Simonin (Jean), maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Casanova (Mathieu), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Perquin (Michel-Nicolas), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 5 campagnes.
Cadario (Paul), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Not (Albert), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 2 campagnes.
Cluzeau (Robert-Jean), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ott (André-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bockstaele (Jacques-Charles-Gaston), maréchal des logis; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Gilet (René-Albert-Pierre-Marie), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.

Mostchwiller (Raymond-Antoine), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Blind (Henri-Gabriel), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Leblanc (Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Thibault (Pierre-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Montagne (André), maréchal des logis-major; 11 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Camboulive (Jules-Louis), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Renoux (Lucien-Eugène-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Pelizzari (Guérino), adjudant; 10 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Giacomoni (Jean), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Fabro (Jérôme-Frédéric), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Detoisien (Alfred), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Monnin (André), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Cassard (Roger-Vincent), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Popelka (Frédéric), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Bruchon (Henri-Edmond), adjudant; 10 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mone (Robert-Pierre-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Leroy (Gilbert-Henri-Joseph), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Galan (Emmanuel-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bourdier (Emile-Gilbert), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Cocallemen (André-Louis-Henri), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Nocquet (André), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Bezanger (Henri), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Guillaumot (Marcel-Guy), maréchal des logis chef; 9 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Sancho (François-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Coignot (Michel), maréchal des logis chef, 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Barillet (René-Joseph), maréchal des logis chef; 9 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mur (Marcel), maréchal des logis chef; 12 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

CADRE DES PALEFRENIERS

Domengine (Germain), brigadier; 17 ans de services, 6 campagnes.
Reverseau (Emile-Augustin), brigadier; 16 ans de services, 6 campagnes.
Le Gac (Corentin-Jean-Marie), palefrenier militaire; 16 ans de services, 6 campagnes.
Secheresse (Claude), palefrenier militaire; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Duhamel (Edouard), brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bernard (René), brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Takouachet Mohamed, brigadier, mle A 252/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Beghoura Abdallah, brigadier-chef, mle 321; 16 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. Kouider ben Yacoub, brigadier, mle 0766; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1911.

SOUS-OFFICIERS

Ali ben Ahmed ben Ali ben Achour, maréchal des logis chef, mle 2194/37; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bassou ben Moussa, maréchal des logis, mle A 359/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Smaïl ben Djilali, maréchal des logis chef, mle A 1320/38 X 5290; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
M'Barek ben Mohamed, maréchal des logis, mle A 397/37 X 6516; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Kerroumi Bachir ben Miloud, maréchal des logis, mle 01303/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Sekai Ahmed ben Bouali, maréchal des logis, mle A 1035/37; 16 ans de services, 7 campagnes Cité.
Chouiref Kaddour, maréchal des logis, mle A 1231/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bouhali ben Assou ben Hammadi, maréchal des logis, mle B 3866/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Khali Aïssa ben Kouider, adjudant, mle 591/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abdesselam ben Ahmed, maréchal des logis chef, mle A 558/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Lakdar ben Nasr El Ouerghi Messaoudi, maréchal des logis, mle 2573/R. 37; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohamed, maréchal des logis, mle A 5649/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Brahim, maréchal des logis, mle A 409/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Khalifa ben Ahmed, adjudant, mle A 902/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Zga Hamma ben Salah, maréchal des logis chef, mle LM/197/31; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Boukrika Ali, maréchal des logis chef, mle 122/37; 16 ans de services, 5 campagnes.
S. N. P. Mohtar ben Brahim, maréchal des logis, mle A 169/38; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hamdi Atallah ben Atallah, maréchal des logis, mle 1635/38; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mohamed ben Brahim, maréchal des logis, mle A 7282/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Abdelkrim ben Abdesselam, adjudant, mle A 899/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben Kaddour, maréchal des logis, mle A 1384/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bachir ben Ahmed, maréchal des logis, mle A 7143/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Abderrahman ben Mohamed, maréchal des logis, mle 342/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Mokhtar ben Mohamed ben Driss, maréchal des logis, mle 422 L/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Benachir ben Haddou, maréchal des logis, mle A 64-64/35; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Fritah Amara ben Mohamed, maréchal des logis, mle A 1127/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Driss ben El Matti, maréchal des logis chef, mle A 3768/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Belgacem ben Mohamed ben Belgacem, adjudant, mle A 113/37; 15 ans de services, 3 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Brahim ben Addou, brigadier-chef, mle A 1676/35; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Allal ben Abdesselem, 2e classe, mle A 2017/38; 14 ans de services. 8 campagnes. Blessé.
Mohammed ben Bouchaïb, 2e classe, mle S 1788/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Mohammed ben Rahal, brigadier-chef, mle A 309/37×6095; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Abdellal ben Ahmed, brigadier-chef, mle A 1596/35; 18 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Mohamed, brigadier-chef, mle S 4182/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Kerkar Abdelkader, brigadier, mle LM 680/32; 20 ans de services, 3 campagnes.
Miloud ben Abdelkader, 2e classe, mle 01843/35; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bagdadi ben Aïssa, 1re classe, mle 02174/36; 15 ans de services, 8 campagnes.
S. n. p. Mohamed, brigadier, mle 1939/0918; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Zaouche Mohamed, spahi de 2e classe, mle 01151/32; 20 ans de services, 1 campagne.
Ben Ameur ben Abdelkader, 1re classe, mle 02093/36; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, brigadier-chef, mle R 2926/37×6581; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Hadji Amar ben Mohamed, 1re classe, mle 638/LM/38; 15 ans de services, 7 campagnes.
S. n. p. Kemich ben Naouri, brigadier, mle A 1838/38; 14 ans de services, 6 campagnes.
El Hassane ben Mohamed, brigadier, mle A 2027/38; 14 ans de services, 8 campagnes.
Bouzellafa Chikh ben Abdelkader, brigadier-chef, mle 37/37; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Brik, brigadier-chef, mle A 5562/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Boukholkhal Mohamed ben Mebarek, 1re classe, mle 1231/38; 15 ans de services, 7 campagnes.

S. n. p. Bouchoucha ben Bellout, brigadier-chef, mle RM 2105/32; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Bouha Ménad, 1re classe, mle 3840/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Sahara Mohamed ben Sadek, brigadier; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Kerouche Salah ben Mebarek, brigadier-chef, mle LM 386/36; 17 ans de services, 4 campagnes.
Benameur Abdelkader ben Abdelkader, brigadier, mle A 1952/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Aribi Ali ben Aissa, brigadier, mle A 600/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
S. n. p Bachir ben Bloul, 2e classe, mle A 524/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Larbi ben Mohammed, brigadier, mle A 9272/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Assou ou Mohand ben Mohamed, brigadier-chef, mle A 1430/39 x6661; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Asri Boualem ben Mohamed, brigadier, mle A 1844/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bark ben Mohamed, 2e classe, mle T 5392/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
El Kilani ben El Barhi ben Sackli, brigadier-chef, mle 7025/36; 16 ans de services. 3 campagnes.
Fadel ben Jilali, brigadier-chef, mle A 193/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Belkacem ben Ahmed, brigadier-chef, mle A 7230/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Amor ben Hassine ben Bou Saha, brigadier-chef, mle A 175/37; 15 ans de services, 3 campagnes.
El Moktar ben Mohammed, 1re classe, mle A 9075/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rogti Lakdar ben Mazouz, 1re classe, mle 1612/38; 14 ans de services, 3 campagnes.

Artillerie.

SOUS-OFFICIERS

Pirou (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delos (Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Beldjillali Mohamed, maréchal des logis chef, mle 464; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fevre (Louis-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Cantat (Gilbert), maréchal des logis major; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Gilles (Roger-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Lacombe (Roland-François), maréchal des logis major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Vialle (André-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Philibert (Eugène-Paul-Victor), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Derycke (Marcel-Félicien-Jules), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Siffredi (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Le Grevellec (Alain-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Noslier (Gabriel-Auguste-François), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Llerena (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bos (Gaston-Etienne), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Quentin (Clovis-Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Dorigo (Angelo), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Malterre (André), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Versavaud (Paul), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Boudrenghien (André-François), maréchal des logis; 19 ans de services, 2 campagnes. Blessé.
Chabanne (Edouard), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Seigle (Charles), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Le Moal (Yves), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Guichard (Henri-Fernand), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Coche (Jean), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Cochin (Robert), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Biquet (Raoul-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Legros (Roger-Rémi-Paul-Antoine), maréchal des logis major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Hindermann (Paul), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Leoneiti (Paul-Antoine), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Rey (Elie), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hennequin (Gabriel), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Evelinger (Maurice-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Udol (André-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Blanchet (Lucien-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Le Pironnec (Jean-Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
L'Homme (Raymond-Emile), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ortuno (Pascal), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ducrocq (Maurice-Raoul), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Blondeaux (Raoul-Paul-Jean), maréchal des logis major; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Martin (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bouygue (Alfred-Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Letellier (Claude), maréchal des logis; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Turc (André-Gaston), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Delmotte (Paul-Théodore), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Piton (Alphonse-Alfred), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Housseau (Jean-Jacques-Fernand), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rigolet (Claudius-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Stroh (René), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Vinolas (Maurice-Marius), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chassagne (Hugues-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Gustave (Albert-Jean), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lebarbenchon (François-Louis-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Boulegue (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lebrun (Raymond-Nestor), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rolet (Pierre-Charles-Arthur-Albin), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pornin (Gabriel-Sylvain), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Trevin (Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gautelier (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Derrien (Jacques-Bernard), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Martin (Victor-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Decote (Roger), maréchal des logis major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jacquemart (Pierre-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Chomette (Vincent), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Cretenet (Louis-Robert-François), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Edet (Edmond-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Maurice-Emile), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Dupont (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Michelot (Paul-Lucien-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Barthelemy (Jacques-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Terrazzoni (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Berthe (Roger-Albert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Vivant (André-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Solowetchick (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Foule (Armand-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Armand (Marcel), maréchal des logis chef; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Madec (Denis), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Salle (Clément-Georges), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Majorel (Emile-Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.

Rousselle (Clément), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 campagnes.
Geiss (Albert - Désiré), adjudant - chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Schott (Pierre-Aloïse), aspirant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Jamart (Léon - Elisée), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rolland (René-Pierre-Albert), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Fabre (Fernand-Adrien), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Pauly (Roger-Charles-Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Amiel (René-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Pouliquen (Christophe-Marie), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Roger (Gaston-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lecroix (Pierre-Jules-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Cazals (Antoine), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Salon (Paul-Camille), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Roques (Louis-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Laurent (Maurice-Gabriel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Tajan (André-Louis), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hurtaud (Marcel-Louis-André), maréchal des logis major; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité
Plubel (Raymond), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Laffineur (Robert-René), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Taddei (Jean-Dominique), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Verge (Jean-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Desparoir (Roger-Louis-Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Jobard (Gabriel-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Remy (Robert-Marcel-Arsène), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Abavent (Bernard-Gaston), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gutierrez (Emmanuel), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Bichet (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Gerard (Henri-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Mora (André-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne. Cité.
Theillet (Antonin-Désiré), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Juckert (René-Arthur), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Hick (Joseph), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Baveux (Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Montagnon (Marcel-Joseph-Frédéric), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Beal (Roger-Jean-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Timoreau (Roger-Antoine-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Renault (Pierre-Jean), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
Latour (Edouard-Sébastien), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Midy (Jean-Marie-Corentin), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Boughalem Belkacem, maréchal des logis chef, mle 1790; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Charpentier (Eugène-François), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
Pion (Guy-Jean-Pierre), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 campagnes Cité
Pezeril (Maurice-Augustin), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Thomas (Eugne-Henri), adjudant; 11 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Nal (Henri), maréchal des logis chef; 8 ans de services, 7 campagnes. Cité
Pessiglione (Jean-Jacques), maréchal des logis chef; 9 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS

Boutteba Abdelkader ben Aissaoui, maréchal des logis, mle A 129/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Abdesselem, maréchal des logis chef, mle A 9793/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Bial, maréchal des logis chef, mle A 8974/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hammadi ben el Mouloudi, maréchal des logis, mle A 7134/39; 14 ans de services, 7 campagnes Cité.
Bougroun Ammar, maréchal des logis chef, mle 818/38; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Tahar ben Mohamed Diala, maréchal des logis, mle 319/L 38; 15 ans de services, 6 campagnes.
El Bachir ben Bouchta, maréchal des logis, mle A 9008/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rahal ben Hamadi, maréchal des logis, mle A 8753/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cherif ben Kebir ben Hocine, maréchal des logis chef, mle A 887/38; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Lahsen, maréchal des logis, mle A 1130/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ahmed ben Ali Mohamed, maréchal des logis chef, mle 445/L 37; 16 ans de services, 4 campagnes.
Baitiche Saïd ben Athmane, maréchal des logis, mle A 311/38; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Kaddour ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle A 1356/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Boudjmaa ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle A 1278/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Khammar ben Tahar, maréchal des logis, mle A 8700/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ali ben Abdallah, maréchal des logis chef, mle A 8988/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
El Besri ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle 09049/39; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Allah ben Lahoucine, brigadier-chef, mle A 470/34; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Belkheir ben Hammad, brigadier, mle A 1098/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité. Blessé.
Mouloud ben Abbou, brigadier, Mle A 734/37; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Hammadi ben Allal, 1re canonnier, mle A 1163/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Hamed ben Abdella, brigadier-chef, mle 6185/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
S. N. P. Ahmed Ahmed ben Mokhtar, brigadier-chef, mle LM 463/37; 19 ans de services, 3 campagnes.
Mohammed ben Hassi, brigadier-chef, mle S 735/38; 15 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Brahim ben Abassi, 1re classe, mle 3371/36; 16 ans de services, 6 campagnes.
Liraki Kada, brigadier, mle 6095/37; 15 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. Bahous ben Mohamed, brigadier-chef, mle 01008/37; 16 ans de services, 5 campagnes.
Gala Mohamed ben Amara ben Chikh ben Hadj, brigadier, mle 01431/39; 15 ans de services, 6 campagnes.
Saïfi Mohamed ben Said, brigadier, mle LM 199/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdesselam ben Driss, 1re canonnier, mle A 1213/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Rahal, brigadier-chef, mle A 1111/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ahmed ben Djilali, 1re canonnier, mle A 8625/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Hammou, 1re canonnier, mle B 754/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohamed ben Salah, brigadier-chef, mle A 623/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Zaraa Ahmed ben El Melki, brigadier-chef, mle 963/37; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mohamed ben Ahmed, 2e canonnier, mle A 309/36; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

Train.

SOUS-OFFICIERS

Loubier (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Blind (Charles-Aloïse), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chagneau (René-Henri-Alcinne), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, Cité.

Zins (Pierre-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jocaille (Jules - Henri-Léon), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bazziconi (Jean-François), maréchal des logis major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rabit (Jean - André), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Menad (Mansour), maréchal des logis chef, mle A 18/37; 16 ans de services, 7 campagnes
Pardo (Fidèle - Cléto), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Halluard (Yves), maréchal des logis major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Resbeut (Roger), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Yeunsi (Ferhat), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Gault (Jacques-Robert-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Le Poupon (Charles-Vincent-Yves-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Filippi (Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delhy (Gabriel-Jean-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Smuraga (Maryan-Casimir), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Lesparre (François), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Gauthier (Henri-Maurice-Louis), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Peyret (Jean - Albert), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Allemand (Charles-Paul), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Jestin (Albert-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Herlo (Jean-André-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Chevallier (Armel), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Cassel (Claude-Alix), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Poirson (Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bounous (Ernest), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Becart (André-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Chassard (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Meddah Abdelkader, maréchal des logis, mle 0157; 17 ans de services, 4 campagnes.
Leroy (René-Louis-Victor), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lesecq (Louis), maréchal des logis; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
François (Albert-Lucien-Armand), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Valade (François-Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Laumeau (René-Pierre-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Volle (René-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Juan (Georges), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Lopez (Jean), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gerard (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lajarige (Joseph-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Gaulier (Henri-Eugène-Célestin), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Garcia (Amédée), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Boivin (Roger), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Ferrie (Jean), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Herry (Antoine), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Frebourg (René-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mangin (Gilbert-Léon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Vannson (Aimé-Marie-Camille), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Chapron (Eugène-Alfred), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Camus (Anicet-Paul), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Belira (René), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Bolufer (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Belly (René-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Gerard (Jules-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gaillard (Olivier-Jacques), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Hardy (Pierre-Jacques-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bizieux (Jacques-Henri-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Cristofani (Raymond-Edouard-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Riandet (André-Lucien-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne. Cité.
Van Kemmel (Albert-Alfred-Henri), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Raymond (Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.
Schang (Emile-Nicolas), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Caffier (Fernand-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Cauet (Marcel-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Cotte (Antonin-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Ais Tayeb, 1re classe, mle 1236; 15 ans de services, 6 campagnes.
Cheurfi Mohamed ben Ahmed, 1re classe, mle L. M. 462; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Laty (Maurice), brigadier-chef, mle 1999; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS

Tounsi Aziz ben Ahmed, adjudant-chef, mle A 1760/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bouchta ben Driss, maréchal des logis chef, mle Q 1313/36; 17 ans de services, 5 campganes.
Khelaifia Tayeb ben Toumi, maréchal des logis, mle 33/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Gacem ben Amor, maréchal des logis chef, mle 363/L. 39; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
M'Hammed ben Ahmed, maréchal des logis chef, mle A. 1020/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mahdi Abdelkader ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle A. 3021/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ayad Hadj Djellout, maréchal des logis, mle 709/36; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Messaoud ben Ahmed, maréchal des logis, mle A. 8186/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mohamed ben M'Hamed, maréchal des logis chef, mle A. 41/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lahsen ben Ahmed, adjudant, mle A. 8117/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mohammed ben Mohammed, adjudant, mle A. 1011/38; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abderrahmane ben Hassane, maréchal des logis chef, mle A. 486/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdallal ben El Caïd, maréchal des logis, mle A 4691/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Abdallal ben Ahmed Dalichou, maréchal des logis, mle A 1626/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Abbad, maréchal des logis chef, mle A. 416/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Driss ben Haïda ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle A 5141/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mouha ben Mimoun, maréchal des logis chef, mle A 3860/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ould Hamidou, maréchal des logis, mle 1982/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mohamed ben el Houssine, maréchal des logis, mle A 7217/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohamed ben Mohamed, maréchal des logis, mle A 7174/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ferhat Benchora, adjudant, mle LM 461/38; 15 ans de services, 5 campagnes.
Moha ou Said ou Zeddouh, maréchal des logis, mle A 1265/36; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Lahsen ben Abdenbi, maréchal des logis chef, mle A 4288/39; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Mhammed ben Hamidou, 1re classe, mle A 2201/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Lahcen ou Said, 1re classe, mle 411/46; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Djafri Brahim ben Amar, 1re classe, mle 82/37; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdallah ben Mohamed ben Ali ben Nasr, 1re classe, mle 2667/36; 16 ans de services, 6 campagnes.
Kaddour ben Hammou, 1re classe, mle B 1391/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Hassen ben Belgacem, 1re classe, mle 3879/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Belkacem Ali, 1re classe, mle 1117/36; 16 ans de services, 6 campagnes.
S. n. p. Ben Daoud ben Hadj, 1re classe, mle LM 730/36; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben el Arbi, brigadier-chef, mle A 667/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Radi, brigadier, mle B 528/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Farhat ben Salah Zarroug, 1re classe, mle 3179/R.37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Aziri smail ben Mohamed, brigadier-chef, mle 379/36; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Guerrache Abdelkader, brigadier, mle 1330/36; 15 ans de services, 7 campagnes.
Chaal Abdelkader, 1re classe, mle LM 638/35; 17 ans de services, 3 campagnes.
Cheik ben Mohamed, 2e classe, mle 02198/37; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Kalifa ben Slimane, 2e classe, mle 2416/36; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdelkader ben Mohamed, brigadier-chef, mle S 212/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
S. n. p. Bachir ben Abdallah, 2e classe, mle 130/32; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
S. n. p. Ahmed ben Tsameur, brigadier-chef, mle A 471/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Lahbib ould Boutkhil, brigadier, mle 0686/34; 19 ans de services, 2 campagnes.
Ahmed ben Naceur ben X, 1re classe, mle A 1079/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Segheir ben Mohamed, brigadier-chef; mle A 1200/37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Ladlani ben Larbi, brigadier-chef, mle A 1477/35; 15 ans de services, 6 campagnes.
Kabbour ben Rahal, 1re classe, mle 2239/36: 15 ans de services, 6 campagnes.
Jilali ben M'Bark, brigadier-chef, mle A 449/37; 16 ans de services, 4 campagnes
Mohamed ben Allal ben M'Hadid, brigadier-chef, mle A 82/37; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohamed, 2e classe, mle B 523/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Gaaziz Mohamed, brigadier-chef, mle 2178/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Transmissions.

A. — SERVICE

SOUS-OFFICIERS

Pouyau (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Blanc (Antoine-Louis), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Spaeder (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Durand (Robert-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vedelly (Pierre-Marie), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Long (André-Jean-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Viac (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Buscail (Basile), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Molines (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bermond (Vincent-Henri-Léopold), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Amaka (Robert-Firmin), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Maumus (Jean-Paul), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Saint-Geours (Bernard-Michel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mertens (Robert-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Meyer (Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Cador (Octave-Eugène), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Arvy (Paul-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Heim (Roger-Alfred), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Nicolas (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.
Rapeau (Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Segurel (Jean), adjudant-chef; 13 ans de services, 2 campagnes.
Tallec (François-Marie), adjudant-chef, 18 ans de services, 2 campagnes.
Sautier (Edmond-Célestin), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Combet (Maurice-Henri), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
Albert (Paul-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Oliva (Jean-Gabriel-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Barthel (Eric-Guillaume), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Alphonse-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Blanc (Maurice-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne. Cité.

B. — ARME

SOUS-OFFICIERS

Griffon (Pierre-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lecomte (Guy-Francis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Chabaudie (Jean-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sulkowski (Jean-Gaston-Armand), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Brossier (Marcel-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lonchamp (Louis-Augustin), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Jouret (Clément-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Truwant (Lucien-Charles), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Butlay (Georges-André), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lagardère (Hugues-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Guillot (Louis-Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gambier (Paul-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Barthelemy (Alfred-Emile), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Charge (Raymond-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Linotte (Raymond-Louis-Charles), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Spinosi (Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Kamel Ahmed, adjudant-chef, mle 1103; 15 ans de services, 7 campagnes.
Franza (Marcel-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Cohen (Victor), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Martinoles (Noël-Albert-René), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Bredelle (Jean-Edmond), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Suhr (François-Xavier), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Delahaye (Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Schmitt (Marcel), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cailla (Dominique), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Montaron (René-Lucien-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Queva (Auguste-Pierre-François), sergent-major; 17 ans de services, 5 campagnes.
Pessey (Jean-Louis-Etienne), sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Martin (Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Roy (Gaston-Sylvain), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sauteur (Sylvain-Léon), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Binetruy (Henri-Aimé-Edouard), adjudant-chef, 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chateau (Marcel-Pierre), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Vauchel (Francis-Georges), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gonnet (Joseph-Jean-Baptiste), sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Daniel (Roland-Théophile-Charles), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
De Cruz (Francisco), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Faudon (Antoine-Jean), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité
Linglin (Charles-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Bard (Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Aigrot (Pierre-Paul-Jean), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1911.

SOUS-OFFICIERS

Abdelkader ben Kassem, adjudant, mle R 3023/37; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Akka, sergent-chef, mle S 173/38; 15 ans de services, 7 campagnes.
Maati ben Mohamed, sergent-chef, mle P 1061/35 X 7089; 18 ans de services, 5 campagnes.
Kabbour ben Hamed, sergent, mle S 40/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Abdallah ben Ahmed, adjudant, mle S 232/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abmar ben Ali, adjudant, mle S 114/38; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mohammed ben Hammou ben Abdesselem, sergent, mle A 151/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ahmed ben Mohammed, adjudant, mle S 2116/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
El Haj ben Ahmed, sergent-chef, mle T 1726/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Brahim ben Ali, caporal-chef, mle Q 3034/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Hammouan ben Omar ben M'Barck, caporal-chef, mle A 1756/36; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mohalta ben Haddou, caporal-chef, mle A 6053/39; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Mohammed ben Mohammed, caporal-chef, mle 3086/36; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Benzerga Abdelkader ben Rezig, caporal-chef, mle LM 2632/38; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Larbi ben Hamadi, 1re classe, mle P 2292/35; 17 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, maître ouvrier, mle A 1645/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Salah ben Ahmed, caporal, mle B 401/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Driss ben Abdesselam, caporal-chef, mle A 1644/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Abdallah ben Ahmed, 1re classe, mle A 8403/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Omar ben Mohamed, caporal-chef, mle A 728/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Khir ben el Houssine ben Zbayer, 1re classe, mle A 2669/39; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Darribas (René-Jean-Roger), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bennet (Henri-François), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Sardon (Julien-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Perreon (Joseph-Charles-Louis), sergent-major; 17 ans de services, 5 campagnes.
Cagniard (Germain-Emile), sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Morin (René-Maurice-Albert), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lewon (Marcel-Christian), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Cassar (Marius), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Vagenende (Henri-Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Queyroux (Georges-Gilbert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Sliquel (Robert-Jules), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Redon (Serge-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pantanacce (Ange-Toussaint), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Capdordy (Gilbert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Faret (Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Amberg (Louis-Henri), sergent-major; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Rozier (Pierre-Marie-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Hermann (Camille-Charles-Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Bleuse (Robert-Charles-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Pattier (Paul-Nicodème-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bresson (Jean-Joseph), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Albaret (Maurice-Félix), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Boissinot (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Leguillon (André-Albert), sergent-major; 17 ans de services, 5 campagnes.
Liard (Robert-Roger-Raphaël), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Henri-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Devaux (Albert-Emile-Gabriel-Fernand), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Germand (Paul-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bigot (Raymond-Louis), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Bastries (Pierre-André-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Bernazeau (Fernand-Louis-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Hollard (André-Edmond), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Barlet (Rolland-Georges), sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Blondel (Pierre), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Baxerres (Léon-Louis-Aurélien), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Oberdorff (Paul-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rousseau (Roger-Maurice-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Aumasson (Pierre-Joseph-Louis), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes.
Delevoye (Paul), sergent-major; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité
Marchand (André-Paul-Alfred), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Estebe (Ginès-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Jaffre (Jean-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fresneau (Fernand-Paul-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Guillerme (Célestin-Emile-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bordegaray (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Lamothe (Robert-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Laguille (Antoine-Irénée), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Giner (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Delume (Paul-Tiburce), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Pradel (Jean-Manuel), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Duport (Raymond-Pierre), sergent-major; 17 ans de services, 4 campagnes.
Thomas (André), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mathieu (Louis-Henri), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Demay (Charles-Jean), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Caillaud (Fernand-François-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Durand (Marcel-Lucien), sergent-major; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Marhic (Yves-Olivier-Marie), sergent-major; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Labarde (Guy-Charles-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Castillon (Gérard-Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Douard (Emile-Hubert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Tereygeol (Louis), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Marmottin (André-Léon-Fernand), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.

Pelletier (Jean-Gilbert), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guey (Marcel-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Radureau (Roger-René), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Florent (Emile-Georges), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mariel (Pierre-Jean-Emile), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Casella (Armand), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Lenoir (Pierre-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Clavier (Ferjeux-Just-Henri), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Perez (Fernand), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Tigeot (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Leclerc (Elie-Mathurin-Eugène-Pierre-Marie), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Marchand (Paul-Xavier), sergent-major; 17 ans de services, 1 campagne.
Bastien (Georges-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gloan (Ludovic-Félix-Louis-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Nicey (Emile-Léon-Séraphin), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lamandé (François-Marie), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Sibade (Joseph-Pierre-Antoine), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Massicot (Pierre-Louis), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Ernst (Ernest-Georges), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.
Mullatier (Maurice-Félix-Henry), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Adam (Henri-Emile-Ernest), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bonenfant (Jules-Marie-Ange), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Prevot (Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Mazadier (Lucien-Eugène-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Daleirac (Maurice-Elie-Jules), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chichery (Roger-Kléber-Alex), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Bernard (Roger-Paul), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Barthelemy (Paul-Marie-Henri), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Monvoisin (Jules-Marcel-Donat), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Latreille (Georges-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Carla (René-Joseph), sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rogeon (René-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Marconnet (René-Francisque), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Leleu (Albert-Paul), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Riou (Louis-François-Philibert), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Hugon (Ivan-Elie), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Dhouailly (Roger), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Vergne (Marcel-Antoine), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Beguin (Emile-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Leroy (Ernest-Aimé), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lacroix (Félix-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Fabre (Henri-Marie-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Gayet (Alphonse-Michel), sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
David (Marcel-Gustave), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Couchette (Gaston-François-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes.
Roquel (Jean), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes.
Lelievre (Jean-René-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne. Blessé. Cité.
Petit (Léandre-Ulysse), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Bernardini (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Denneulin (Jean-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes.
Wendling (Aloyse), adjudant chef; 17 ans de services, 1 campagne, Cité.
Balligand (Maurice-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.

Cadre des agents des corps de troupe.

Landry (Raymond-Alexis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Banchet (James-Louis), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Delabarde (Jean-Olivier-Charles), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Le Bricquir (Yves), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Wagner (Joseph-Aimé-René), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Millot (André-François), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Lafont (Isidore-Alphonse), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Pulmirail (Georges-Raymond), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Brumm (Alfred-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Maily (Robert-Georges-Célestin), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Teillet (Edmond-Raoul-Charles-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bastian (Charles-Philippe), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Ponchant (Arthur), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Daguenet (Raymond-Georges-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bardet (Michel-Roland), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Bourgeois (Pierre-André), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.
Texier (André-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Le Mignon (Yves-Marie-Roger), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Bronne (Julien-Gabriel), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Beuque (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.

Forces auxiliaires du Maroc.

Saïd ou Hamou, mokhazeni, mle 118, makhzen du cercle des Ait Baha; 17 ans de services, 17 campagnes.
Fellak Allal, mokhzeni, mle 17, Fa 1262/52, makhzen du cercle de Taza; 27 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ou Kaddour, mokhazeni, mle 1295, makhzen du cercle de Tiznit; 17 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Ahmed ben Hamou, mokhazeni, mle 551, makhzen hors rang, 27 ans de services, 4 campagnes.
Achour ben Hamadi, mokhazeni, mle 892, FA 3097/52, makhzen du cercle d'Erfoud; 17 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Mohamed Bouamama, brigadier, mle 1, makhzen du cercle des Ait Baha; 17 ans de services, 17 campagnes.
Kendoussi ben Mohamed, brigadier, mle 183, makhzen du cercle de Tiznit; 16 ans de services, 16 campagnes.
Ahmed ben Abdallah, mokhazeni, mle 268, makhzen du cercle de Tiznit; 16 ans de services, 16 campagnes.
Elguezzouli Mohamed, mokhazeni, mle 771, FA 1839/52, makhzen du territoire de Sefrou; 29 ans de services, 4 campagnes.
Felouaki Mohamed ben Lahoucine, mokhazeni, mle FA 217, makhzen du cercle de Ouarzazate; 16 ans de services, 16 campagnes.
Ahmed ben Lahssen, mokhazeni, mle 292, makhzen du territoire d'Ouezzane; 27 ans de services, 6 campagnes.
Mekroumi Abdeslam, mokhazeni, mle 58, FA 1160/52, makhzen du cercle de Taounate; 27 ans de services, 6 campagnes.
Asmari Naceur ben Larbi, mokhazeni, mle 2139, groupement de makhzens de protection de Casablanca; 17 ans de services, 16 campagnes.
Mohamed ben Ali, mokhazeni, mle 188, makhzen du cercle des Ait Baha; 16 ans de services, 16 campagnes.
Moulay Brahim ben Mustapha, mokhazeni, mle 387, makhzen de Khemisset; 22 ans de services, 11 campagnes.
Saïd ben Lahsen, mokhazeni, mle N 1119, makhzen du cercle de Taroudant; 17 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Aomar ben Lahcen « Knachi », mokhazeni, mle 23 F 2019, 2e makhzen de protection de Casablanca; 22 ans de services, 11 campagnes.

Mohamed ben Tayebi, garde de 3e classe, mle I 12276, 13e compagnie auxiliaire marocaine; 22 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Ben Sba, mokhazeni, mle 198, makhzen du cercle des Ait Baha; 16 ans de services, 16 campagnes.
Kaddour ben Sliman, mokhazeni, mle 94, makhzen du cercle des Ait Baha; 22 ans de services, 11 campagnes.
Ali ben Abdallah, agent de maîtrise, mle H 2809, 13e compagnie auxiliaire marocaine à Casablanca; 24 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Ali, mokhazeni, mle 909, makhzen du cercle de Goulmima; 18 ans de services, 14 campagnes.
El Fessik Boudali, mokhazeni, mle 266, FA 1288/52, makhzen du cercle de Taza; 29 ans de services, 3 campagnes.
Harrouche Mohamed ben Mohamed, mokhazeni, mle 3, FA 1529/52, Makhzen du cercle de Tahala; 27 ans de services, 5 campagnes.
Abbes ben Djillali, mokhazeni, mle F 3167, makhzen du territoire de Safi; 28 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Larbi, mokhazeni, mle F 3380, makhzen du S. G. d'Agadir; 27 ans de services, 5 campagnes.
Miloudi ben Saïd, mokhazeni, makhzen de Goulimine; 17 ans de services, 15 campagnes.
Haddou ou Mohand, mokhazeni, mle 400, FA 1217/52, makhzen du cercle de Taounate; 18 ans de services, 15 campagnes.
Idder ben Mohamed, mokhazeni, mle 521, makhzen du cercle de Ouarzazate; 20 ans de services, 13 campagnes.
Saïd ou Lahcen, mokhazeni, mle 801 FA 3101/52, makhzen du cercle d'Erfoud; 17 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Allal ben Mohamed, mokhazeni, mle 110 FA 187/52, makhzen de Berkane; 24 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Bekkal Bouazza, mokhazeni, mle 6 FA 994/52, makhzen du cercle de Rhafsai; 24 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Abdelkader ou L'Hadj, mokhazeni, mle 585, makhzen du cercle de Rich; 16 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Ichou ben Ahmed, mokhazeni, mle 169, 3e makhzen mobile de police; 18 ans de services, 13 campagnes Cité.
Oulidat Lahcen ben Lahcen, mokhazeni, mle 216, makhzen de Khemisset; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lahoussine ou Ali N'Ait Hammou Yahia, mokhazeni, mle 266, 4e makhzen mobile de police; 17 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Aomar ben Ali, mokhazeni, mle 47, makhzen hors rang; 23 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Moha ou Zaïd, mokhazeni, makhzen de Goulimine; 15 ans de services, 15 campagnes. Blessé.
M'Barek Bel Hadj, mokhazeni, mle 145, makhzen du cercle d'El Ksiba; 18 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Moha ou El Hadj, mokhazeni, mle 509, 1er makhzen mobile de police; 18 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Kamal Mohamed ou Lahoucine, mokhazeni, mle FA 980, makhzen du cercle de Ouarzazate; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Hadjaj ben Ahmed Staghis, brigadier, mle 1285, 2e makhzen de protection de Casablanca; 20 ans de services, 10 campagnes.
Moulay Mohamed ben Haddou, mokhazeni, mle 1216, makhzen du cercle de Tiznit; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Haddou ou Saïd, mokhazeni, makhzen de Goulimine; 16 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Moha ou Seguir, mokhazeni, mle 87, 2e makhzen mobile de police; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ou Arab, mokhazeni, mle 76, makhzen d'Ifrane; 21 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Sidi Ahmed ben Mohamed Khouya, mokhazeni, mle 620, makhzen du cercle d'Azilal; 15 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Abdesselem ben Moussa, mokhazeni, mle 815, makhzen du cercle de Tiznit; 13 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Moha ou Taleb, mokhazeni, mle 1288, makhzen du bureau du territoire de Tiznit; 14 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Brahim ben Lhassen, mokhazeni, mle 510 FA 2122/52, makhzen du S. G. de la région de Meknès; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Addou ou Baddou, mokhazeni, mle 2233, groupement de makhzens de protection de Casablanca; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Safrou Mimoun ben el Feddel, Mokhazeni, mle 2031 Q 485, groupement de makhzens de protection de Casablanca; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Tamin Ali ben Mohamed, brigadier, mle 2006, groupement de makhzens de protection de Casablanca; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Taffahi Mohammed, mokhazeni, mle 469 FA 1216/52, makhzen du cercle de Taounate; 21 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bark ben Tahar, mokhazeni, makhzen du cercle de Tiznit, mle 773; 13 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Ali ben Mohamed, mokhazeni, mle 1310 A 1069/35, makhzen du cercle de Tiznit; 17 ans de services, 11 campagnes.
El Ghazy ou Abdellah, mokhazeni, mle 751, recrutement 309, makhzen du cercle de Rich; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
« Chikh » Mohamed ben Youssef, mokhazeni, mle 15, 2e makhzen de protection de Casablanca; 18 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Saïd ou Ssou, brigadier, makhzen du cercle de Goulimine; 15 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Azzouz ben Abbou, mokhazeni, mle 139 P 3996/35, makhzen de Meknès-Banlieue; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Khella ou Moha, mokhazeni, mle 1191, makhzen du bureau du territoire de Tiznit; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Djillali ben Brahim, mokhazeni, mle 151, 3e makhzen mobile de police; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lahcen ben Si Mohamed, mokhazeni, makhzen de Goulimine; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
M'Hamed ben Abdelmalek, mokhazeni, mle 262, 1er makhzen de protection de Casablanca; 19 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ou Moha, mokhazeni, mle 1365, makhzen du cercle de Tiznit; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ou Saïd, mokhazeni, mle 276, makhzen de Ksar Es Souk; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Jakhlal Ahmed ben Achmi, mokhazeni, mle O 1551, makhzen de Khemisset; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Kebir ben Bouazza, mokhazeni, mle 2169, groupement de makhzens de protection de Casablanca; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Ksou ben Akka, mokhazeni, mle 1254 R 1687, makhzen du cercle de Tiznit; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Mohamed ben Mohamed dit Bou Taher, mokhazeni, mle FA 734, makhzen du cercle de Ouarzazate; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Hillali Abdeslam, mokhazeni, mle 484 FA 953/52, makhzen du S. G. de la région de Fès; 19 ans de services, 4 campagnes. Blessé.
Abdallah ben Mohamed, mokhazeni, mle 224, makhzen du cercle des Ait Baha; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Abdallah ou Lahcen, chef de makhzen, mle 527, 1er makhzen mobile de police; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Laïfi Abdesslem, mokhazeni, mle 507 FA 5150, makhzen du territoire des Chaouia; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Redouan Moha ou Allal, mokhazeni, makhzen du Dadès Todrha; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité
Ali ou Mohand, mokhazeni, mle 561; makhzen du cercle de Midelt; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Mansouri Ahmed ou Mansour, mokhazeni, makhzen du cercle du Tadès Todrha; 19 ans de services, 1 campagne. Blessé. Cité.
Lahmar Ahmed, mokhazeni, mle 479 FA 1096/52, makhzen du cercle de Rhafsai; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Salah ben Mohamed, mokhazeni, mle 114, 2e makhzen mobile de police à El Boroui; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Si Mohamed ben Aomar ben R'Bia, mokhazeni, mle 12, makhzen du cercle des Ait Baha; 11 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Ahardouid Boubeker ben Ali, mokhazeni, makhzen du Tadès Todrha; 15 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Haddou ou Ahmed, mokhazeni, mle 345, makhzen du cercle de Tadès Todrha; 12 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Moha ou Haddou, brigadier, mle 563 - FA 1797/52, makhzen du territoire de Sefrou; 14 ans de services, 4 campagnes Blessé. Cité.
Agharzouz Feddel, mokhazeni, mle 601 - FA 1131/52, makhzen du cercle de Rhafsai; 14 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Lahbalat Lahcen ben Mohamed, mokhazeni, mle FA 921, makhzen du cercle de Ouarzazate; 13 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Ichou, mokhazeni, makhzen du cercle de Tadès Todrha; 17 ans de services, 1 campagne. Blessé. Cité.
Akka ben Mohamed, mokhazeni, makhzen du territoire d'Ouezzane; 11 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.

Service du recrutement et de la statistique.

Brule (André-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Malblanc (Jules-Raymond), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
Riom (Robert-Marie), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Renard (Edmond-Julien), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Sarraute (André-Eloi-Bertin-Albert), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Etienne (René-Albert), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
Douguet (Pierre), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Blazy (André), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé, Cité.
Ait Idir Hocine ben Saïd, sergent-major, mle 1253; 17 ans de services, 5 campagnes.
Coquelet (Philippe-Fernand-Emile), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Garcia (Maurice-François), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.

Moncaubeig (François-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Coupeau (Pierre-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Wils (Georges-Léon-Corneille), sargent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rochette (Raymond-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dubois (Gaston-René), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Manenti (Don-Charles), sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Bouisset (Georges-Ferdinand-Gilbert), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Delecourt (René-Désiré), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Berthomier (René-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Champalou (Hubert-Marcel, adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pezet (Marcel), sergent major; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Neu (Emile), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
Fievet (Georges-Edouard-Alphonse), sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Alexandre (Emile-André), sergent-major; 15 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité
Pontillo (André-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.

Génie.

A. — SERVICES

SOUS-OFFICIERS

Jacqmart (Léon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Denis (Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Maurin (Jean-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Quezede (Pierre-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ruet (Bernard), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Garcia (Jean-Antoine), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Collet (Joseph-Francis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Birukoff (Serge), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Carlin (René-Albert-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pianchette (Edouard), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Ospital (Jean-Charles-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jacques (Henri-Ernest), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rouvière (Georges-Paul), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Le Rouge (Roger-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Bourgerette (Robert-Jean-Stéphane), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rauchat (Abel-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Commault (Georges-Mathurin), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Lairy (Jean-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Saulnier (René), sergent-major; 17 ans de services, 4 campagnes.
Busutill (Albert-Eugène), sergent-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Vigneau (Jean-Paul), sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Lafon (Louis), adjudant; 13 ans de services, 3 campagnes.
Pornin (Jean-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes
Bey (René), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes
Talon (André-Adolphe-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Krempl (André-Auguste-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Grandin (Gérard-Louis-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Gueritey (Georges-Jules-Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Eschbour (Jean-Nicolas-Emile-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Morlen (François-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Leimbacher (Emile-Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 3 campagnes.
Dobillot (René-Joseph-Alexandre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Faure (Gaston-Augustin-Marius), adjudant chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Latasse (Georges-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Tardieu (Edouard-Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Dalaine (Francis-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Belot (Maurice-Emile-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services 2 campagnes.
Nouviaire (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes
Blanchard (Roger-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Duponnois (Marie-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Hœffler (Albert-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Thiry (Maurice-Georges), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Petermann (Robert-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Boutaud (Jacques-Alexandre-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Thibaud (Ferdinand-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Marquet (Alphonse-Marie-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Cunin (René-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Ponsot (Constant-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Ruelle (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes.
Gœusse (David-Charles-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Fajon (Raoul-Prosper-Marc), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Desjardin (Pierre-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Pougeux (Jean-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Renaud (Florentin-Auguste-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Rouzet (Jean-Joseph-Léon), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Cassier (André-Albert-Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
Collinet (Paul-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Courty (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Bernier (Max-Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Borron (Paul-Jean), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Seguin (Gaston-Jules), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Beslin (Robert-Eugène-Jean), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Theis (Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Chuffart (Louis-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Rosenthal (Georges-Joseph-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Brun (Victor-Jules-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Contzler (Raymond-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne.
Lecomte (Henry), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Mahon (René-Eugène-Félicien), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Coutarel (Jean-André-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes.
Fejean (Raymond-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Piot (Alphonse-Eugène-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Delaye (Marcel-Jean-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne. Cité.
Marsac (René-Armand), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Langlois (Armand-Désiré), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Chaplain (Pierre-Ernest-Alexandre), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Moineau (Roger-Pierre-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne. Cité.
Sarragossi (François-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Ponchon (Jean-Lucien-Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Rivière (Maurice-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services: 4 campagnes. Cité.

B. — ARME

SOUS-OFFICIERS

Samson (Jean-Joseph), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Houy (Serge-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services; 8 campagnes. Blessé. Cité.
Wafflard (Henri-Emile-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Porte (Abel-Alphonse-Marc), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Martines (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Vachier (Joseph-Emile-Léonard), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Herreyre (Bernard-Francis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Rolland (Louis-Bernard), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité
Sada (Guy-Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Estrada (François), sergent-chef; 15 ans de services; 8 campagnes. Cité.
Yenante (Georges-Julien-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Berteau (Maurice), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mercier (Louis-Appolinaire), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mazzuco (Henri), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Pierchon (Augustin-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chrétien (Germain), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Leroy (Maurice), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Reverdy (Michel-Barthelémy), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Collin (Raymond-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Licciardi (Carmelo-Charles), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Goasdoue (René), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sanchez (Antoine), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Bouille (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Nintret (Marcel-Maurice), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Molle (Louis-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bois (Raymond-Alexandre-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Perez (Angel-Alfred), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Quinquenel (Francis-Léon), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Berchon (André-Léopold-Emmanuel), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Anciaux (Sosthène), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Patry (Georges-Lucien-Désiré), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Barreau (André-Georges), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Thibault (Arsène), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Benbakhti Benaouda, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lequeux (Léon-Philippe), sergent-major; 16 ans de services, 4 campagnes.
Vallauri (Victorio), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bassut (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Faure (Hugues-Marie), adjudant-chef; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Palmouries (Norbert-Louis-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Py (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Mansard (Jean-Camille), sergent-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Blanchard (Victor-Jean), adjudant; 12 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Langlet (Charles-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Ramel (Maurice), adjudant; 13 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Petitjean (Lazare-Jean-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Vaucherot (Jules-Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 3 campagnes. Blessé. Cité.
Collier (Raoul-Emile-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Erb (Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
Chevalier (Guy-Georges-Hubert), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes. Cité.

HOMME DE TROUPE

Cazeaux (Marcel), caporal-chef; 5 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1911.

SOUS-OFFICIERS

Bouazza Ben Hamou, sergent, mle B. 4187/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Lhacene ben Mohamed ou Haddi, sergent, mle B. 4225/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Bouazza ben Hammou ben Khlifa, sergent, mle T/691/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Said, sergent, mle A. 474/35; 18 ans de services, 5 campagnes.
Abdesselem ben Mohamed, sergent, mle A. 8135/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Hamadi ben Mohamed, sergent, mle A. 452/35; 17 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Ali, sergent-chef, mle A. 850/35; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Brahim ben Hadj Hammou, sergent, mle A. 3011/39; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bou El Aouaj ben Mohamed, sergent-chef, mle A. 6277/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmed ben Lahssen, sergent, mle A. 4118/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Mohamed ben Kassem, caporal-chef, mle R. 630/37; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mecherfi Kouider, 1re classe, mle 285/35; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lahsen ben El Hassane, caporal-chef, mle B. 2459/39; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Lamri Mohamed, caporal-chef, mle L.M. 622/31; 16 ans de services, 7 campagnes.
Hassane ben Addou, 2e classe, mle A. 74/37; 16 ans de services, 7 campagnes.
Taybi ben Sliman, caporal-chef, mle A. 11/38; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Miloudi ben Jilali maître ouvrier, mle Q. 2915/36; 16 ans de services, 6 campagnes.
Teta Bachir ben Ahmed, caporal-chef, mle A. 21/39; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
M'Bark ben Ahmed ben Amar, caporal-chef, mle A. 1703/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ouassif Kouider, caporal, mle A 2810/38; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Smain ben Akka, 2e classe, mle Q 3727/36, 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Lahcen ben Salah, caporal, mle T 8555/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Abdesselam ben Hammou ben Mohammed, caporal-chef, mle A 1801/38; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Larbi ben Karifi, 1re classe, mle B 1670/39; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Abdallah ben Mohamed, maître ouvrier, mle A 8004/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Ahmmed ben Lahssen, 1re classe, mle A 8372/39; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Omar ben El Mati, caporal, mle A 5081/39; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Maachi ben Allal, 1re classe, mle B 1959/39; 13 ans de services. 5 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Mohamed, caporal-chef, mle A 5714/39; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

Madragou, 1re classe, mle 18735; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.

Matériel.

Sous-officiers

Marie (Georges), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Heimann (Maurice-Paul), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Maurice (Edmond-Frédéric-Robert), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bourret (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Hille (Roland), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Haefflinger (Léon), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Pencenat (Louis-Clément-Félix), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Arnaud (Pierre-Samuel-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Thobois (André), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Chalancon (Fernand-Félix-Désiré), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Paquin (Jules-Michel), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Masson (René-André), Maréchal des logis major; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Gouin (André-Guy), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lopez (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Soria (Emmanuel), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Oulie (Roger-Yves), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Detre (Eugène-Jules-Gérard), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Geoffrin (Jean-Clément), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Luciani (Xavier), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Francheteau (Guy-Pierre-Henri), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Civel (Jean-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Lemaitre (Gaston-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Berger (Pierre-Jacques), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Renaux (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lasfargues (Raymond-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Cohen (Robert-Charles), maréchal des logis major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lecourt (Marcel-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Almes (Roger Auguste-Léon-Marie), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rigaud (Félix-Maurice), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Nicolas (Charles-Victor), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Maillard (André-Laurent), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Quairel (Louis-Joseph-Lucien), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Demangeon (Gilbert-Roger), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Texier (Henri), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pernot (Paul-Alexandre), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Gaillochet (Omer-Auguste), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Alleaume (Roger-Fernand), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Laffaille (Jean-Pierre), maréchal des logis major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Colin (Albert-Louis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Beaucamp (Pierre-Philippe), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Buf (Robert-Victor-Alcide), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Fillol (Norbert-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Sauren (Lucien-François), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Desbans (Eugène), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes
Boyer (Florian-Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Guy (Roger-Jacques-Robert), maréchal des logis major; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ritaine (Béloni-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Constant (Ghislain-Auguste-Cornil), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Herfurth (Bruno-Jean), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Mottez (Serge-Jules-Fernand), maréchal des logis major; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Roger (Rémy-Louis-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Dubreuil (Léon-Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Resseguier (Aimé-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Thebault (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Vallin (Paul-Maurice-Uriane), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Livet (Robert-André-Louis), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Schmidt (Nestor-Henri-Gaspard), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Athiel (Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Humbert (Claude-Marie-Louis), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vandewalle (Paul-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Colin (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Julien (Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Mira (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Roy (Roger-Maurice-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Boide (Sylvain-Cyprien-Gustave), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Guilleau (Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Thomasse (Jean-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Adam (Pierre-Georges-Arthur), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Avignon (Louis-Eugène-André), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Lonne (René-Georges), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Hardy (André-Marcel), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Vialle (Jean-Camille), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Gaudey (André-Marius-Etienne), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Klipfel (René), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Boon (Emile-Auguste), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.
Koerner (Robert-Georges), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Marty (André-Michel-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Barbier (René-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Belleili Mohammed Salaheddine, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Dunogier (Louis-Delphin-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Güery (Albert-Emile), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Mouzarine (Sauveur-Salvador), maréchal des logis major; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Pipereau (Marcel-André), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Chambon (François-René-Jean), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Roth (Charles), maréchal des logis major; 18 ans de services, 4 campagnes.
Legrand (Uris-François-Jules), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Yvanovsky (Alexandre), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Beauchard (Edouard-René), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Monnoyeur (Paul-René), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Briottet (Jean), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Bauer (Georges), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Ferreux (Paul-Jules-François), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Mercier (Jules-Henri-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Rouffi (Roger-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Faulcon (André-Paul-Armand), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Touzet (Eugène-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Fontaine (Raymond-Victor-Denis), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Albaric (André-Louis-Etienne), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Guilbert (Pierre-Jean), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Estrade (Jean-Baptiste), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Nicolas (Charles-Théodore), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Berger (Jean-Georges-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Hall (François-André), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Sohier (Victor-Jules-Camille), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Besnard (Roger-Lucien), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

Lombard (Henri-Jean-Albert), adjudant; 17 ans de services. 3 campagnes. Blessé.
Vandemaele (René-François), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Loisel (René-Maurice-Théophile), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Valot (Lucien-Joseph-Edmond), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Galerne (Jean-Marie-Gaston), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Voissement (Georges-Henri-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lelong (Jules-Clément-Louis), maréchal des logis major; 18 ans de services, 3 campagnes.
Combrexelle (René-Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Nivet (Georges-Henri), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Mira (Jules), maréchal des logis major; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité
Blanc (François-Augustin-Antoine-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Brudieux (Louis-Augustin), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Giard (Louis-Edmond), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.
Amoretti (Eugène-Marius), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. cité.
Naninck (Arthur-Maurice), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Hubeau (Louis-Joseph-Baptiste), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Boulet (Félix-Eugène-Vital), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Vuillardot (Charles-Constant-Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Hubert (Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Hauchart (René-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Chenais (Henri-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Collier (Pierre-Marie-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Le Boulicaut (Louis-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Counioux (Jean-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Trocme (Pierre-Louis-Félix-Edmond), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Dauve (René), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Deantoni (Ernest-Roger-Constant), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Decham (Albert-Edouard), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Dubois (Yves-Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Grimaldi (Barthélémy), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Italiano (Marcel-Léon), maréchal des logis major; 13 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Cailmail (Emile-Charles), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Vandenabeele (Emile-Marcel-Cornil), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

HOMME DE TROUPE

Guidicelli (Parfait-Jacques), brigadier-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS

El Houssine ben el Thami, maréchal des logis chef, mle A 636/38; 11 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Medeb ben Mohamed, maréchal des logis chef, mle 1569/L 32; 20 ans de services, 1 campagne.
Moh ben M'Hamed, maréchal des logis chef, mle A 326/38; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
El Bechir ben Taïeb ben Naceur Zécri, maréchal des logis, mle 371/L 37; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben M'Bark, maréchal des logis chef, mle A 395/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Bouchaïb ben Sbati, maréchal des logis, mle A 9425/39; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Saad-Djaballah Hacene ben Allaoua, brigadier-chef, mle A 465/37; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ali ben M'Barek ben Lakhdar, brigadier-chef, mle 775/ L 37; 15 ans de services, 6 campagnes.
Abdelkrim ben Bouazza Boukhari, 1re classe, mle 1919/38; 15 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Mili Mohamed, 2e classe, mle 3331/37; 15 ans de services, 5 campagnes.
Hamchouch Ahmed, 1re classe, mle 173/38; 15 ans de services, 6 campagnes.
Boucheta Cheikh, 1re classe, mle 1263/36; 15 ans de services, 6 campagnes.
Abdesselem ben Eelayyad, brigadier, mle A 1933/38 x 162; 15 ans de services, 6 campagnes.
Abdelkader ben Dehmonn, brigadier, mle A 1085/38; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Halfaoui Benkhira, brigadier-chef, mle LM 840/33; 19 ans de services, 1 campagne.
S. N. P. Atallah ben Ahmed, brigadier, mle A 1237/36; 15 ans de services, 5 campagnes.
Mairif Djilali, brigadier-chef, mle 461/38; 15 ans de services, 4 campagnes.
Boukhalfa Toumi ben Ahmed, brigadier-chef, mle LM 842/37; 15 ans de services, 3 campagnes.

Intendance.

SOUS-OFFICIERS

Charles (Henri), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Blondel (Camille), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Wattier (Gaston), sergent-major, 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dbaud (André-Robert), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Salie (Gaston-Elie), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Benne (Philippe-Alexandre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vaneste (André-Pierre), sergent-major; 20 ans de services, 3 campagnes.
Loiseau (Henri-Lucien), sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Thouaille (Henri), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Renauli (Gérard-Eugène-André), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Duval (Modeste-Claude), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Cayrol (René-Isidore), adjudant; 1 6ans de services, 6 campagnes. Cité.
Hugo (Louis-Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Hennevin (René-Jules), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bessot (Claude-Ernest-Jules), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Tison (Georges-Charles), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Michel-Jules-Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Serre (Gilbert-Emile), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Demarck (Clément-Raoul), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Caniaux (Eugène-Marie-Joseph), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bozonnet (Gilbert-Marius), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Combres (Roger-Joseph), sergent-major; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lupo (Jules-Charles-Carmel), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Le Goualec (Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Gaudin (Paul-Henry-Mary), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Catin (Adrien), sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pejoan (Charles-Raphaël), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Branens (Gilbert-Jérôme-Julien), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Godfroid (Roger-Arthur-Joseph), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jocquel (Gaston-Jean-Lucien), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Massol (Paulin), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Guillon Cottard (Henri-Jacques), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

Doll (Joseph-Henri), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Quesnel (Paul-Emile-Lucien), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Belkadi Mohamed, adjudant-chef, mle A 564; 16 ans de services, 6 campagnes.
Boutfol (René-Georges-Donatien), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Culier (Oswald-Ernest), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Prat Sainte-Marie (Etienne-Marie-André), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Barjonnet (Henri-Emile-André), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Arsène), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Porcelli (Roger-Léonce), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Delhommais (André-Gaston), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Passet (Emile-Jean-Marius), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Remy (Marius-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Bossard (Paul-Henri-Fernand), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Sum (Georges), sergent-major; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Houtmann (Georges-Albert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lach (Jacques-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Laurenson (Georges-Aristide), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Guionnet (André-César), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Auger-Latif (Michel), sergent-major; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Boivin (Henri-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Perot (Robert), sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Rousseau (Marcel-Paul), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Cunnington (Robert-Georges-Charles), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Cros (Léopold-Albert), sergent-major; 16 ans de services, 5 campagnes.
Genot (Georges-Ovide), sergent-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Cazilhac (Lucien-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Wuatelet (Edouard-Jean-Marie-Louis), sergent-major; 18 ans de services, 3 campagnes.
Souchet (Louis-Alfred-Marie), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ettori (Jean-Dominique), sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Toussaint (Pierre-Paul), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lanee (Auguste-Charles-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Vogelsang (Philippe-Marcel), sergent-major; 17 ans de services, 4 campagnes.
Leluau (Roger-Raymond), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Pouvrasseau (Raymond-Gustave), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Durand (Pierre-Louis), sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Chatelain (Robert-Jules), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Constanty (Jean-Georges-Marie), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Severac (Gabriel-Louis), sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes.
Roumestan (Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Monet (René-Joseph-Martin), sergent-major; 18 ans de services, 2 campagnes.
Le Puillandre (Jean-Alexis-Auguste), adjudant; 16 ans de services 4 campagnes.
Bloch (Guillaume-Edouard), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Perrichet (André-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.
Citharel (Joseph-François-Marie), sergent-major; 18 ans de services, 2 campagnes.
Wagenheim (Marcel-Henri), sergent-major; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bazin (François-René), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Frezal (Albert-André-Henri), sergent-major; 16 ans de services, 4 campagnes.
Tresson (Roger), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Gignet (Félix-Sylvain-Aimable), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.
Charvolin (Francis-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Descombes (Stéphane-Antoine), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bagate (Jean-Joseph-Simon), sergent-major; 18 ans de services, 2 campagnes.
Michau (Marcel-Henri), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Jutant (André), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dupiech (Jean-Alexandre-Emile), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Chaussebourg (René), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Sarocchi (Raphaël), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Perraud (Antoine-Emile), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.

MAITRES OUVRIERS

Maudouit (Maurice-François), sergent-chef maître ouvrier tailleur; 24 ans de services, 4 campagnes.
Lebrun (Robert-Armand), sergent maître ouvrier cordonnier; 17 ans de services, 9 campagnes.
Brunet (Jean-Henri-Joseph), sergent-major maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 5 campagnes.
Dubois (Michel-Alfred), sergent maître ouvrier cordonnier; 23 ans de services, 4 campagnes.
Prigent (Jean-Marie), sergent chef maître ouvrier tailleur; 20 ans de services, 7 campagnes.
Graziani (Laurent), sergent-chef maître ouvrier cordonnier; 19 ans de services, 8 campagnes.
Thomas (Léon-Louis), sergent-chef maître ouvrier tailleur; 24 ans de services, 2 campagnes.
Maitra (Robert), sergent-chef maître ouvrier cordonnier; 24 ans de services, 2 campagnes.
Lhuintre (Jules-Jean-Auguste), sergent-chef maître ouvrier cordonnier; 24 ans de services, 2 campagnes.
Pineau (Louis-Fernand-Ernest), sergent maître ouvrier tailleur; 22 ans de services, 2 campagnes.
Tatinclaux (Charles-François), sergent maître ouvrier tailleur; 21 ans de services, 4 campagnes.
Kessler (Albert-Joseph-Achille), sergent maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 2 campagnes.
Broize-Arrieu (Charles), sergent-chef maître ouvrier tailleur; 21 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIER

Aïssa ben Bechir ben Aïssa, sergent, mle A 233/36; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.

HOMME DE TROUPE

Amara ben Khelifa ben Ahmed ben Amor, caporal-chef, mle A 251/36; 16 ans de services, 3 campagnes. Blessé.

Etat-major de l'armée.

POSTE AUX ARMÉES

Baillancourt (Pierre-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bourreau (Roger), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Laube (Henri-Georges), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes.
Aulanier (René-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Hermant (Henri-Alfred-Emile-Noël), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ozias (Elie-Charles-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Kozbiel (Tadek), adjudant-chef, mle 3303; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Vigouroux (Jean-Guillaume), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Pourre (Charles-Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Basset (Charles-Marie-Rémy), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Européens.

SOUS-OFFICIERS

Faubert (Léon), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Ferrandi (Jean-André), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Petit (Aristide-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Schertz (Robert-Charles), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mir (Lucien), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Chamberland (Emile), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Trillat (Gilles), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Saintandre (Joseph), sergent; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Le François (Albert-Victor), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Coriton (Louis), sergent; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cruz (Manuel), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Mirambet (Yves-Jean), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Hentzel (Charles-Joseph), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Blin (Sylvain), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bernardini (Martin), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Le Cacheur (Clément-Louis), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Toulalan (Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Marion (Pierre-Marie-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Meyer (Albert-Rodolphe), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Sie (Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Marty (Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Doublet (Paul-Edouard-Augustin), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Pignon (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Franceschi (Paul), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Morin (Yves), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Boules (Jean-Louis), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Tessier (André), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Spiegel (Jean), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Antoine Nguyen Van Nam, sergent-chef, mle L. M. 92/53; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rosine (Félix-Marcel-Ernest), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Boquel (Jean-Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Deneu (Marcel-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Saugey (Lucien-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Watrelot (Francis-Alfred), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Bernard-Bret (Edmond-Victor), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Malvesy (Jacques), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mendy (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Ballenveck (Albert-Cécil), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Le Personnic (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Veillard (André-Georges), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Nguyen Van Ngoc (Paulus-René), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
Zilles (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Peretti (Jean-Alexis), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gemon (Jean), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Labarrière (Georges), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lemaitre (Georges-Bernard-Pascal), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Gall (Emile), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes Blessé. Cité.
Lafitte (René), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Volfart (André-Amédé), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Verderosa (Hugues), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Aubry (Marcel-Jean), sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Zannini (François), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Gaumont (Roger-Henri-André), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Orru (René-Victor), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Pailhe (Marcel-Jean), sergent; 14 ans de services, 11 campagne. Cité.
Marzin (Jules), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tombal (André-Camille-Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Le Guen (Eugène-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services; 16 campagnes.
Beyly (Ferdinand-Fernand), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Cherrier (Georges-Albert), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Guiderdoni (Joseph-Antoine), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Doutres (Xavier), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Remaud (Joseph-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Haudot (Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mazzoni (Dominique), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Colombani (Nicolas), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Piccinelli (Alphonse), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Davion (Marius), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Peretti (François-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Frangville (Roger-Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kœnig (Arthur-Lucien), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Massiani (Jean-Baptiste), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Savinien (André-Pierre-Julien), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Michelis (Henri-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Brinton (Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Huet (Joseph-Auguste-Victor-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Clemens (René-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Jaffeux (Roger), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marchiani (Félix-Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Toullec (Yves), sergent; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Krausse (Georges-Michel), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Haim (René-Eugénie-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Logeais (Henri-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rossi (Pierre-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bourrier (Robert-Georges), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Verlot (Rémy), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dussert (Roger-Fernand), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Hautier (Frédéric), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Genois (Charles), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Lamure (Max-Georges-Benjamin), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Matignon (Georges-Louis), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Peano (Théophile-Léon-Michel), sergent-chef clairon; 17 ans de services, 8 campagnes.
Dangoumau (Charles), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vinckx (Yvan-Théophile), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Staub (Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Le Dez (Georges-Rémy), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Petton (Roger-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Parlington (Joseph-Vincent-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Marucci (Lido), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Lenyne Canniane, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes.
Sibillat (Désiré), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chataux (Robert-Marius), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Nourry (Francis), sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Fazi (Jean-Brand), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dhinaun (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Bernard (Marcel-Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Voltzenlogel (Charles), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Simonet (Charles-Marie-Francis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Maupetit (Léon), sergent; 16 ans de services, 7 campagnes.
Guerini (Michel), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mary (Léo-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Herquel (Alphonse-Robert), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Dufois (Clément-Théophile), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Burellier (René-Louis-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Saunot (Jules-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lanfranchi (Jean-François), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cusenier (Roger-Léon-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes
Geldreich (René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Biret (Maximilien), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Corsetti (Jean-Laurent), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Darras (Pierre-Aurèle-Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Griebel (Charles), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nard (Albert-Jean), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Balmer (Juvénal-Julien), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ferrand (Jean-Abel), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Beck (Eugène), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bermond (Aimé-Joseph-Georges), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Radier (Jean-Léon-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Meynard (Gilbert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delrieu (Marius-Emile), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Demarest (Emile-Joseph-Henri), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Heniger (Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité
Heissler (René), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Chemineau (Pierre-André-Charles), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Tournois (Denis-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Drillon (André-Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Auzias (Raymond-Prosper), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Coudol (René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Maiwald (Paul-Richard), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Aubrun (Georges-Joseph-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Carlotti (François-Marceau), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Khanh (François), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Behary (Paul-Sirder), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Lallemand (René), sergent-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Spennel (Roger-Léonard), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Cam (Théophile), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gamard (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Nicollic (André), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Nicolas (Yvon-Vincent-Marie-Benoit), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Trelaun (Marcel-Benjamin), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Jardry (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Gourmelen (Pierre-Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bonnet (Paul-Marie-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Noblet (Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Buhr (Alfred), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pierre (Jules-Roland), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Perrault (Raymond), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bellego (Louis-Mathurin), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Menard (Maurice-Paul-Ferdinand), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Fontaine (André-Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Bouzinac (Armand-Marius-Victor), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Benechet (Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Maucard (Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Roland (Jean), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Brezout (Léopold-Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Mondolini (Paul-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Damour (Victor-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Creze (Albert-Alexandre), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Tafanelli (Vincent), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Bernardeau (Désiré-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Loots (Charles-Frédéric), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Fabreguettes (Pierre-Jean-Eugène); adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kuhn (Amédée-Ange), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Frustie (Henri-René), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mieze (Albert), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Soulie (Roland-Etienne), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cuchet (Marcel), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Duros (Raymond), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Defontaine (André-René-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Haxo (Mouttouramane), sergent; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Augey (Guy-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Desplanque (Julien-Jean-André), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Levaque (Jacques), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Jard (André-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bossuyt (Moïse), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ferrari (Pierre-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Variet (Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lambert (Edouard-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cano (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Point (Fernand), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Larmusiaux (Lucien-Théophile), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Auguste (Francis-Faustin), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Christiny (Léon-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Neveur (Edouard-Fernand-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Pihouet (Henri-Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Magnin (Antony-Fleury-Joannès), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Giacomo (François-Félix-Clément), adjudant-chef; 12 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Marie-Luce (Sainte-Catherine), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.

(Supplément.)

Payet (Gaston-Marie), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Batmalle (Jean-Urbain), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Tomasi (Jean-Antoine), adjudant; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Crosset-Granche (Jean-Pierre), sergent; 11 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Chevalier (Ernest-Adrien), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Le Clech (Yves-Adolphe-Marie), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Gambini (Michel), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Actale (Etienne), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jan (Marcel-Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Sauvageot (Jacques), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Supervielle (Félix), adjudant; 11 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Meuro (Yvon-Léandre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Jeudy (Jean-Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Masson (René), adjudant; 10 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Magnez (Roger), sergent; 10 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Poulain (André), sergent-major; 8 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Metier (Jean-Jacques), sergent-chef; 8 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Allemand (André), adjudant; 9 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Coureau (Guy), sergent; 9 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Menjuzan (Joseph), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Alias (Albert-Alexis-Aimé), sergent-chef; 10 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brun (Georges), adjudant-chef; 11 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lavergne (Raymond), sergent; 9 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Magnenet (Louis-Paul), adjudant; 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Merigot (Henri), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Florent (Victor), sergent-chef; 8 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Rouzo (Louis-Marie), sergent-chef; 8 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Denereaz (Fernand), sergent-chef; 8 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Chamand (David), caporal-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Susini (Paul), caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Cocu (Raymond-Marcel), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Guilbert (Georges), 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Doursenaud (Denis-Clovis-Emile), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cagnazzoli (Pierre), caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Landee (Saint-Yves), caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Lanez (Jean), capora'; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Conche (Henri), caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Constantini (Jean), Caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Chaubo (Célestin), 2e classe; 17 ans de services, 9 campagnes.
Stanus (Jean-Edouard-Joseph), caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rouvet (François), caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Lovial (Louis), caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Liria (Placide), 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Husson (Gabriel), caporal; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bulet del Alcide (René), caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Renard (Jean-Ernest), caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bandry (Roger-Julien), caporal-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Battini (Luciano), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Briere (Roger-Félix), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Achard (Maurice), caporal-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Siri (Célestin), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Diagne (Abdouralionane), caporal-chef, mle 584; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Martin (Léon-Emilien), caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Blache (Lucien), caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
De Larichaudy (Joseph-Léo), caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Medigue (Roger), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lafiteau-André (Maurice), caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marcucci (Mathieu), 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Raffier (René), 1re classe; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Meugin (Marcel), 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Comte (Henri-Fernand), 2e classe; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Labonde (Marcel-André-Charles), caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Giraudineau (Marcel), caporal-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Michaud (Henri), caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rein (Gérard), caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Tcherkessian (Benom), caporal-chef, mle 49; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lanière (Roland-Charles-Antoine), caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Soyer (Arthur-Eugène), caporal-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Germain (Edouard-Maurice), caporal-chef; 12 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Nappey (Maurice), caporal-chef; 10 ans de services, 6 campagnes. Cité

Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Noaga Kabore, sergent, mle 16728; 15 ans de services, 12 campagnes.
Taha (Justin), sergent, mle 18938; 15 ans de services, 12 campagnes.
Chau Nghet, sergent, mle 62330; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Huang Van Cau, sergent, mle 964; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sobodo Sankara, adjudant, mle 31958; 16 ans de services, 11 campagnes.
Yara Souare, sergent, mle 57918; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pham Tranh Sach, adjudant-chef, mle 13608; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Phan Cao Nguyen, adjudant, mle 6778; 20 ans de services, 7 campagnes Cité.
Tran Minh Huy, adjudant, mle 13074; 15 ans de services, 12 campagnes.
Danh Len, sergent, mle 16278; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Mamadou Sylla, sergent, mle 59236; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Berma Kone, sergent, mle 44156; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Kamory-Diawara, sergent, mle 36799; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Vego Inapogui, sergent, mle 58910; 15 ans de services, 11 campagnes.
Suong Nong Vinh, adjudant-chef, mle 5887; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bakary Danso, sergent, mle 55258; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Nguyen Van Phiem, sergent, mle 27161; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Faraban Sidibe, sergent-chef, mle 36068; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bakar Camara, sergent, mle 61900; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité
Do Van Tong, sergent-chef, mle 4091; 17 ans de services, 9 campagnes.
Tran Van Phu, sergent, mle 2687; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité
Sanaci Camara, sergent, mle 54790; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tchevo Dembele, sergent-chef, mle 34931; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mamadou Camara, sergent-chef, mle 75099; 14 ans de services, 12 campagnes.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Djineman Sangare, sergent, mle 36102; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sogo Sanou, sergent, mle 23701; 15 ans de services, 11 campagnes.
Touch Bouth, sergent, mle 2022; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Suon Danh, sergent-chef, mle 6238; 20 ans de services, 7 campagnes.
Hinh Thach, sergent-chef, mle 12331; 15 ans de services, 12 campagnes.
Faya Tole, sergent, mle 60053; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Sekou Kamissoko, adjudant-chef, mle 42947; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bila Nikiema, sergent, mle 92635; 18 ans de services, 8 campagnes.
Zezouma Sayou, sergent, mle 19822; 15 ans de services, 11 campagnes.
Trabi Yrie, adjudant, mle R. A. 3186; 17 ans de services, 9 campagnes.
Arouna Diallo, adjudant, mle 10713; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tinga Nikiema, sergent, mle 4100; 17 ans de services, 9 campagnes.
Momo Sylla, sergent, mle 61741; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Yamba Waongo, sergent, mle 21396; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tuy Le Van, sergent, mle 26538; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Moriba Camara, sergent, mle 59917; 15 ans de services, 11 campagnes.
Faya Leno Loubano, sergent, mle 63236; 15 ans de services, 12 campagnes.
Amadou, sergent, mle 60811; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Muc Kim, sergent, mle 6130; 19 ans de services, 8 campagnes.
Babadi Camara, sergent, mle 61247; 15 ans de services, 11 campagnes.
Vong Nhit Sang, sergent-chef, mle 25175; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Karimou Kamara, sergent, mle 18007; 16 ans de services, 10 campagnes.
Phuoc Nguyen Song, sergent-chef, mle 19117; 13 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Le Ea Bay, sergent, mle 2267; 18 ans de services, 7 campagnes. Blessé.
Nguyen The Que, sergent-chef, mle 13533; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Karite Kambiri, sergent-chef, mle 20132; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sadibi N'Zigou, adjudant-chef, mle 1502/GB; 15 ans de services, 11 campagnes.
Do Van Than, sergent, mle 16016; 14 ans de services, 12 campagnes.
Baliono (Paul), adjudant-chef, mle 93317; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Moussa Camara, sergent, mle 59118; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dodien (Joseph), adjudant, mle 2581; 17 ans de services, 9 campagnes.
Dangouri (Victor), sergent-chef, mle 29088; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mamadi Camara, adjudant, mle 59952; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Halidou Issaka, sergent, mle 18973; 15 ans de services, 11 campagnes.
Saga Zanga, sergent, mle 28163; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Do Trong Phat, sergent, mle 9824; 23 ans de services, 3 campagnes.
Passande, sergent-chef, mle 11739; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Lansina Sidibe, adjudant-chef, mle 15693; 18 ans de services, 9 campagnes.
Kaba Konde, sergent, mle 59070; 15 ans de services, 11 campagnes.
Akoi Zoumanigui, sergent, mle 65071; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Dian Oury, sergent, mle 59529; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Bougouyane Forgo, sergent, mle 36215; 15 ans de services, 11 campagnes.
Meas Mao, sergent, mle 17962; 13 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Vong Chau Gieng, sergent, mle 17001; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Tangue Dakio, sergent, mle 28716; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Yembi Nebie, adjudant-chef, mle 13334, 16 ans de services, 10 campagnes.
Bernard Brouyaka, sergent-chef, mle 63311; 15 ans de services, 11 campagnes.
M'Bousson Mamfoumbi, sergent, mle 1500; 15 ans de services, 11 campagnes.
Diang Hery Diallo, sergent, mle 50795; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lindian Toumi, sergent, mle 64920; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Koulenssendar, sergent-chef, mle 6125; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rakotomalala, adjudant, mle 1761; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Toan Pham Quang, sergent, mle 6904; 23 ans de services, 3 campagnes.
Saa Kotenabedouno, sergent, mle 61127; 15 ans de services, 11 campagnes.
Aladji Keita, sergent, mle 63576; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niagbe Koroma, sergent-chef, mle 62515; 15 ans de services, 11 campagnes.
Adama Togola, sergent, mle 42854; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tahouo Gone, sergent-chef, mle 47186; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tiekoulako Diarassouba, sergent-chef, mle 19550; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Saikou Diallo, sergent, mle 62262; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kourouma (Alphonse), adjudant-chef, mle 22057; 17 ans de services, 9 campagnes.
Tamba Bongono, sergent, mle 57764-2; 16 ans de services, 10 campagnes.
Guebele Samba, sergent, mle TD/3689; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sibiri Sanou, sergent, mle 19874; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yaya Dieme, sergent-chef, mle 48354; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sale Kamara, sergent-chef, mle 58138; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sou Iv, sergent, mle 5366; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Koli Koroma, sergent, mle 62515; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sornan (Albert), adjudant, mle 9411; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hady Konate, sergent-chef, mle 43252; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Satala Diallo, sergent, mle 62130; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tankoanon (Paul), adjudant, mle 44309; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tounthoun Bayoko, sergent, mle 55330; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bassana Badolo, sergent, mle 28316; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ouara Diarra, sergent, mle 38371; 15 ans de services, 11 campagnes.
Duck Sen, sergent, mle 7984; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ali, sergent-chef, mle 7011; 15 ans de services, 11 campagnes.
Zandiougou Kone, sergent, mle 42524; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Fassou Ozo Bilivogui, sergent, mle 65517; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Sam Van Cuc, sergent, mle 3585; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Diara Zan, adjudant, mle 30220; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gragnon Dromien, sergent-chef, mle 18194; 15 ans de services, 11 campagnes.
Issa Diallo, sergent-chef, mle 63003; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Dieme (Pierre), adjudant-chef, mle 47327; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Manson Yora, sergent, mle 63498; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pham Xuan Ru, sergent, mle 13270; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Djigui Keita, sergent, mle 3500; 15 ans de services, 11 campagnes.
Saa Tengbe, sergent, mle 60757; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fereza Fankoni, sergent, mle 28148; 14 ans de services, 11 campagnes.
Karim Sangare, sergent-chef, mle 17001; 15 ans de services, 11 campagnes.
Do Sanou, sergent, mle 19873; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Fara Kamano, sergent, mle 61342; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mandoumadjou, sergent, mle 6630; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Manga Fassaly, sergent, mle 64756; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Kalata Lingane, sergent, mle 15919; 15 ans de services, 11 campagnes.

Bocari Yattara, sergent, mle 57781; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bouri, sergent, mle 18934; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Boro Tiemoko, sergent, mle 36596; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bapion Ido, sergent, mle 16478; 16 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Madingar (Pascal), sergent, mle 19070; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Mamourou Diakite, sergent, mle 31958; 15 ans de services, 10 campagnes.
Phan Lieu, sergent, mle 55291; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Biyogho Bindong, sergent, mle 1256/GB; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Issa Diallo, sergent, mle 62293; 15 ans de services, 10 campagnes, Blessé.
Tennoaga Ilboudo, sergent, mle 20951; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dinh Viet Nay, sergent, mle 20413; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Say Khouth, sergent, mle 17918; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Oumari ben Assoumani, adjudant, mle M. R. Y. 3858; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Fa Gohou, sergent, mle 22821; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sory Mansare, sergent, mle 63883; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tikoite Sib, adjudant, mle 28269; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Huynh Van Tap, sergent, mle 13121; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dalgue, sergent-chef, mle 6352; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ouedraogo (Christophe), sergent-chef, mle 31573; 16 ans de services, 9 campagnes.
Duoka Dietao, sergent, mle 26946; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Guida Konde, sergent, mle 59780; 15 ans de services, 10 campagnes.
Diogbo Camara, sergent, mle 60208; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ansoumane Keita, sergent, mle 51318; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dirabo Drabo, sergent-chef, mle 44373; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Luong Suong Van, 1re classe, mle 10239; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Hoang Viet Phan, caporal-chef, mle 3534; 17 ans de services, 10 campagnes.
Tamba Boli Tolno, 1re classe, mle 63222; 15 ans de services, 12 campagnes.
Siaka Kone, caporal-chef, mle 57705; 15 ans de services, 12 campagnes.
Soriba Camara, caporal-chef, mle 58771; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Tape Dade, 1re classe, mle 26573; 14 ans de services, 12 campagnes.
Yafi Yao, 1re classe, mle 10558; 16 ans de services, 11 campagnes.
Tiekoura Boulivogui, caporal-chef, mle 60248; 15 ans de services, 12 campagnes.
Do Sanou, 1re classe, mle 19816; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ouei Guegben, caporal-chef, mle 26877; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Moussa Koussoube, caporal, mle 29843; 16 ans de services, 10 campagnes.
Saa Bangdabala Koundouno, caporal-chef, mle 63117; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pogba Pivi, 1re classe, mle 62558; 15 ans de services, 12 campagnes.
Diago Camara, caporal-chef, mle 60064; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Baillo Diallo, caporal-chef, mle 59328; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kamano Fara, caporal-chef, mle 55136; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tamba Koffi Tolno, 1re classe, mle 61140; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kamboussou, caporal-chef, mle 3614; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Dakouega Tengodogo, caporal-chef, mle 20787; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gouled Douale, 1re classe, mle 335; 19 ans de services, 7 campagnes.
Sou Mairo, caporal, mle TDAC 5247; 15 ans de services, 12 campagnes.
Boubacar Diallo, caporal-chef, mle 56623; 15 ans de services, 12 campagnes.
Doura Mansare, caporal-chef, mle 56985; 15 ans de services, 12 campagnes.
Soule Sanio, caporal-chef, mle 59935; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dayinde Niengne, 1re classe, mle 21898; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Kanteke, 1re classe, mle 21308; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nguyen Van Nhan, 1re classe, mle 11767; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gouleno Belemou, caporal, mle 43190; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Irenea Ouedraogo, 1re classe, mle 21304; 15 ans de services, 11 campagnes.
Siba, 1re classe, mle 60297; 15 ans de services, 11 campagnes
Souleye Maiga, caporal, mle 41633; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tampoure Pasco, caporal, mle 20891; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dian Mallal Diallo, caporal, mle 59341; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tamba Kebaladou, 1re classe, mle 57969; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mamadou Adama, caporal-chef, mle 61210; 15 ans de services, 12 campagnes.
Vi Van Lich, 2e classe, mle 15060; 14 ans de services, 12 campagnes.
Massabia, caporal-chef, mle 26975; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fassali-Keita, caporal-chef, mle 61897; 15 ans de services, 12 campagnes.
Diarra Bacoye, caporal-chef, mle 36575; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nian Gonkoi, 1re classe, mle 61618; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Kehi Tahi, 1re classe, mle 26376; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bie Traore, caporal, mle 27923; 14 ans de services, 12 campagnes.
Goulesoni Koussoube, 1re classe, mle 42036; 14 ans de services, 12 campagnes.
Saa Fode Leno, caporal-chef, mle 63099; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tamba (Marcel), caporal-chef, mle 63288; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yelansako Coulibaly, caporal-chef, mle 28632; 14 ans de services, 12 campagnes.
Passi Taraore, 1re classe, mle 60080; 15 ans de services, 11 campagnes.
Saikou Soumah, 1re classe, mle 61458; 15 ans de services, 12 campagnes.
Zidikie Guere, 1re classe, mle 36219; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kolo Kolo, caporal-chef, mle 65583; 14 ans de services, 12 campagnes.
Koulibaly Mansare, 1re classe, mle 66962; 14 ans de services, 12 campagnes.
Gohi Bi Iritie, 2e classe, mle 18056; 15 ans de services, 11 campagnes.
Abakarine Ibran, 1re classe, mle 11165; 15 ans de services, 12 campagnes.
Tamba Guindore, 1re classe, mle 63268; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kam Samy, caporal-chef, mle 25886; 14 ans de services, 12 campagnes.
Zoumba Coulibaly, 1re classe, mle 20699; 15 ans de services, 11 campagnes.
Niani Ouattara, caporal-chef, mle 41135; 14 ans de services, 12 campagnes.
Zeze Kamara, caporal-chef, mle 57392; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Saa Koratambou Toluo, 1re classe, mle 63153; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sekou Sagno, caporal-chef, mle 65295; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Ouo Ouo, 1re classe, mle 59961; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tham Chu Muoi, 1re classe, mle 11728; 22 ans de services, 4 campagnes.
Traore Niagnouma, 1re classe, mle 30601; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Keita Mamadou, caporal-chef, mle 63629; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kambon Samoura, caporal-chef, mle 59743; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ansoumani Sylla, 2e classe, mle 61714; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Segué Sanou, caporal-chef, mle 19821; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ouendé Kourouma, caporal-chef, mle 60077; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

Souro Sanou, 1re classe, mle 27954; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Noma Sandagou, caporal-chef, mlé 18972; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hali Momori Yombouno, 1re classe, mle 63232; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bouelibi Boye, caporal-chef, mle 18511; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hamadou Assé, 1re classe, mle 35679; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pouakam Somé, caporal-chef, mle 28231; 14 ans de services, 12 campagnes.
Seny Soumah, 1re classe, mle 65734; 14 ans de services, 12 campagnes.
Guenadjingar, caporal-chef, mle 7542; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bale Beavogui, 1re classe, mle 62592; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tomé Guegbeu, 1re classe, mle 22749; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pépé Moriba, caporal-chef, mle 58204; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Fabori Konaté, caporal-chef, mle 61415; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dobo Guilavogui, caporal, mle 60717; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mamourou Tora, caporal-chef, mle 65369; 14 ans de services, 12 campagnes.
Camara Mamadou, caporal-chef, mle 64715; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bakary Sano, caporal-chef, mle 60074; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fassiri Mara, 1re classe, mle 65329; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tagro Diepo (Anatole), caporal-chef, mle 26554; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Guindjia Ouled Magni, caporal-chef, mle 6383; 15 ans de services, 11 campagnes.
Didikoro, 1re classe, mle 65684; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tran Van Nhi, caporal-chef, mle 13252; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mamadou N'Doye, caporal-chef, mle 63563; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dro Illo, caporal-chef, mle 20006; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bamba Diaora, 1re classe, mle 57716; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Brehima Haidara, caporal-chef, mle 10911; 15 ans de services, 11 campagnes.
Noaga Waongo, caporal, mle 29485; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Koin Zerbo, 1re classe, mle 36237; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Dioulou Karaman, caporal-chef, mle 59102; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yabi Bangoura, 1re classe, mle 64560; 14 ans de services, 12 campagnes.
Baka Bahili, 1re classe, mle 24245; 15 ans de services, 11 campagnes.
Diohini Kam, caporal, mle 28211; 14 ans de services, 12 campagnes.
Abdoul Adjidiou, caporal-chef, mle 54697; 16 ans de services, 10 campagnes.
Saa Labani Tolno, caporal-chef, mle 58515; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dinh Nguyen Van, caporal, mle 169; 20 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Mamadou Tondo, caporal-chef, mle 57122; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mamadi Koroma, caporal-chef, mle 65379; 14 ans de services, 12 campagnes.
Moussa Soumah, 1re classe, mle 61160; 15 ans de services, 11 campagnes.
Salifou, caporal-chef, mle 62796; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Sissoko Amadou, caporal, mle 56662; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Camara Boubakar, caporal-chef, mle 60944; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saa Sidi Tolno, 1re classe, mle 63026; 15 ans de services, 11 campagnes.
N'Golobie Ouattara, 1re classe, mle 28041; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Raba ouled Rato, caporal-chef, mle TDGA 6845; 15 ans de services, 11 campagnes.
Foro Kanssama, caporal, mle 20692; 15 ans de services, 11 campagnes.
Goman Kamara, 1re classe, mle 59982; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bouatou Diarra, 1re classe, mle 36272; 15 ans de services, 11 campagnes.
Zan Santoura, caporal-chef, mle 36120; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Bouye Bi Djo, 1re classe, mle 23022; 15 ans de services, 11 campagnes.
Moriba Camara, caporal, mle 65063; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Louhouri Bomene, caporal-chef clairon, mle 26550; 14 ans de services, 11 campagnes.
Begoutto, caporal-chef, mle 7710; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bangali Camara, 1re classe, mle 58500; 15 ans de services, 11 campagnes.
Salam Ouedraogo, caporal-chef, mle 35729; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nghiem Pham Van, caporal-chef, mle 3220; 17 ans de services, 9 campagnes.
Zezo Koivogui, 2e classe, mle 64682; 14 ans de services, 12 campagnes.
Kalilou Soumaye, caporal-chef; mle 18895; 15 ans de services, 11 campagnes.
Touabouga Ladioloma, 1re classe; mle 21391; 15 ans de services, 11 campagnes.
Abdoul, caporal, mle 56465; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tran Tu, caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Danh Chua, caporal, mle 7197; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ngnyen An, caporal-chef, mle 1831; 21 ans de services, 5 campagnes.
Baguima Bayola, caporal-chef, mle 28368; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
M'Batina, 1re classe, mle 7640; 15 ans de services, 11 campagnes.
La, caporal-chef, mle 61605; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ouende Souare, caporal-chef, mle 60763; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tamba Pouroutou Leno, 1re classe, mle 63117; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tamba Fogo Koundouno, 1re classe, mle 63140; 15 ans de services, 11 campagnes.
Oussou Koné, 1re classe, mle 5832; 15 ans de services, 11 campagnes.
Chac A Pau, caporal, mle 10202; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tahou Zeran, caporal-chef, mle 14338; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ry, caporal, mle 61616; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tamba Mansare, caporal-chef, mle 64132; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Nian Goba, caporal, mle 58242; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ibrahima Bangoura, caporal, mle 61249; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Dore Falikou, caporal, mle 64321; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Saa Tedouno, 1re classe, mle 60114; 15 ans de services, 11 campagnes.
Somi Ymen, 1re classe, mle 28637; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mahaman, 2e classe, mle 19131; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tamba Kowa Kantam Cadoura, caporal-chef, mle 63179; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Neguela Belou, 1re classe, mle 29487; 14 ans de services, 12 campagnes.
Le Lua, caporal-chef, mle 12798; 15 ans de services, 11 campagnes.
Souanguene Sanou, caporal, mle 19818; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gnahe, caporal-chef, mle 22799; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yara Konate, caporal-chef, mle 63190; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yota, 1re classe, mle 7491; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Gordo Toye, 1re classe, mle 19186; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bobo Camara, 1re classe, mle 67060; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mogna Kourouma, caporal-chef, mle 65289; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ly Sui Pao, caporal-chef, mle 14423; 21 ans de services, 5 campagnes.
Magnabe Madigar, caporal-chef, mle 7005; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lansine, caporal-chef, mle 66208; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Goita Diougare, 1re classe, mle 43754; 14 ans de services, 12 campagnes.
Gueon, caporal-chef, mle 14627; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Koli Guepegui, 1re classe, mle 58152; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lang Binh Hop, caporal-chef, mle 5712; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Pham Van So, caporal-chef, mle 17107; 14 ans de services, 11 campagnes.

Saa Pourouca Boedouno, 1re classe, mle 63098; 15 ans de services, 11 campagnes.
Seima Onivogui, 1re classe, mle 62393; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ke (Jean), maître ouvrier, mle 18878; 15 ans de services, 11 campagnes.
Goore Bi Yetie, 2e classe, mle 18612; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Zeze Kalivogui, 1re classe, mle 58830; 15 ans de services, 11 campagnes.
Binlite Mouffi, 2e classe, mle 28268; 14 ans de services, 12 campagnes.
Kiougou (Albert), 1re classe, mle 25198; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tiekouma Fofana, 1re classe, mle 13055; 15 ans de services, 11 campagnes.
Passi Keita, 1re classe, mle 50725; 15 ans de services, 11 campagnes.
Netoua Nebie, caporal-chef, mle 28304; 14 ans de services, 12 campagnes.
Pham Van Bien, caporal, mle 15796; 14 ans de services, 11 campagnes.
Kouclar Bangoura, caporal, mle 60994; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Zouli Sankara, 1re classe, mle 28566; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Mouloumado, caporal-chef, mle T. D. 7849; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bonkoro Taraore, caporal-chef, mle 61138; 15 ans de services, 11 campagnes.
Saa Tolno, 1re classe, mle 64502; 14 ans de services, 11 campagnes.
Le Dieyere, 1re classe, mle 73106; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Fadjoulou Conde, caporal-chef, mle 69118; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Tele Sanou, 1re classe, mle 27958; 14 ans de services, 12 campagnes.
Simandia, caporal-chef; mle 18900; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bassana Badolo, caporal-chef, mle 20520; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sangare Ferre, caporal, mle 57612; 15 ans de services, 11 campagnes.
Garnodjoum, 1re classe; mle 13624; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Seidou Aman, 1re classe, mle 41087; 14 ans de services, 12 campagnes.
N'Gardou, 1re classe, mle 6333; 15 ans de services, 11 campagnes.
Zerbo (Jean-Baptiste), caporal-chef, mle 42509; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ladale Tamba Tolno, 1re classe, mle 63102; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tamba Koundouno, 2e classe, mle 60779; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sara Heri, caporal-chef, mle 18586; 17 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Biriba (Michel), caporal-chef, mle 28158; 14 ans de services, 12 campagnes.
Kpan Yomigbeu, 1re classe, mle 26901; 14 ans de services, 11 campagnes.
Lueng Nguyen Ngoc, caporal, mle 16107; 14 ans de services, 11 campagnes.
N'Garina, 1re classe, mle 7576; 15 ans de services, 12 campagnes.
Soumon Koivogui, caporal-chef, mle 62606; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fari Tolno, 1re classe, mle 58025; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tiekoulin Camara, 1re classe, mle 61141; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ali Tiefoula, 1re classe, mle 61343; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bangali Faro, 1re classe, mle 63791; 15 ans de services, 11 campagnes.
Insira Traore, caporal-chef, mle 27926; 14 ans de services, 11 campagnes.
Kamara Fode, caporal-chef, mle 58811; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Tieoule Gogbeu, Caporal, mle 26109; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Pepe, 1re classe, mle 61328; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ali Ouel Ouali, caporal-chef, mle 5267; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tran Van Pham, caporal, mle 17899; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dabi Ouled Zae, caporal-chef, mle 6798; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Naraogo Sore, caporal-chef, mle 20227; 15 ans de services, 11 campagnes.
Moktar O Abra, caporal, mle 6709; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bissi Traore, caporal-chef, mle 37585; 15 ans de services, 11 campagnes.
M'Doumou Gamba, 1re classe, mle GB/1739; 14 ans de services, 11 campagnes.
Keo Tap, caporal-chef, mle 7250; 18 ans de services, 8 campagnes.
Sedoblo (Gaston), caporal-chef, mle 26939; 14 ans de services, 11 campagnes.
Tchoungagou, caporal, mle 7536; 14 ans de services, 11 campagnes.
Sekipa, 1re classe, mle 5836; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nguyen Van Kiem, caporal, mle 13517; 14 ans de services, 11 campagnes.
Da Togba Zedel, caporal-chef, mle 60363; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kouanhou Toagbeu, caporal-chef, mle 22662; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Niereke Togba, caporal-chef, mle 65670; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Nai, caporal-chef, mle 22809; 15 ans de services, 10 campagnes.
Nobilo Ouedraogo, 1re classe, mle 42250; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Drabo Ladji, 1re classe, mle 42171; 15 ans de services, 11 campagnes.
Aboubakar, caporal-chef, mle 19163; 15 ans de services, 9 campagnes.
Tran Van Cham, caporal, mle 43277; 4 ans de services; 4 campagnes. Blessé. Cité.

Artillerie.

Européens.

SOUS-OFFICIERS

Anheim (Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Savarit (Lucien-Constant-Victor), maréchal des logis major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Dorey (Armand Prudent-Louis), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Arlot (Maurice-Aimé), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Voiron (Auguste-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Riaux (Jean-Paul), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Duval (Edouard-Robert-Armand), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Herbeth (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Trentin (Gildo), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bourre (André-Charles), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Channaux (Guy), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Reynaud (Jean-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Denis (Henri-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Roux (Pierre-Henri-Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes.
Ammar (Gabriel), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ricard (Georges-Constant), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Wagner (Charles-Marie-Amédée), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marquet (Aimé-Constant), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Grasely (Louis-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Helbach (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé.
Humblot (Michel-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Peyrisse (Clément-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Riotte (Georges), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Durand (Julien), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Roos (André-Alphonse), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Le Cloirec (André-Albert), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Marziani (Raymond), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Cantos (Joachim), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bonlemps (Roland), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Lombardini (Zélando-Gildo), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ferreira (José-Francisco), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Pommies (André-Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bonnelin (Georges-Gaston-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gargam (Albert-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Duirat (Roger), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Fouquet (Henri), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, Cité.

Than Nguyen, adjudant-chef, mle 16866; 15 ans de services, 10 campagnes.
Le Brumant (Georges-Guy), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Morel (Maurice-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Jesko (Stanislas), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Berger (Joseph-Roger), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bernard (Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gaudray (Albert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bertrand (Pierre), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Francon (Auguste), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Omessa (Jean-Ambroise), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Breton (Pierre-Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lecrique (Camille-Eugène), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vernet (Jean-Emmanuel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Le Balc'h (Maxime), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mus (Marcel-Henri-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Ferrec (René-François-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Jacquemin (François), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Parisse (André-Constant-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Queguiner (Jean), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Verges (Noël-Jean-François), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Sadouni (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé Cité.
Devent (Emile-Alfred), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Seyrat (Roger), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Pluy (Joseph-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Le Brun (François-Marie), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hess (François-Arthur), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Accolas (Georges), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Vidal (Pierre-André), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Naudin (Georges-Bernard-Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Peres (Jean-Yves-Guy-Gaëtan), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Klein (Georges), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ypres (Henri), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Canevet (Roger-Albert), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Peroni (François), adjudant; 12 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dentel (Joseph), maréchal des logis-major; 11 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rimoux (Marcel-René), maréchal des logis-major; 9 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Escotte (Robert-Raymond), maréchal des logis chef; 11 ans de services, 7 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Vella (Adrien), brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dumange (Pierre), brigadier-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bondon (Georges-Charles), brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Alexer (André), 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bracconi (Charles-François), 1er canonnier; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bouichet (Jean), brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Stoecklin (Paul), brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Cerati (Antoine), 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hoarau (Karl), brigadier-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lemerle (Joseph), brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Lienasson (Pierre), 1er canonnier; 15 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Kossa Bari, maréchal des logis chef, mle 60476; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Koundia, maréchal des logis chef, mle 7685; 14 ans de services, 13 campagnes.
Do Van Thuoc, maréchal des logis chef, mle 15740; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Voissi Ahmed, adjudant, mle 2660; 15 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Yenkihoum Amboue, maréchal des logis, mle 20076; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mamadou Bah Cisse, maréchal des logis, mle 64862; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Feremo Donzo, maréchal des logis, mle 60680; 15 ans de services, 12 campagnes.
Saa Conte, maréchal des logis, mle 65317; 14 ans de services, 12 campagnes. Blessé.
Sanou (Antoine), adjudant, mle 12336; 16 ans de services, 11 campagnes.
Facely Diaora, maréchal des logis, mle 60612; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Abou Camara, maréchal des logis chef, mle 55566; 16 ans de services, 11 campagnes.
Moriba Conde, maréchal des logis, mle 60652; 15 ans de services, 12 campagnes.
Nguyen Van Khanh, maréchal des logis, mle 13903; 14 ans de services, 12 campagnes.
Lansine Traore, maréchal des logis, mle 65967; 14 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Bangali Donzo, maréchal des logis, mle 60432; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Dan Van Huan, adjudant-chef, mle 28341; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
N'Gardembe, maréchal des logis, mle 13720; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Coudiou Kaba, 1er canonnier, mle 60434; 15 ans de services, 12 campagnes.
Akoi Tinguiano, 1er canonnier, mle 63171; 15 ans de services, 13 campagnes.
Faya Beye Tolno, 1er canonnier, mle 63104; 15 ans de services, 13 campagnes.
Noregnema Saouadogo, 1er canonnier, mle 20185; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dian Kana, brigadier-chef, mle 65881; 14 ans de services, 13 campagnes.
Sara Diouma, 1er canonnier, mle 65825; 14 ans de services, 13 campagnes.
Gbe (Denis), 1re classe, mle 26853; 14 ans de services, 13 campagnes.
Tioupourta Diallo, brigadier-chef, mle 60579; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pako Niampa, brigadier-chef, mle 20708; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bala Ce, brigadier, mle 61610; 15 ans de services, 12 campagnes.
Alassana Kamara, brigadier, mle 65776; 14 ans de services, 13 campagnes.
Nounke Coroma, brigadier-chef, mle 65963; 14 ans de services, 13 campagnes.
Ibrahima Konde, 1er canonnier, mle 19478; 15 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Yemdraogo Ouedraogo, 1re classe, mle 29153; 14 ans de services, 12 campagnes.
Soriba Keita, 1re classe, mle 65767; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tieba Zerbo, brigadier, mle 20726; 15 ans de services, 12 campagnes.
Faya Tolno, 1re classe, mle 60059; 15 ans de services, 11 campagnes.
Soumou Sanou, brigadier-chef, mle 27944; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dono Gassane, 1er canonnier, mle 21446; 15 ans de services, 11 campagnes.
Amara Kouyate, 1re classe, mle 65071; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bono Leno, 1re classe, mle 58378; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sana Oulare, 1er canonnier, mle 63873; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Ansoumana Cisse, brigadier-chef, mle 60001; 15 ans de services, 11 campagnes.

Sakamissa Diallo, 1re canonnier, mle 65891; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dipan Toe, brigadier, mle 36196; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yamba Yameogo, 1re canonnier, mle 21168; 15 ans de services, 11 campagnes.
Donsso Tangare, brigadier-chef, mle 39040; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fanha Pe, 1re classe, mle 58260; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dassoro Kouloubaly, 1er canonnier, mle 36740; 13 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tiecoura Cisse, brigadier-chef, mle 60622; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kogassoum, 1er canonnier, mle 6532; 15 ans de services, 11 campagnes.
Adama Dao, brigadier, mle 25885; 14 ans de services, 12 campagnes.
Isnoaga Kabore, 1er canonnier, mle 28418; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Moussa Keita, 1er canonnier, mle 65956; 14 ans de services, 11 campagnes.
Chea Touch, brigadier-chef, mle 603; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Konlobogue Ouedraogo, brigadier, mle 20205; 15 ans de services, 11 campagnes.

Télégraphistes coloniaux.

SOUS-OFFICIERS

Mont (Rémi-Henri), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
Meunier (Maurice-Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Couderc (Edgard-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Driget (Hyppolite), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Concouroux (Robert-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Marcelino (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Valdiguie (Roger-Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Talaucher (Maurice-André-David), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Guenot (Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Grech (Ferdinand-Adrien), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ninoret (Pierre-Jules-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Donskoff (Alexandre), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Robin (Robert), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Saillet (Jean-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Blanchet (Joseph), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Charreteur (Jean), adjudant; 12 ans de services, 10 campagnes. Cité

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

SOUS-OFFICIERS

Pariset (Félix-Marie-Gabriel), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Membre (André-Henri), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Rivoal (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Berger (René), maréchal des logis; 15 ans de services, 10 campagnes.
Verlut (André-Jean-Marie-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Martin (Jean-Henri), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Charpentier (Gérard), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Poirier (Marcel-Emile-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Muller (Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Heno (André-Léon), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Tissot (Félix-Victor), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Vicard (Edouard), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gaydier (Antoine-René-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Maurin (James), maréchal des logis-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Clar (Gaston-Roger), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Dunail (Franck-Guy), maréchal des logis-major; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Frabel (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Nonat (André-Alphonse), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Auzillon (Aimé-Alfred), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Lafaille (Jean), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lesongeur (Marcel-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Seigne (Marcel), maréchal des logis-major; 13 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Gsegner (Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Meynard (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pecqueux (Roger-Roland-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Queinnec (Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Pencreach (Etienne), maréchal des logis; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Veillard (Maurice-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Grimaldi (Napoléon-Sébastien), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bosc (Aristide), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Ferrand (Robert-André-Gaston-Georges), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Safon (Roger-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
DeLona (Pierre-Georges-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Corbent (Eugène), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bruneaux (Henri-Jules-Emile), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Raimondi (Jean-Elie-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Blazy (Ferdinand), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Gatier (Maxime-Georges-Armand), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Rousselin (Etienne-Jean), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Savelli (Etienne), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Plumeau (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Chanson (Daniel-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mariani (Pierre-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cabaret (Roland-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Grelaud (Robert-Georges-André), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes. Cité.

HOMMES DE TROUPE

Guerrier (Raymond-Joseph), brigadier-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Legras (Fernand-René), brigadier; 19 ans de services, 7 campagnes.

Intendance.

Européens.

SOUS-OFFICIERS

Fravalo (Eugène-Onésime), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Martini (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Robine (Louis-Désiré), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Le Gouhir (Raymond-Joachim-André), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Muller (Léon-Gaspard), sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Pageard (Paul-Jean-Fernand), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Castelli (Pierre-Dominique), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tiberi (Maurice-Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Cousin (Camille-Joseph-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Monchy (Raymond), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Herbreteau (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Surateau (Aurélien-Brutus), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Saisset (Paul-Henri), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Martinez (Vincent), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Burli (Maurice-Claude), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Bindel (Pierre-Eugène-Louis-Arsène), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Fournier (Auguste), sergent-major; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Baretta (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Maitres ouvriers.

SOUS-OFFICIERS

Vittori (Antoine-Marie), sergent, ouvrier spécialisé cordonnier; 17 ans de services, 9 campagnes.
Buresi (Louis), sergent, ouvrier spécialisé cordonnier; 18 ans de services, 9 campagnes.
Padovani (Ange-Toussaint), sergent, ouvrier spécialisé cordonnier; 17 ans de services, 9 campagnes.
Mathieu (Jean), sergent, ouvrier spécialisé cordonnier ;16 ans de services, 10 campagnes.

Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Rasen (Philippe), sergent, mle 19125; 21 ans de services, 4 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Ndefane Tangare, 1re classe, mle 52715; 13 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Tiangneni Albert, caporal-chef, mle 57255; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Sopou Sakovogui, 1re classe, mle 60754; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.

Service de santé colonial.

Européens.

SOUS-OFFICIERS

Provost (Bernard), sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Girault (Albert), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
Keller (Richard-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Delcros (Maurice-Roger), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bonnin (René-Anselme), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Drouet (René), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Chaumette (Jean), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Lovichi (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Pouponneau (Emmanuel-Joseph-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Simon-Vermot (Gaston-Jules), sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Cartier (Robert-Victor), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Douciere (Maurice-Justin-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pilleux (Albert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Gassemann (Georges-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Goutte (Guy), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Leoni (Jean-François), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Faye (Marcel), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Amphoux (Clément-Félix), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rioual (Alexis), sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

HOMMES DE TROUPE

Soufou Sereme, caporal-chef, mle 36907; 15 ans de services, 13 campagnes.
Nieu Zinbegbeu, 1re classe, mle 18784; 15 ans de services, 13 campagnes.
Faya Tiemi Millimouno, 1re classe, mle 63218; 15 ans de services, 13 campagnes.

Chancellerie coloniale.

Mouchet (Roger), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Giral (Séraphin), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Voirin (Georges-Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bodin (Roger-Louis-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Boussioux (Michel-Aimé), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Siess (Albert,) sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Defours (Henri-Pierre-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Clorennec (Georges-Jean-Marie), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lofficial (Louis-René-Simon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Schoeler-Verly (René-Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Services administratifs des corps de troupe.

Duchange (René-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Roux (Paul-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pichand (Marcel-Marius), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Aupest (Léon-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Helvig (Emile), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Francois (Guy-Ernest-René), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Erre (Emmanuel-Joseph-François), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Fontaine (Issac-Alexandre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Reverdito (Marcel-Albert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bichi (Vinicio), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Dalifard (Joseph-Marie-Constant), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Sablo (Fébronic-Gambetta-Dumas), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Vergnaud (Lucien), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ralay-Rakotonarivo (François-Xavier), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
Fevre (Violet-Marc), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Laprie (Jean-Robert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Ferrere (Hilaire-Vénus), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Leroy (Marceau-René), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.

II. — *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

SOUS-OFFICIERS

Koehly (Adolphe-Jules-Charles), adjudant-chef, classe 1931, mle 526 LM au recrutement de Toulon; 20 ans de services, 3 campagnes.
Lerbret (Claudius), adjudant, classe 1934, mle 512 au recrutement du Puy; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Deglise (Aristide-Henri), adjudant, classe 1936, mle 2757 au recrutement de Lyon; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bruguiere-Fontenille (Jacques-Henri-Adolphin), adjudant, classe 1936, mle 628 au recrutement de la Seine (2e bureau); 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Beaudoin (René-Gilbert), adjudant, classe 1937, mle 840 au recrutement de Nancy; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Mathieu (Pierre-Gaston), adjudant, classe 1934, mle 1286 au recrutement de Chaumont; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Guyot (Henri), adjudant-chef, classe 1933, mle 467 au recrutement de Chambéry; 20 ans de services, 3 campagnes.
Besnard (Edmond-Louis), sergent-chef, classe 1930, mle 219 au recrutement d'Agen; 20 ans de services, 3 campagnes.
Dufour (Albert-Marie-Prosper), adjudant-chef, classe 1936, subdivision de Lyon; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)
Fontaine (Auguste-Ghislain), adjudant, classe 1931, mle 5522 au recrutement de Lille; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Verpy (Michel-André), adjudant, classe 1937, mle 575 au recrutement de Troyes; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chaumont (Maurice-Albert), adjudant-chef, classe 1933, mle 238 au recrutement de Mézières; 21 ans de services, 1 campagne.

Herrero (Antoine), adjudant, classe 1935, mle 1535 au recrutement d'Oran; 17 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Ringeval (Robert), adjudant, classe 1933, mle 507 au recrutement d'Arras; 18 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.
Vincent (Régis-Alphonse), adjudant-chef, classe 1934, mle 1757 au recrutement du Puy; 17 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Braccini (André-Denis), adjudant, classe 1935, mle 1511 au recrutement de Nice; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Boulon (Jean), adjudant, classe 1935, mle 801 au recrutement de Bourg; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Yvart (Germain-Octave), adjudant, classe 1937, mle 2133 au recrutement de Saint-Omer; 16 ans de services, 6 campagnes. Cité
Cambier (François-Marius), adjudant-chef, classe 1927, mle 1597 au recrutement de Montpellier; 21 ans de services, 1 campagne
Piot (Albert-Eloi-Maurice), adjudant, classe 1936, mle 20372 au recrutement de Strasbourg; 17 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Corenflos (Fernand-Antoine), adjudant, classe 1929, mle 911 au recrutement d'Arras; 19 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Echardour (Roger-Fernand), adjudant, classe 1935, mle 2733 au recrutement de Nantes; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité
Lassale (Yves-Ernest), adjudant-chef, classe 1931, mle LM 579 au recrutement de Bar-le-Duc; 19 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Regis (Marius-François), adjudant-chef, classe 1929, mle 1087 au recrutement de Toulouse; 19 ans de services, 2 campagnes.
Martin de Boudard (Pierre-Marie-Auguste-Joseph), sergent-chef, classe 1938, mle L 1616 au recrutement de la 1re région; 13 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Givry (René-Louis-Gaston), adjudant, classe 1930, mle 1589 au recrutement de Laon; 18 ans de services, 1 campagne. Cité.
Philippot (François - Georges - Jean - Mariel), adjudant, classe 1935, mle 3224 au recrutement de Brest; 18 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Papot (Gaston-Armand), sergent-chef, classe 1939, mle 368 au recrutement de Niort; 13 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS

Bechir ben Hedili ben Mohamed Zennayah, sergent-chef, classe 1932, mle 1399 L. 32 au recrutement de A. C. A. T.; 19 ans de services, 3 campagnes.
Ahmed ben El Aifa ben El Hadj Mabrouk, sergent, classe 1932, mle 2147/32 au recrutement de A. C. A. T.; 19 ans de services, 3 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Slimane ben Mohamed El Ferchichi, caporal-chef, classe 1931, mle 2740/31 au recrutement de A. C. A. T.; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Bechir ben Lakdhar ben Saidani, caporal, classe 1932, mle 1907/30 au recrutement de A. C. A. T.; 19 ans de services, 9 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Daniel (Albert-Gaston), adjudant, classe 1935, mle 425 au recrutement d'Avignon; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Colin (Michel-Henri), adjudant, classe 1937, mle L. 4 *bis* au recrutement de Quimper; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Ranson (Adolphe-Jules-Alexandre), adjudant-chef, classe 1933, mle 1123 au recrutement d'Auch; 19 ans de services, 3 campagnes.
Barats (Jean-Marc-Clovis), adjudant-chef, classe 1936, mle 2558 au recrutement de Bordeaux; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Baudin (Pierre-Joseph), adjudant-chef, classe 1934, mle 151 L. M. au recrutement de Rennes; 19 ans de services, 2 campagnes.
Darnet (Emile), maréchal des logis chef, classe 1931, mle 878 au recrutement de Tours; 17 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Charbonneau (André), adjudant-chef, classe 1937, mle 775 au recrutement de Melun; 16 ans de services, 1 campagne. Cité.

Artillerie.

Eggermont (Daniel-Auguste-Camille), adjudant-chef, classe 1932, mle L. M. 765 au recrutement de Thionville; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mauran (Léopold-François), adjudant, classe 1935, mle 815 au recrutement de Tarbes; 17 ans de services, 7 campagnes Cité.
Accabat (André-Louis-Noël), adjudant-chef, classe 1934, mle 20584 au recrutement de Strasbourg; 18 ans de services, 5 campagnes.
Pineau (André), adjudant-chef, classe 1933, mle 1102 au recrutement de Saint-Omer; 18 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Vigneron (Jean-André-Robert), adjudant-chef, classe 1936, mle 20472 au recrutement de Strasbourg; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Train.

Hontaas (François), adjudant, maître maréchal ferrant, classe 1930, mle 796 au recrutement de Pau; 22 ans de services, 1 campagne.

Transmissions.

Azard (Roger-Charles), adjudant-chef, classe 1936, mle 709 au recrutement de Mézières; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Quillien (François-René), adjudant-chef, classe 1932, mle 3546 au recrutement de Brest; 19 ans de services, 4 campagnes.
Hope (Serge-Jehan-Robert), sergent-major, classe 1936, mle 2019 au recrutement de la Seine (2e bureau); 17 ans de services, 6 campagnes.
Rabain (Michel-Alphonse), adjudant-chef, classe 1933, mle 1077 au recrutement de Metz; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hinschberger (Léon), adjudant, classe 1936, mle L. M. 328 au recrutement de Pau; 16 ans de services, 4 campagnes.

Cadre des agents des corps de troupe.

Kleber (Pierre-Eugène), adjudant, classe 1935, mle 1400 au recrutement de Nancy; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Pipet (Ernest-Auguste), adjudant-chef, classe 1932, mle 1611 au recrutement de Poitiers; 21 ans de services, 2 campagnes.

Service du recrutement et statistique.

Nouvel (Pierre-Marie-François), adjudant, classe 1923, mle 772 au recrutement de Rennes; 23 ans de services, 3 campagnes.

Matériel.

Simon (Emile), adjudant-chef, classe 1936, mle 763 au recrutement de Saint-Brieuc; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Durand (Louis), adjudant-chef, classe 1930, mle 38 L. M. 10 au recrutement de Lyon; 23 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Gantelet (Gaston), adjudant, classe 1931, mle 515 au recrutement d'Annecy; 21 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Européens.

SOUS-OFFICIERS

Baduel (Félix-Charles-Pierre), sergent, classe 1926, mle 458 au recrutement de Pau; 18 ans de services, 8 campagnes.
Orsoni (Sampiéro), adjudant, classe 1933, mle 827 au recrutement d'Ajaccio; 18 ans de services, 8 campagnes.
Campilongo (Albert-Pierre), sergent, classe 1935, mle 1911 au recrutement de Montpellier; 18 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Santucci (Joseph), adjudant-chef, classe 1933, mle 1789 au recrutement d'Ajaccio; 19 ans de services, 5 campagnes.
Deschamps (André-Robert), adjudant-chef, classe 1939, mle 503 au recrutement de Tours; 16 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Eliori (Jacques-Henri), adjudant, classe 1938, mle 243 au recrutement d'Ajaccio; 16 ans de services, 7 campagnes Blessé. Cité.
Lejeune (Jean-Lucien-Simon), adjudant, classe 1933, mle 3707 au recrutement de Saint-Omer; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Borg (René-Xavier), adjudant, classe 1938, mle 71 au recrutement de Constantine; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

Artillerie.

Européens.

Albertini (Marc-Marie), adjudant, classe 1935, mle 73 au recrutement d'Ajaccio; 19 ans de services, 7 campagnes.
Marot (André-Charles), adjudant, classe 1934, mle LM 183 au recrutement de Mézières; 18 ans de services, 6 campagnes.

Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge.

Infanterie.

Feignez (Eugène), adjudant-chef, classe 1928, mle 633 au recrutement de Cambrai; 24 ans de services, 2 campagnes.
Juguet (Elie-Jean-André), adjudant-chef, classe 1927 au recrutement d'Angers; 25 ans de services, 2 campagnes.
Mathieu (Nicolas-Jules-Léon), adjudant, classe 1930, mle LM 451 au recrutement de Colmar; 25 ans de services, 1 campagne.
Desmont (François-Joseph), adjudant-chef, classe 1926, mle 916 au recrutement de Lille; 25 ans de services, 1 campagne.
Foillon (Auguste - Gustave - Edouard), adjudant-chef, classe 1927, mle LM 20102 au recrutement de Strasbourg; 22 ans de services, 3 campagnes.
Tisserant (Marie-Eugène-Aimé), adjudant-chef, classe 1929, mle 958 au recrutement d'Epinal; 24 ans de services. 1 campagne. Cité.

Frances (Pierre-François-Marie), sergent-chef, classe 1927, mle 3490 au recrutement de Brest; 20 ans de services, 3 campagnes. Blessé.
Winter (Paul-Henri), adjudant, classe 1926, mle 701 au recrutement de Colmar; 22 ans de services, 1 campagne.

Arme blindée. — Cavalerie.

Sion (François), adjudant-chef, classe 1924, mle 4888 au recrutement de Béthune; 24 ans de services, 2 campagnes.

Artillerie.

Verdun (René-Jean), adjudant-chef, classe 1927, mle 766 au recrutement de Béziers; 25 ans de services, 1 campagne.
Ermenwein (Joseph-Auguste), maréchal des logis chef, maître maréchal ferrant, classe 1928, mle LM 751 au recrutement d'Agen; 20 ans de services, 3 campagnes.

Train.

Gendre (Louis-Ernest), maréchal des logis chef, classe 1927, mle 567 au recrutement de Poitiers; 20 ans de services, 7 campagnes.

Service du recrutement et statistique.

Dignoire (Louis-Octave-Jean), adjudant, classe 1928, mle 2105 au recrutement de Cholet—Tours; 26 ans de services, 1 campagne.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 septembre 1952: page 9296, 1re colonne (décret du 23 septembre 1952), au lieu de: « Baldé Mamadou Dian, mle 32693, 2e classe, au 1/24 régiment de marche de tirailleurs sénégalais », lire: « Mandian Baldé, 2e classe au 1/24 régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 32593, recrutement de Kindia, classe 1949 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1953:

Page 10192, 1re colonne (décret du 6 novembre 1953), au lieu de: « Layba kamara, 2e classe, 3/6 régiment d'infanterie coloniale, mle L. 37529 », lire: « Layba Kamara, 2e classe, 3/6 régiment d'infanterie coloniale, mle 37529 ».

Page 10193, 1re colonne, au lieu de: « Smeeckaert (Georges), caporal-chef, 2e bataillon de tirailleurs algériens », lire: « Smeeckaert (Georges), caporal-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953: page 10914, 1re colonne (décret du 2 décembre 1953), au lieu de: « Zerrougui Abid, 1re classe, mle 1506, 3/3 régiment de tirailleurs algériens », lire: « Zerrougui Abid, 1re classe, mle 1506, 3/3 régiment de tirailleurs algériens »; au lieu de: « Abdelkader ben Bouchaib, 2e classe, Rabat, mle A. 6147/43, 4e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Abdelkader ben Bouchaid, 2e classe, Rabat, mle A. 6147/43, 4e régiment de tirailleurs marocains »; au lieu de: « Benala Mohamed, 2e classe, mle 148 L. M. 2/1 régiment de tirailleurs algériens », lire: « Benara Mohamed, 2e classe, mle 148/L. M. 2/1 régiment de tirailleurs algériens ».

Décret n° 53-1261 du 22 décembre 1953 fixant pour le temps de paix: 1° le nombre, le siège et le ressort des tribunaux permanents des forces armées; 2° les autorités auxquelles sont dévolus les pouvoirs judiciaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des affaires étrangères et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée;

Vu la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre;

Vu la loi du 2 juillet 1934 fixant l'organisation générale de l'armée de l'air, notamment son article 28;

Vu la loi du 13 janvier 1938 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de mer;

Vu le décret n° 53-871 du 22 septembre 1953 portant création de tribunaux permanents des forces armées, de tribunaux de cassation permanents des forces armées et d'établissements pénitentiaires des forces armées pour le jugement et la détention des militaires, marins et assimilés;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, à la date du 23 décembre 1953, les tribunaux militaires permanents de Paris, Bordeaux, Metz, Lyon, Marseille, Tunis, Constantine, Alger, Oran, Casablanca, Tananarive, Dakar et les tribunaux maritimes permanents de Brest, Toulon et Bizerte.

Art. 2. — Sont établis, à la même date, six tribunaux permanents des forces armées en France, trois en Algérie, un en Tunisie, un au Maroc, un à Madagascar et un en Afrique occidentale française.

Art. 3. — Le siège et le ressort des tribunaux permanents des forces armées sont indiqués dans le tableau annexé au présent décret.

Art. 4. — Chacun des tribunaux permanents des forces armées de Paris et de Tunis est constitué en deux chambres.

Art. 5. — Le tribunal permanent des forces armées de Paris pourra également siéger à Lille.
Celui de Rennes à Brest et Cherbourg.
Celui de Bordeaux à Toulouse.
Celui de Metz à Strasbourg.
Celui de Lyon à Dijon.
Celui de Marseille à Toulon.
Celui de Tunis à Bizerte.
Celui de Casablanca à Meknès et Oudjda.

Art. 6. — A l'égard des personnels de l'armée de l'air, les pouvoirs attribués par la loi du 9 mars 1928 aux généraux commandant les circonscriptions territoriales, chacun en ce qui concerne sa circonscription, sont dévolus:

1° En France, en Algérie, en Tunisie, au Maroc: aux généraux commandant les régions aériennes;

2° Dans les territoires d'outre-mer: aux commandants de l'air.

Art. 7. — A l'égard de toutes les catégories de personnes antérieurement justiciables des tribunaux maritimes permanents, les pouvoirs judiciaires sont dévolus, chacun en ce qui concerne sa circonscription:

1° En France: aux préfets maritimes;

2° En Afrique du Nord et dans les autres territoires d'outre-mer: aux commandants de la marine.

Art. 8. — A l'égard des autres justiciables des tribunaux permanents des forces armées, les pouvoirs attribués par la loi aux généraux commandant les circonscriptions territoriales, chacun en ce qui concerne sa circonscription, sont dévolus:

1° En France: aux généraux commandant les régions militaires;

2° En Algérie: aux généraux commandant les divisions territoriales, aux commandants des territoires militaires de Ghardaïa, Touggourt, des Oasis, ainsi qu'au commandant du territoire militaire d'Aïn-Sefra, pour les circonscriptions de ce territoire militaire qui ne font pas partie des confins algéro-marocains;

3° En Tunisie: au général commandant supérieur des troupes;

4° Au Maroc: aux officiers généraux ou supérieurs désignés par le général commandant supérieur des troupes, sous réserve de l'approbation du ministre de la défense nationale;

5° Dans la zone des confins algéro-marocains: au commandant de la subdivision autonome des confins à Agadir;

6° Dans les territoires d'outre-mer: aux commandants supérieurs des troupes.

Art. 9. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles faisant l'objet du décret n° 47-1961 du 9 octobre 1947 et ses modificatifs et du décret du 17 mars 1938 organisant les tribunaux maritimes permanents.

Art. 10. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Siège et ressort des tribunaux permanents des forces armées.

Tribunal permanent de Paris.

Aisne, Ardennes, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Somme, Saint-Pierre et Miquelon.

Tribunal permanent de Rennes.

Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Vendée.

Tribunal permanent de Bordeaux.

Ariège, Aveyron, Basses-Pyrénées, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne, groupe des Antilles et Guyane française.

Tribunal permanent de Metz.

Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges.

Tribunal permanent de Lyon.

Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Jura, Hautes-Alpes, Haute-Loire, Haute-Saône, Haute-Savoie, Isère, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Savoie, Saône-et-Loire, Rhône, territoire de Belfort, Yonne.

Tribunal permanent de Marseille.

Alpes-Maritimes, Aude, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse, groupe du Pacifique et détachement de Corée, Etablissements français dans l'Inde.

Tribunal permanent de Tunis.

Tunisie, y compris le territoire militaire du Sud.

Tribunal permanent d'Oran.

Département d'Oran et territoire militaire d'Aïn-Sefra.

Tribunal permanent d'Alger.

Département d'Alger, territoire militaire de Ghardaïa et des oasis.

Tribunal permanent de Constantine.

Département de Constantine, territoire militaire de Touggourt.

Tribunal permanent de Casablanca.

Maroc français et partie du territoire marocain comprise dans les confins algéro-marocains.

Tribunal permanent de Tananarive.

Madagascar et dépendances, Réunion, Côte française des Somalis.

Tribunal permanent de Dakar.

Afrique occidentale française, Togo, Afrique équatoriale française, Cameroun.

Décret n° 53-1282 du 22 décembre 1953 fixant pour le temps de paix le siège et le ressort d'un tribunal de cassation permanent des forces armées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre et les textes qui l'ont modifiée, notamment la loi du 13 décembre 1952;

Vu le décret n° 52-1355 du 22 décembre 1952 portant création d'un tribunal militaire de cassation pour les territoires de Tunisie et de la zone française de l'empire chérifien;

Vu le décret n° 53-871 du 22 septembre 1953 portant création de tribunaux permanents des forces armées, de tribunaux de cassation permanents des forces armées et d'établissements pénitentiaires des forces armées pour le jugement et la détention des militaires, marins et assimilés,

Décrète:

Art. 1er. — Le tribunal militaire de cassation établi par le décret n° 52-1355 du 22 décembre 1952 est supprimé à la date du 23 décembre 1953.

Art. 2. — Il est établi à la même date un tribunal de cassation permanent des forces armées dont le siège est fixé à Alger et dont le ressort comprend toute la Tunisie et toute la zone française de l'empire chérifien, territoires placés sous le régime prévu à l'alinéa 1er de l'article 10 du décret n° 53-871 du 22 septembre 1953.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 15 décembre 1953, un crédit de 4.300.000 F a été ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1953 au titre du chapitre 34-54: « Entretien du matériel du service des transmissions » de la section Guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1953: page 11039, 1re colonne, au lieu de: « Pour servir dans les Etablissements français dans l'Inde », lire: « Pour servir en Nouvelle-Calédonie » (le reste sans changement).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-1286 du 22 décembre 1953 portant aménagement du régime de rémunération des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 31;

Vu la loi n° 50-407 du 3 avril 1950 concernant les conditions de rémunération et les avantages divers accordés aux fonctionnaires en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion;

Vu le décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947, modifié en dernier lieu par le décret n° 51-725 du 8 juin 1951, fixant le régime de rémunération et les avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

TITRE Ier. — *Indemnités d'éloignement.*

Art. 1er. — Les dispositions suivantes, relatives aux indemnités d'installation, de réinstallation et de départ des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer sont abrogées:

L'article 3 du décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947 modifié ou complété par l'article 1er du décret n° 48-637 du 31 mars 1948, par l'article 1er du décret n° 48-1864 du 6 décembre 1948, par le décret n° 50-343 du 18 mars 1950 et par les articles 4, 5, 6, 8 et 11 du décret n° 51-725 du 8 juin 1951;

L'article 4 du décret susvisé du 31 décembre 1947 modifié ou complété par l'article 2 du décret n° 48-1864 du 6 décembre 1948 et par l'article 7 du décret n° 51-725 du 8 juin 1951;
Les articles 9 et 10 du décret n° 51-725 du 8 juin 1951.

Art. 2. — Les fonctionnaires de l'Etat qui recevront une affectation dans l'un des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique ou de la Réunion, à la suite de leur entrée dans l'administration, d'une promotion ou d'une mutation et dont le précédent domicile était distant de plus de 3.000 km du lieu d'exercice de leurs nouvelles fonctions, percevront, s'ils accomplissent une durée minimum de services de quatre années consécutives, une indemnité dénommée « indemnité d'éloignement des départements d'outre-mer » non renouvelable dont les taux et les conditions d'attribution sont fixés ci-après:

L'indemnité d'éloignement est payable en trois fractions: la première lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouveau poste, la seconde au début de la troisième année de services et la troisième après quatre ans de services.

Le taux de chacune de ces trois fractions est égal à quatre mois du traitement indiciaire de base de l'agent intéressé.

Le traitement indiciaire de base à considérer est celui perçu par le fonctionnaire à la date à laquelle chaque fraction devient payable.

Nonobstant la condition de distance prévue au premier alinéa ci-dessus, les dispositions du présent article sont applicables aux fonctionnaires de l'Etat domiciliés à la Martinique ou à la Guadeloupe et affectés à la Guyane française ou inversement.

Art. 3. — Le taux de l'indemnité d'éloignement visée à l'article ci-dessus est majoré d'un tiers en ce qui concerne les affectations prononcées dans le département de la Guyane française, à l exception de celles visées au dernier alinéa de l'article 2 du présent décret.

Les taux de chacune des trois fractions de l'indemnité d'éloignement visée au présent article sont fixés ainsi qu'il suit:

Pour la première fraction: six mois de traitement indiciaire de base;

Pour chacune des deuxième et troisième fractions: cinq mois du traitement indiciaire de base.

Art. 4. — Chacune des trois fractions de l'indemnité d'éloignement est majorée à concurrence d'un mois de traitement indiciaire de base pour l'épouse et de quinze jours des mêmes émoluments pour chaque enfant à charge, dans le cas où ceux-ci accompagnent le chef de famille dans son nouveau poste d'affectation outre-mer.

Pour la détermination des enfants à charge, il est fait application des dispositions en vigueur en matière d'indemnité de résidence.

Le payement de cette majoration ne peut intervenir avant l'arrivée dans le département d'outre-mer des membres de la famille y ouvrant droit.

Art. 5. — Les fonctionnaires qui, sur leur demande, viendraient à cesser leurs fonctions dans le département d'outre-mer où ils sont affectés, avant l'expiration de la durée de quatre ans visée à l'article 2 du présent décret, ne pourront percevoir les fractions (principal et majorations familiales) non encore échues de l'indemnité d'éloignement.

En outre, lorsque la cessation de fonctions n'aura pas été motivée par les besoins du service ou par leur impossibilité dûment reconnue par la commission médicale, prévue à l'article 9 du décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947, de continuer l'exercice de leurs fonctions par suite de leur état de santé, il sera retenu sur leurs émoluments ultérieurs une fraction, calculée au prorata de la durée de leurs services dans le département d'outre-mer, des sommes qu'ils auront déjà perçues au titre de l'indemnité d'éloignement.

Toutefois, lorsque la cessation de fonctions intervient moins d'un an avant la fin de la période de quatre ans visée au premier alinéa du présent article, les intéressés peuvent prétendre à l'indemnité d'éloignement au prorata de la durée de service effectivement accomplie.

Les fonctionnaires qui, au cours de leur séjour dans les départements d'outre-mer, recevraient une affectation dans les territoires d'outre-mer percevront l'indemnité d'éloignement afférente au territoire d'outre-mer où ils sont affectés, déduction faite des sommes qu'ils ont perçues au titre de l'indemnité d'éloignement des départements d'outre-mer.

Art. 6. — Les fonctionnaires de l'Etat domiciliés dans un département d'outre-mer, qui recevront une affectation en France métropolitaine à la suite de leur entrée dans l'administration, d'une promotion ou d'une mutation, percevront, s'ils accomplissent une durée minimum de service de quatre années consécutives en métropole, une indemnité d'éloignement non renouvelable

Les taux et conditions d'attribution de cette indemnité sont identiques à ceux prévus par les articles 2, 4 et 5 du présent décret.

Art. 7. — Dans le cas où un même fonctionnaire de l'Etat serait amené à bénéficier de l'indemnité d'éloignement, successivement dans les conditions fixées par les articles 2, 3 ou 6 ci-dessus, il ne pourra, en toute hypothèse, percevoir plus de trois des versements fractionnés prévus pour le payement de ladite indemnité.

Art. 8. — Dans le cas où un ménage de fonctionnaires de l'Etat est affecté dans un même département d'outre-mer, les deux conjoints ne peuvent cumuler l'indemnité d'éloignement prévue aux articles 2 et 3 du présent décret. L'indemnité d'éloignement et, le cas échéant, les majorations prévues à l'article 4 sont alors attribuées à celui des deux époux qui, à la date à laquelle commence à jouer cette interdiction de cumul, bénéficie du traitement indiciaire de base le plus favorable.

Si les deux époux sont affectés dans des départements d'outre-mer différents, la majoration familiale prévue pour le conjoint ne pourra être attribuée à aucun d'eux.

Les règles ci-dessus sont applicables aux ménages de fonctionnaires de l'Etat affectés en France métropolitaine dans les conditions prévues à l'article 6 ci-dessus, même si les deux conjoints sont affectés dans des départements différents.

Art. 9. — Les dispositions du présent décret s'appliquent aux fonctionnaires dont l'affectation est postérieure au 30 novembre 1953.

A titre personnel et transitoire, les fonctionnaires dont l'affectation est antérieure au 1er décembre 1953, conserveront le bénéfice des indemnités d'installation ou de réinstallation afférentes au séjour réglementaire en cours à cette date, suivant les taux et dans les conditions prévus par l'article 2 du décret n° 50-343 du 18 mars 1950 et par les articles 5, 8 et 9 du décret du 8 juin 1951 susvisé.

Dans le cas où les fonctionnaires actuellement en service outre-mer à la suite d'une affectation au titre de laquelle ils auraient perçu une ou plusieurs indemnités d'installation seraient amenés à bénéficier ultérieurement de l'une des indemnités d'éloignement prévues par les articles 2 et 3 ci-dessus, il ne pourrait leur être attribué en tout état de cause que la première fraction de cette indemnité, correspondant à une période de deux ans de service. En aucun cas, ils ne pourront prétendre à l'indemnité d'éloignement prévue à l'article 6 du présent décret.

Les fonctionnaires actuellement en service dans la métropole à la suite d'une affectation au titre de laquelle ils auraient perçu une indemnité d'installation ne pourront en aucun cas prétendre aux indemnités d'éloignement prévues aux articles 2, 3 et 6 du présent décret.

TITRE II. — *Majorations de traitement.*

Art. 10. — A titre provisoire et pour compter du 1er août 1953, il est attribué aux fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, un complément temporaire à la majoration de traitement instituée par l'article 3 de la loi susvisée du 3 avril 1950. Le taux de ce complément est fixé à 5 p. 100 du traitement indiciaire de base. Dans le département de la Réunion, le complément dont il s'agit est payé à sa contre-valeur en monnaie locale, d'après la parité en vigueur pendant la période sur laquelle porte la liquidation.

Art. 11. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Décret n° 53-1267 du 22 décembre 1953 portant application de l'article 11 (alinéa 1er) de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 aux dépenses d'investissement de l'Etat (services civils).

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 11 (alinéa 1er) de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 portant redressement économiques et financier prévoit que le système de la gestion sera substitué à celui de l'exercice, et que des décrets préciseront les conditions et les modalités d'application de cette réforme, ainsi que les dispositions transitoires.

Il apparaît que la réforme dont le principe est ainsi posé par la loi peut être appliquée sans inconvénient aux dépenses d'investissement de l'Etat (services civils) à compter du 1er janvier 1954.

Pour permettre l'application de la mesure proposée dans des conditions normales, il convient, toutefois, d'assurer la continuité nécessaire aux services gestionnaires dans l'utilisation des crédits qui leur ont été affectés pour cette catégorie de dépenses et qui font légalement l'objet d'un report.

Telle est, en conséquence, l'objet du présent décret qui, dans son article 1er, pose le principe de la substitution du système de la gestion à celui de l'exercice pour les dépenses d'investissement de l'Etat (services civils) à compter du 1er janvier 1954 et prévoit, dans son article 2, l'application aux dépenses de l'espèce de la procédure dite d'avance sur report dans la limite des deux tiers des crédits disponibles sur le précédent exercice.

Un arrêté publié au *Journal officiel* de ce jour porte application de la procédure prévue ci-dessus pendant l'année 1954.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 11 (aliéna 1er) de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier;

Vu le titre Ier de la loi n° 47-580 du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947;

Vu l'article 1er du décret du 25 juin 1934 portant modification de l'organisation de la comptabilité publique, modifié par l'article 11 de la loi du 10 février 1939, portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938 au titre du budget général et des budgets annexes; 2° approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1941;

Vu le décret n° 52-1104 du 24 septembre 1952 prescrivant un recensement des opérations d'investissement de l'Etat (services civils),

Décrète:

Art. 1er. — Les dépenses d'investissement de l'Etat (services civils) sont ordonnancées et payées du 1er janvier au 31 décembre de l'année au titre de laquelle ont été ouverts les crédits nécessaires au payement de ces dépenses.

La période complémentaire pour le mandatement et le payement des dépenses budgétaires, prévue par l'article 1er du décret du 25 juin 1934, modifié par l'article 11 de la loi du 10 février 1939, est supprimée pour les dépenses visées à l'alinéa précédent à partir du 1er janvier 1954.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget peuvent autoriser les contrôleurs des dépenses engagées à viser dans la limite des deux tiers des crédits de payement disponibles sur le budget de l'année précédente, et en attendant le report de crédits les engagements sur crédits de payement, ainsi que les ordonnancements directs ou de délégation, applicables aux opérations en cours d'exécution au 1er janvier de l'année courante.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Application de l'article 11 (alinéa 1er) de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 aux dépenses d'investissement de l'Etat (services civils) à compter du 1er janvier 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 53-1267 du 22 décembre 1953 portant application de l'article 11 (alinéa 1er) de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 aux dépenses d'investissement de l'Etat (services civils),

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1er du décret n° 53-1267 du 22 décembre 1953 pendant l'année 1954, les contrôleurs des dépenses engagées sont autorisés à viser, dans les conditions définies à l'article 2 dudit décret, et à compter du 1er janvier 1954, les engagements sur crédits de payement, les ordonnances directes et les ordonnances de délégation applicables aux opérations en cours d'exécution à cette date.

Art. 2. — Le directeur du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le chef de cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Procédure de vente des participations de l'Etat dans les sociétés d'économie mixte.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 36 de la loi n° 48-23 du 6 janvier 1948;
Vu l'article 10 de la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une commission chargée de donner un avis au ministre des finances sur les demandes d'achat des participations de l'Etat dans les sociétés d'économie mixte, lorsqu'il est envisagé de procéder à leur cession dans le cadre de l'article 10 de la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949.

Cette commission comprend:

Un conseiller d'Etat, président;

Un conseiller à la cour des comptes;

Un membre de l'inspection générale des finances;

Le syndic de la compagnie des agents de change près la Bourse de Paris ou son représentant;

Le président directeur général du Crédit national ou son représentant;

Un représentant des banques de dépôts nationalisées;

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations ou son représentant;

Un représentant de l'administration de l'enregistrement et des domaines du département de la Seine.

Le secrétariat de la commission est assuré par les soins de la direction du Trésor du ministère des finances.

La commission peut choisir des rapporteurs soit parmi ses membres, soit parmi le personnel des corps, administrations et organismes qui y sont représentés.

Art. 2. — Le ministre des finances prend l'avis de la commission prévue à l'article 1er préalablement à toute décision de vente dans le cadre de la procédure instituée par l'article 36 de la loi n° 48-23 du 6 janvier 1948.

Art. 3. — L'avis de la commission portera tant sur le prix proposé par les acheteurs éventuels que sur leur solvabilité et l'ensemble des conditions financières de l'opération envisagée.

Art. 4. — La commission pourra, en outre, proposer au ministre des finances de mettre en œuvre, préalablement à la vente, les moyens de publicité qui lui paraîtront les plus indiqués pour chaque projet dont elle sera saisie.

Art. 5. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1953.

EDGAR FAURE.

Acceptation par l'Etat d'une donation de terrain.

Par arrêté du 15 décembre 1953, est acceptée au nom de l'Etat la donation d'un terrain sis à Fort-de-France (Martinique), consentie par la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Fort-de-France, suivant acte reçu par Me Legarde, notaire au Lamentin, le 4 novembre 1952, à charge de l'édification de logements de fonctionnaires

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 17 décembre 1953, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1953 au titre des chapitres ci-après:

Chap. 31-43. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales.....	9.211.447 F.
Chap. 31-44. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses	88.348
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles.....	2.342.917
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires.	4.219.914
Chap. 34-41. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais.	203.709
Chap. 34-42. — Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	5.850
	16.072.184 F.

Approbation du plan comptable présenté par la Régie nationale des usines Renault.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-2051 du 22 octobre 1947 tendant à l'application du plan comptable général dans les établissements publics à caractère industriel et commercial et dans les sociétés d'économie mixte;

Vu le décret n° 47-1888 du 16 janvier 1947, modifié, portant création du conseil supérieur de la comptabilité;

Vu l'arrêté du 18 septembre 1947 portant approbation du projet de plan comptable général élaboré par la commission de normalisation des comptabilités;

Vu le rapport du président du conseil supérieur de la comptabilité;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sous réserve des modifications proposées par le conseil supérieur de la comptabilité, est approuvé le plan comptable présenté par la Régie nationale des usines Renault et appliqué depuis le 1er janvier 1951, en ce qui concerne le cadre comptable, la comptabilité générale, les modèles de bilan, de compte d'exploitation et le compte de pertes et profits, ainsi que les renseignements à annexer au bilan.

Art. 2. — Les dispositions relatives à la comptabilité analytique d'exploitation feront ultérieurement l'objet d'un arrêté interministériel, pris sur le rapport du président du conseil supérieur de la comptabilité.

Art. 3. — Le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques et le directeur des industries mécaniques et électriques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1953.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Administrateurs civils.

Par arrêté en date du 10 décembre 1953, M. Maisslat (Edouard), administrateur civil de 1re classe (2e échelon) du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en fonction auprès du gouvernement général de l'Algérie, a été élevé au 3e échelon de son grade, à compter du 1er décembre 1953.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté en date du 9 décembre 1953, M. Amat (Jean), agent supérieur de 2e classe (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, a été élevé au 2e échelon de son grade à compter du 1er décembre 1953.

Par arrêté en date du 10 décembre 1953, les administrateurs civils à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-dessous indiquées:

1re classe.

Du 1er au 2e échelon: M. Neu (Jean), à compter du 21 novembre 1953.

2e classe.

Du 2e au 3e échelon: M. Cholay (Robert), à compter du 25 septembre 1953;

Du 1er au 2e échelon: M. Gabriel (Lucien), à compter du 26 octobre 1953.

3e classe.

Du 3e au 4e échelon: M. Dibie (Jean), à compter du 13 décembre 1953 (service détaché);

Du 2e au 3e échelon: M. Clouet (Jean), à compter du 10 novembre 1953.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 20 novembre 1953, la démission de Mme de Bourbon-Busset (Laurence-Marcelle-Henriette), agent supérieur de 3e classe, est acceptée.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 12 décembre 1953, M. Rogeon (Raymond-Emile-Gaston), administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction générale des impôts (enregistrement), en disponibilité au titre des articles 117 et 118 (alinéa 1er) de la loi du 19 octobre 1946, a été maintenu dans cette position pour une période de trois ans, à compter du 1er novembre 1953.

Tableau d'avancement des secrétaires d'administration du secrétariat d'Etat aux affaires économiques pour l'année 1953.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle.

1 M. Fournel. — 2 M. Parneix.

Pour l'accès à la classe principale.

1 Mlle Gaultier.
2 Mme Vidal.
3 Mme Peraud (en service détaché).
4 Mlle Eynaud.

Pour l'accès à la 1re classe.

1 Mlle Mouraud. — 2 M. Peythieu.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 53-1288 du 22 décembre 1953 abrogeant les décrets des 11 juillet et 2 août 1949 portant création de ressources nouvelles en vue de l'exécution de travaux d'équipement électrique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1288 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier, et notamment ses articles 6 et 7;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est abrogé le décret n° 49-914 du 11 juillet 1949 portant création de ressources nouvelles en vue de l'exécution de travaux d'équipement électrique, modifié par le décret n° 49-1144 du 2 août 1949.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Agrément d'organismes professionnels pour l'exécution des enquêtes de statistiques commerciales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mai 1953: page 4012, 2e colonne, article 1er, paragraphe 1er, 4e ligne, au lieu de: « 743.00 », lire: « 75.300 ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Complément à l'arrêté du 28 avril 1949, modifié, fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires des départements et communes et de leurs établissements publics, ainsi que des associations syndicales relevant du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 28 avril 1949, modifié par les arrêtés du 23 juin 1950 et du 27 février 1953, fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires des départements et communes et de leurs établissements publics, ainsi que des associations syndicales relevant du ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 6 de l'arrêté précité du 28 avril 1949, modifié par arrêtés du 23 juin 1950 et du 27 février 1953, est complété comme suit:

. . . . . .

« D'autre part, les collectivités locales auxquelles le service des ponts et chaussées est autorisé à prêter son concours pour la liquidation des installations des voies ferrées d'intérêt local déclassées, ainsi que pour l'achat de matériel routier ou de voie ferrée, versent à ce service une rémunération calculée sur les bases suivantes:

	TAUX DES HONORAIRES			
	jusqu'à 1 million.	de 1 à 10 millions.	de 10 à 100 millions.	au delà de 100 millions.
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Travaux de dépose des voies et de remise en état des lieux (1)	2	1,5	1	0,5
Vente de matériel de voie récupéré (1)	1,5	0,75	0,375	0,18
Vente de matériel roulant, de matériel d'atelier (2)	2	1,5	1	0,5
Achat de matériel roulant routier ou de voie ferrée (3)	1 p. 100.			

(1) Le taux dégressif s'applique à l'ensemble des travaux et ventes de matériel de voie concernant une même opération de déclassement.
(2) Taux dégressif applicable à chaque vente.
(3) Tarif non dégressif.

Art. 2. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 décembre 1953.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
BERNARD BECK.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le sous-directeur de l'administration départementale et communale,
BOUFFARD.

Transport des colophanes (matières dangereuses 1953, n° 41).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses ou infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le texte actuel du groupe 32.407 (sous-classe III *b*, art. 572) du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est remplacé par le suivant:

« Gr. 32.407. — Résine sèche. — Colophane.

« NOTA. — La colophane logée dans des fûts ou des caisses où elle a été coulée à l'état fondu n'est pas considérée comme une matière dangereuse par le présent règlement ».

Art. 2. — La nomenclature alphabétique du règlement du 15 avril 1945 est complétée par la rubrique suivante:

Colophane	III *b*	572	4 *e*	32.407	311
« NOTA. — La colophane logée dans des fûts ou des caisses où elle a été coulée à l'état fondu n'est pas considérée comme une matière dangereuse par le présent règlement ».					

Fait à Paris, le 15 décembre 1953.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général aux travaux publics,
E. BORGES.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9.060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif devant paraître courant janvier.

Emballage de la dinitronaphtaline (matières dangereuses 1953, n° 42).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'arrêté du 11 avril 1946 relatif à l'emballage de la dinitronaphtaline;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte du règlement du 15 avril 1915 pour le transport des matières dangereuses et infectes est modifié de la manière suivante:

« Sont abrogées les dispositions de la dérogation transitoire n° 6 relatives à l'emballage de la dinitronaphtaline.

« Seuls sont autorisés les emballages (fûts ou caisses en bois) prévus au paragraphe 2 de l'article 571 ».

Fait à Paris, le 16 décembre 1953.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général aux travaux publics,
E. BORGES.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1915 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour au 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif devant paraître courant janvier.

Budget additionnel de l'établissement national des invalides de la marine pour l'exercice 1952.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine marchande et du secrétaire d'Etat au budget en date du 15 décembre 1953, les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif de l'établissement national des invalides de la marine, pour l'exercice 1952, qui étaient de 14.601.500.000 F, ont été augmentées de 299.280.000 F.

Changement d'utilisation de deux terrains sis à Baccarat (Meurthe-et-Moselle) et affectés au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Par arrêté du 18 décembre 1953, seront utilisés désormais par le service ordinaire des ponts et chaussées (direction des routes), en vue de la construction d'un magasin, de garages et d'un dépôt de goudron et de matériel, les immeubles ci-après désignés bâtis et non bâtis sis à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), rue Capelot, et affectés au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme:

Une parcelle nue d'une superficie de 35 ares 20 centiares située au Nord-Est de la rue Capelot, cadastrée sous les nos 146 p, 147 et 148 p de la section G, lieudit « A Capelot » et limitée à l'Est par des terrains de la Société nationale des chemins de fer français, au Sud par des propriétés particulières, à l'Ouest par la rue Capelot et au Nord par un immeuble domanial;

Une parcelle d'une superficie de 33 ares 53 centiares — sur laquelle sont édifiés un hangar et une petite maison d'habitation — située au Sud-Ouest de la rue Capelot, cadastrée sous les nos 150, 151, 152, 153, 155, 155 *bis* et 156 p de la section G, lieudit « A Capelot » et limitée à l'Est par la rue Capelot, au Sud par un immeuble domanial et une propriété particulière, et à l'Ouest par la route nationale n° 59, tels, au surplus, que ces immeubles sont figurés par une teinte rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1953: page 10893, 5e ligne, au lieu de: « M. Ailleret, professeur du cours d'électronique », lire: « M. Ailleret, professeur du cours d'électrotechnique ».

MARINE MARCHANDE

Instruction n° 3 pour le transport par mer des marchandises dangereuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1953:

Page 10652, 3e paragraphe, au lieu de: « Règlement, page 36 », lire: « Règlement, page 35 »; avant-dernière ligne, au lieu de: « I.b. — 2e catégorie U », lire: « Ib. — 2e catégorie U ».

Page 10653, Tableau des nitrocelluloses, colonne 7, 2e paragraphe, au lieu de: « (voir page 81) », lire: « (voir page 21) ».

Page 10654, 1re ligne, au lieu de: « Pentachloroethane », lire: « Pentachoroethane »; colonne de gauche, 11e ligne à partir du bas de la page, au lieu de: « Nitrocelluloses incomplètement gélatinisées contenant au 25 p. 100 d'eau qui peuvent être déclarées », lire: « Nitrocelluloses incomplètement gélatinisées contenant au moins 25 p. 100 d'eau, qui peuvent être déclarées ».

Page 10655, Tableau, 2e rubrique verticale, au lieu de: « Acide chlorhydrique au-dessus de 15 p. 100 en poids ou 1,8 poids sp. », lire: « Acide chlorhydrique au-dessus de 15 p. 100 en poids ou 1,08 poids sp. ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institution de régies d'avances et nomination de régisseurs.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection des eaux et forêts de Vesoul (Haute-Saône) une régie d'avances pour l'entretien et le fonctionnement de la pépinière de Port-sur-Saône, dépenses imputables sur le fonds forestier national.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 100.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 10.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 1.500 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 10 décembre 1953, M. Lescaffette, ingénieur des eaux et forêts à Vesoul (Haute-Saône), est nommé régisseur d'avances pour le fonctionnement de la pépinière de Port-sur-Saône, dépenses imputables sur le fonds forestier national.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection des eaux et forêts de Bastia (Corse) une régie d'avances pour travaux de plantation dans le périmètre de Luri, dépenses imputables sur le fonds forestier national.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 100.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 10.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 1.500 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 10 décembre 1953, M. Beretti (Ours), ingénieur des travaux des eaux et forêts à Bastia (Corse), est nommé régisseur d'avances pour travaux de plantation dans le périmètre de Luri, dépenses imputables sur le fonds forestier national.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection des eaux et forêts de Poligny (Jura) une régie d'avances pour les travaux à effectuer dans les forêts domaniales du cantonnement de Poligny, mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires de coupes de bois, dépenses imputables sur le compte de commerce 15-18.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 500.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 3.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 11 décembre 1953, M. Pierron (Georges), ingénieur des travaux des eaux et forêts à Poligny (Jura), est nommé régisseur d'avances pour les travaux à effectuer dans les forêts domaniales du cantonnement de Poligny, mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires de coupes de bois.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution des régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection des eaux et forêts de Poligny (Jura) une régie d'avances pour les travaux à effectuer dans les forêts domaniales du cantonnement de Champagnole, mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires de coupes de bois, dépenses imputables sur le compte de commerce 15-18.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 500.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 3.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 11 décembre 1953, M. Poly (Jean), ingénieur des eaux et forêts à Champagnole (Jura), est nommé régisseur d'avances pour les travaux à effectuer dans les forêts domaniales du cantonnement de Champagnole mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires de coupes de bois.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection des eaux et forêts de Poligny (Jura) une régie d'avances pour l'exécution des travaux à effectuer dans les forêts domaniales du cantonnement de Salins mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires de coupes de bois, dépenses imputables sur le compte de commerce 15-18.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixée à 500.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 3.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 11 décembre 1953, M. Lambert (Roger), ingénieur principal des travaux des eaux et forêts à Salins (Jura), est nommé régisseur d'avances pour l'exécution des travaux à effectuer dans les forêts domaniales du cantonnement de Salins mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires de coupes de bois.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection de Cayenne-1 (Guyane) une régie d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien dans les forêts domaniales de ladite inspection, imputables sur le budget ordinaire du ministère de l'agriculture.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 200.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 3.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 12 décembre 1953, M. Radzou (Antoine), géomètre principal de 1re classe à Cayenne (Guyane), est nommé régisseur d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien dans les forêts domaniales de l'inspection de Cayenne-1.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1953 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des inspections des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'inspection de Cayenne-2 (Guyane) une régie d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien dans les forêts domaniales de ladite inspection, imputables sur le budget ordinaire du ministère de l'agriculture.

Art. 2. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur d'avances est fixé à 200.000 F.

Art. 3. — Le régisseur d'avances, qui sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F et perçoit une indemnité de responsabilité de 3.000 F par an, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1951.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL LAURAS.

Par arrêté en date du 12 décembre 1953, M. Leguet (Raymond), secrétaire administratif de 1re classe à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), est nommé régisseur d'avances pour l'exécution de travaux d'entretien dans les forêts domaniales de l'inspection de Cayenne-2.

Réglementation des courses pour chevaux de selle et pour chevaux autres que de pur sang anglais.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 5 (§ 4) de la loi organique du 29 mai 1874;

Vu la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1951 réglementant les courses pour chevaux de selle et pour chevaux autres que de pur sang anglais;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service des haras,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 13 décembre 1951 susvisé est complété de la façon suivante:

« Dans le 4e arrondissement, la circonscription d'Aurillac et le département de la Gironde, les courses plates pour chevaux autres que de pur sang anglais sont réservées aux animaux comptant au moins 25 p. 100 de sang arabe. »

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service des haras, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à dater du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 15 décembre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Répression des fraudes.

Par arrêté du 21 décembre 1953, M. Chauvet (Roger), inspecteur général de la répression des fraudes, est chargé des fonctions de chef du service de la répression des fraudes pendant l'année 1954.

Par arrêté du 21 décembre 1953, M. Teysseyre (Pierre), inspecteur divisionnaire de la répression des fraudes, est nommé à l'emploi d'inspecteur général de la répression des fraudes et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 31 décembre 1953.

Sa résidence reste fixée à Paris.

Par arrêté du 21 décembre 1953, M. Razet (Jean-Philippe), inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est admis à la retraite au titre de l'ancienneté de service et de la limite d'âge.

Il cessera ses fonctions à la date du 31 décembre 1953.

Tableau d'avancement, pour 1953, du personnel des établissements d'enseignement agricole du second degré.

Par arrêté du 3 décembre 1953 et sur proposition des commissions administratives paritaires nos 6 et 7 de l'enseignement agricole, ont été inscrits au tableau d'avancement pour 1953:

PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Pour le 6e échelon,

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Cazes.

Pour le 3e échelon.

(Choix.) Au 1er janvier 1953: M. Grace, avec report d'ancienneté de 2 ans 2 mois.

(Choix.) M. Coulon, avec report d'ancienneté de 8 mois.

PROFESSEURS ADJOINTS

Pour la 2e classe.

(Ancienneté.) Au 1er janvier 1953: M. Cantin.

Pour la 2e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Jallais.

Pour la 5e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: MM. Mouls, Doray.

CHEFS DE PRATIQUE D'ÉCOLES RÉGIONALES D'AGRICULTURE

Pour la 1re classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Gayraud.

Pour la 3e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Calvet.

CHEFS DE PRATIQUE D'ÉCOLES D'AGRICULTURE

Pour la 3e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Letz.

Pour la 6e classe.

(Choix.) Au 1er janvier 1953: M. Bocquet (report d'ancienneté: 1 an).

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Jouanneteau.

AGENTS COMPTABLES

Pour la 2e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Jousse.

RÉPÉTITEURS

Pour la 2e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Bodinière.

Pour la 3e classe.

(Ancienneté.) Au 1er janvier 1953: M. Hilaire (report d'ancienneté: 9 mois).

Pour la 4e classe.

(Ancienneté.) Au 1er janvier 1953: M. Bardon.

Pour la 5e classe.

(Choix.) Au 1er janvier 1953: M. Lachassagne.

OUVRIERS CHEFS.

Pour la 4e classe.

(Choix.) Au 1er juillet 1953: M. Fabre.

SURVEILLANTS

Pour la 6e classe.

(Choix). Au 1er juillet 1953: M. Regonesi.

Pour la 7e classe.

(Choix.) Au 1er janvier 1953: M. Moreau.

Ces avancements ne pourront être effectivement accordés que dans la limite permise par la situation des crédits budgétaires.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 16 décembre 1953 conférant à un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer en retraite l'honorariat du grade de gouverneur de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur général et de gouverneur honoraire de la France d'outre mer;

Vu le décret du 1er septembre 1953 admettant M. Even, administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Even (Auguste-Léon-Valentin), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, en retraite, est nommé gouverneur honoraire de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 22 décembre 1953 fixant à Madagascar la date d'une élection partielle à l'assemblée provinciale de Fianarantsoa.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun, de Madagascar et des Comores, et notamment son article 12;

Vu le décret organique du 2 février 1852, notamment son article 25, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 46-2373 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative et d'assemblées provinciales à Madagascar;

Vu le décret n° 52-204 du 28 février 1952 fixant la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées provinciales à Madagascar,

Décrète:

Art. 1er. — La date de l'élection d'un membre de l'assemblée provinciale de Fianarantsoa, pour le collège des citoyens de statut civil, dans la première circonscription, en vue de pourvoir au remplacement de M. Jaud, démissionnaire, est fixée au dimanche 24 janvier 1954.

Art. 2. — La campagne électorale est ouverte le vingtième jour précédant la date du scrutin, à zéro heure.

Art. 3. — L'élection a lieu sur les listes électorales arrêtées le 31 mars 1953.
Les chefs des circonscriptions administratives dans lesquelles, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y a lieu d'apporter des changements à ces listes, publieront cinq jours avant la réunion des électeurs un tableau de rectification contenant lesdits changements.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et de Madagascar et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 22 décembre 1953 fixant la date d'une élection partielle à l'assemblée territoriale du Moyen-Congo.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun, de Madagascar et des Comores, et notamment son article 12;

Vu le décret organique du 2 février 1852, notamment son article 25, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 46-2371 du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu le décret n° 52-203 du 28 février 1952 relatif à la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu l'arrêt du conseil d'Etat en date du 14 octobre 1953 annulant l'élection de M. de Laveleye et le procès-verbal de notification en date du 28 octobre 1953,

Décrète:

Art. 1er. — La date de l'élection d'un membre de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo, dans la deuxième circonscription pour le collège des citoyens de statut civil, est fixée au dimanche 24 janvier 1954.

Art. 2. — La campagne électorale est ouverte le vingtième jour précédant la date du scrutin, à zéro heure.

Art. 3. — L'élection a lieu sur les listes électorales arrêtées le 31 mars 1953.
Les chefs des circonscriptions administratives dans lesquelles, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y a lieu d'apporter des changements à ces listes publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau de rectification contenant lesdits changements.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outremer.

Fait à Paris, le 22 décembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT

Administration générale.

Par arrêté du 14 décembre 1953, M. Rakotondrainibe (Alexandre) est nommé rédacteur de 1re classe (après trois ans) d'administration générale d'outre-mer.

Cette nomination ne prendra effet, au point de vue de la solde et de l'ancienneté, qu'à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé pour une affectation outre-mer.

M. Rakotondrainibe sera toutefois astreint à un stage probatoire dans les conditions générales fixées à l'article 11 du décret du 13 mars 1946.

Par arrêté du 14 décembre 1953, M. Latil (Georges-Albert), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 28 septembre 1953.

Enseignement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1953, M. le docteur P. Barroux, agrégé du service de santé colonial, chargé de cours à l'école préparatoire de médecine de Dakar, est placé en position de mission pour une période de quinze jours, à compter du 5 octobre 1953, pour participer aux séances du congrès de l'association française de chirurgie.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 7 décembre 1953, M. Cabrière, directeur de l'enseignement de Madagascar, est placé en position de mission à Paris pour une période allant au maximum du 7 septembre au 6 octobre 1953.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 7 décembre 1953, Mlle Berdet (Marie-Colette) est titularisée à la 5e classe du grade d'infirmière coloniale à compter du 18 avril 1953.

Service de santé.

Par arrêté en date du 30 septembre 1953, M. le médecin général Sanner (Léon) est placé dans la position de mission dans la métropole, pour compter du 31 juillet 1953 et pour une durée de quinze jours, pour étude de questions diverses auprès de la direction du service de santé de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 7 décembre 1953, M. le médecin colonel Richet (Pierre) est placé dans la position de mission dans la métropole et en Espagne, pour compter du 29 septembre 1953 et pour une durée de dix-huit jours, comme représentant de l'Afrique équatoriale française au IVe congrès international de la lèpre, à Madrid (Espagne).

Techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 9 décembre 1953, M. François (Roger), ingénieur principal de 1re classe des techniques industrielles de la France d'outre-mer, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une durée de trois ans, à compter du 1er novembre 1953, en vue d'effectuer des études présentant un intérêt général.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modification de l'arrêté du 20 février 1952 portant création d'une commission nationale de la main-d'œuvre juvénile.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 20 février 1952 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — La commission présidée par le directeur de la main-d'œuvre comprend:

« Le directeur adjoint de la main-d'œuvre.
« Le sous-directeur de la formation professionnelle.
« Le sous-directeur de la main-d'œuvre étrangère.
« Un représentant de la direction du travail.
« Un représentant de l'inspection générale du travail et de la main-d'œuvre.
« Un représentant de l'inspection générale médicale du travail et de la main-d'œuvre.
« Deux représentants du ministère de l'éducation nationale.
« Un représentant du ministère de la santé publique et de la population (direction de la population et de l'entr'aide).
« Un représentant du ministère de la justice (direction de l'éducation surveillée).
« Un représentant du ministère de l'agriculture (direction des affaires professionnelles et sociales).
« Un représentant du bureau universitaire de statistique.
« Un représentant du centre d'études et de recherches documentaires de l'enseignement technique.
« Deux représentants des organisations patronales représentatives.
« Un représentant de la confédération générale de l'agriculture (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles).
« Un représentant de la confédération nationale artisanale.
« Trois représentants des organisations ouvrières représentatives.
« Un représentant de l'association générale des étudiants.
« Le président de l'assemblée des présidents de chambres de métiers de France.
« Un représentant de l'union nationale des associations familiales.
« Le secrétaire général de l'union nationale des associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.
« Un représentant de la fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges.
« Un représentant de la fédération nationale des associations de parents d'élèves des établissements de l'enseignement public moderne technique professionnel.
« Un représentant de la fédération des associations de parents d'élèves de l'école laïque.
« Un représentant de l'union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.

« Pourront, en outre, être appelées à participer aux travaux de la commission, les personnalités qui s'intéressent particulièrement aux problèmes de la main-d'œuvre juvénile ».

Fait à Paris, le 10 décembre 1953.

PAUL BACON.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 16 décembre 1953, la caisse de retraites de la société coopérative ouvrière de production Société ouvrière d'entreprise du bâtiment (S. O. E. B.), 67, allée du Colonel-Fabien, Pavillons-sous-Bois (Seine), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 16 décembre 1953, ont été approuvés les statuts et règlement intérieur modifiés de la Caisse de retraites de la société pour l'utilisation rationnelle des gaz, 44, rue Washington, Paris, autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 décembre 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société d'assistance mutuelle et de prévoyance des voyageurs et représentants en bonneterie du département de l'Aube, n° 10-102, à Troyes, avec la société mutualiste dite La Générale, n° 10-2, à Troyes.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 décembre 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Espérance (société mutualiste des dames et demoiselles du commerce et de l'industrie de Nantes), n° 44-245, à Nantes, avec la société mutualiste dite Société mutualiste industrielle et commerciale, n° 44-540, à Nantes.

Barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les activités du groupe interprofessionnel (accidents du travail).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1953: page 10980, 1re colonne, au lieu de: « 96.0 — Activités intellectuelles », lire: « 97.0 — Activités intellectuelles ».

Barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du bâtiment et des travaux publics (accidents du travail).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1953:

Page 10980, 2e colonne, 3e ligne des visas de l'arrêté, au lieu de: « Vu le décret n° 45-2959 du 31 décembre 1946 », lire: « Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 ».

Même page, même colonne, nos 33321 et 33322, au lieu de: « entreprise de couverture (sans couverture) », lire: « entreprise de plomberie (sans couverture) ».

Homologation de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1953, page 10901, 2e colonne (décision du 30 novembre 1953), article 1er, 8e, 9e, 10e ligne:

Au lieu de:

« N° 443 - 2.855 - D 1153. — Type PAU x 20 tonnes. Capacité de frappe: 30 tonnes maximum. Course de la bielle: 50 mm. Cadence maximum: 120 tours-minute »,

Lire:

« N° 443 - 2.855 - D 1153. — Type PAU 2. Capacité de frappe: 30 tonnes maximum. Course de la bielle: 50 mm. Cadence maximum: 120 coups-minute ».

Homologation de dispositifs de sécurité pour presses utilisées pour le travail du cuir et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1953: page 10206, 2e colonne (décision du 31 octobre 1953), article 3, 18e ligne, au lieu de: « Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 31 mars 1951 », lire: « Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 29 avril 1953 ».

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1953, page 10899, 2e colonne (décision du 24 novembre 1953), article 1er, 20e ligne:

Au lieu de:

« N° 332 - 2.847 - T 1153. — Type SRTI à table inclinable... »,

Lire:

« N° 332 - 2.848 - T 1153. — Type SRTI à table inclinable... ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Suppression de l'établissement d'un modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de Gonfreville-l'Orcher (Seine-Inférieure).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 4 décembre 1953, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 18 novembre 1950 relatif à l'établissement d'un modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de Gonfreville-l'Orcher (Seine-Inférieure).

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 11 décembre 1953, M. Blondeau (Jean), vérificateur technique titulaire de 1re classe, 4e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement, est promu vérificateur technique, échelon exceptionnel, à compter du 26 novembre 1952.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Ouverture d'un concours pour le recrutement de commis des directions interdépartementales des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951), et notamment l'article 29;

Vu le décret n° 50-1590 du 29 décembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, et notamment les articles 45 et 52;

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 52-97 du 15 janvier 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, aux services interdépartementaux, à l'office national et aux offices départementaux et établissement rattachés de l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événement de guerre;

Vu le décret n° 52-1262 du 25 novembre 1952 portant transformation d'emplois dans les services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 53-712 du 9 août 1953 tendant à réglementer les suppressions d'emplois, les reclassements et les licenciements,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours de l'année 1954, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de trente-six commis au maximum dans les services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Sur les trente-six emplois attribués au concours, cinq postes seront obligatoirement réservés aux candidats du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre tributaires de l'ordonnance du 15 juin 1945.

Toutefois, si ces cinq postes ne pouvaient être pourvus, soit par suite de l'absence de candidats tributaires de l'ordonnance du 15 juin 1945, soit en raison des résultats insuffisants des épreuves fournies par lesdits candidats, ils seront attribués, suivant l'ordre de classement, aux autres candidats.

Art. 3. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours autorisé à l'article 1er ci-dessus, quatre emplois de commis pourront être pourvus par voie de reclassement de fonctionnaires des administrations de l'Etat et des établissements publics de l'Etat dont les emplois auront été supprimés.

Art. 4. — Les fonctionnaires susceptibles d'être reclassés en application de l'article 3 ci-dessus devront manifester leur candidature auprès du centre d'orientation et de réemploi dans le délai de deux mois suivant la date de publication du présent arrêté.

Art. 5. — Pour être nommés à un emploi de commis, les fonctionnaires dont les emplois auront été supprimés doivent remplir les conditions suivantes:

a) Ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans au 1er janvier de l'année de nomination;

b) Etre proposés par le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

c) Etre reconnus physiquement aptes à l'emploi par le comité médical compétent;

d) Avoir occupé pendant un an au moins, soit un emploi classé dans la catégorie B, soit un emploi classé dans la catégorie C et posséder, dans ce dernier cas, l'un des diplômes ou certificats exigés pour la participation au concours prévu par l'article 21 du décret n° 51-705 du 6 juin 1951.

Art. 6. — Eventuellement, les emplois disponibles du fait de l'insuffisance du nombre de fonctionnaires proposés pour le reclassement par le centre d'orientation et de réemploi dont la candidature aura été retenue seront attribués, dans l'ordre de leur classement, aux candidats qui, ayant pris part au concours, auront rempli les conditions d'admission.

Art. 7. — Les fonctionnaires reclassés sont soumis à un stage d'un an. A la fin du stage, ils feront l'objet d'un rapport de leur chef de service au vu duquel ils seront éventuellement titularisés dans leur emploi.

Ceux qui n'auront pas été titularisés seront remis à la disposition du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 8. — Si la valeur des épreuves le justifie, il pourra être procédé à l'établissement d'une liste complémentaire comportant dix noms au maximum. Les candidats inscrits sur cette liste pourront être appelés à remplacer, nombre pour nombre et sans que le total des emplois pourvus au titre du concours ou du reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres puisse excéder le chiffre de quarante, les candidats déclarés admis qui n'accepteraient pas leur nomination.

Art. 9. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1953.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration centrale,
PIERRE BABAULT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 10 décembre 1953, M. Bontz (Robert), directeur adjoint (2e échelon) à l'administration centrale, est promu au 3e échelon, à compter du 9 octobre 1953.

Contrôle sanitaire aux frontières.

Par arrêté du 14 décembre 1953, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1954:

En vue d'une promotion au grade de garde chef.

1 MM. Fabia, garde principal à Sète.
2 Liguori, garde principal à Sète.

En vue d'une promotion au grade de garde sanitaire principal.

1 MM. Musy, garde sanitaire au Havre.
2 Pasero, garde sanitaire à Marseille.
3 Lafay, garde sanitaire à la Martinique.
4 Coppet, garde sanitaire à la Martinique.
5 Quero, garde sanitaire, Seine.
6 Zamor, garde sanitaire, Seine.
7 Le Louet, garde sanitaire à Marseille.

En vue d'une promotion au grade de patron marinier.

M. Simeone, marinier à Marseille.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

Par arrêté du 1er décembre 1953, M. Dublanne (Marcel) a été nommé agent de surveillance (surveillant des fabrications d'armement) à Montrouge (Seine), en exécution du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV).

Par arrêté en date du 10 décembre 1953, Mlle Petit (Yvonne) est nommée commis stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 1er janvier 1954.

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 14 décembre 1953, Mme Bouvron (Jeanne), inscrite sous le n° E. 74 (services extérieurs) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 13 septembre 1953, est nommée commis stagiaire (indice 130) et affectée à la direction interdépartementale de Nantes.

ELECTIONS

Ministère de l'agriculture.

Caisse nationale de crédit agricole.

ELECTION

PAR LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE SEPT DE LEURS REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION PLÉNIÈRE DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

La commission de dépouillement des votes émis par les caisses régionales de crédit agricole mutuel pour l'élection par ces caisses régionales de sept de leurs représentants à la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole — dont six à titre de renouvellement partiel de la commission et un en remplacement d'un membre décédé — s'est réunie, conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 novembre 1953, le 8 décembre 1953, à la caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, à Paris.

1° *Renouvellement partiel des pouvoirs des membres de la commission plénière.*

Le dépouillement des bulletins de vote a donné le résultat suivant:

Votants 99
Suffrages exprimés 99

Sont proclamés élus:

MM. de Blois, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Maine-et-Loire ..... 99 voix.
Denoyes, caisse régionale de crédit agricole mutuel des Pyrénées-Orientales ..... 99 —
Romon, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lille ..... 99 —
Bieuville, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Santerre ..... 98 —
Caquot, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ..... 98 —
Louis Tardy, caisse régionale de crédit agricole mutuel des Deux-Sèvres ..... 98 —

2° *Remplacement d'un membre de la commission décédé.*

Le dépouillement des bulletins de vote a donné le résultat suivant:

Votants 99
Suffrages exprimés 99

Est proclamé élu:

M. Lacaille, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Yonne ..... 98 voix

A également obtenu:

M. Kaudelaft, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Rhône ..... 1 —

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONGRES DU PARLEMENT

Ordre du jour du mercredi 23 décembre 1953.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Onzième tour de scrutin pour l'élection du Président de la République.

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Commission des finances.

Séance du lundi 21 décembre 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bardon, Bénard (François), Briot, Burlot, Courant, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Faggianelli, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Jean-Moreau, Jules Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lebon, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Maurice-Bokanowski, Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, Simonnet, de Tinguy, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Boutavant (de M. Cristofol), Sauer (de M. J. Duclos), Hénault (de M. Frédéric-Dupont).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Meck et Charpentier.

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du 13 décembre 1953.*
(*Journal officiel* du 14 décembre 1953.)

Dans le scrutin (n° 2166) sur la prise en considération du texte du Gouvernement pour l'article 1er de la loi de finances:

M. Nisse, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 2170) sur l'article 1er de la loi de finances (Maxima budgétaires) :

M. Nisse, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 2171) sur les amendements de MM. Waldeck Rochet, Pierre Meunier et Dronne à l'article 23 (nouveau) de la loi de finances (L'article 8 de la loi du 11 juillet 1953 relatif aux bouilleurs de cru est abrogé) :

M. Nisse, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 15 décembre* 1953.
(*Journal officiel* du 16 décembre 1953.)

Dans le scrutin (n° 2190) sur l'amendement de M. Frédéric-Dupont à l'article 1er du projet relatif aux baux commerciaux (Ajouter : « ou gérants libres autorisés par les décrets de septembre 1953 ») :

M. Bignon, porté comme « s'étant abstenu volontairement », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 15 décembre* 1953.
(*Journal officiel* du 16 décembre 1953.)

Dans le scrutin (n° 2193) sur les amendements de MM. de Moro-Giafferri, Alphonse Denis et Leenhardt à l'article 4 du projet sur les baux commerciaux (Abrogation de l'article 14 du décret du 30 septembre 1953) :

M. Bignon, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira demain mercredi 23 décembre 1953, à onze heures, au palais de Versailles (local n° 57, salles du Musée).

Examen du projet de loi (n° 647, année 1953) tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Annulations de convocations de commissions.

La réunion de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, prévue pour le mercredi 23 décembre 1953, à dix heures, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

La réunion de la commission de l'agriculture, prévue pour le mercredi 23 décembre 1953, à quatorze heures trente, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

La réunion de la commission de l'éducation nationale, des beaux arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, prévue pour le mercredi 23 décembre 1953, à dix heures trente, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

La réunion de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, prévue pour le mercredi 23 décembre 1953, à neuf heures trente, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

La réunion de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, prévue pour le mercredi 23 décembre 1953, à neuf heures trente, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Instruction.

Séance du lundi 21 décembre 1953.

Présents: MM. Max André, Bouda, Cazelles, Delmas, Gallimand, Héline, Marguerite, Odru, Pheng, Rencurel, Schmitt, Troisgros.
Suppléants: M. Rencurel de M. Hazoumé, M. Pheng de M. Phung Ba Nghia, M. Delmas de M. Frey, M. Marguerite de M. Rosenfeld, M. Héline de M. Ribéra, M. Gallimand de M. Fadda.

Annulations de convocations de commissions.

La réunion de la commission des affaires financières, qui devait avoir lieu le mercredi 23 décembre 1953, à quinze heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris, est annulée.

La réunion de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, qui devait avoir lieu le mercredi 23 décembre 1953, à dix heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris, est annulée.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

2e SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1953

Séance du mercredi 23 décembre 1953.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la deuxième session du mois de décembre 1953 (cf. *Journal officiel* du 22 décembre 1953).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours (enseignement technique).

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles s'ouvrira à Paris, le 22 avril 1954, pour les spécialités suivantes :

Spécialités.	Nombre de postes à pourvoir (*)
Couture flou	9
Repassage	6
Tailleur dames	2

Les inscriptions sont reçues par le recteur de chaque académie (inspection principale de l'enseignement technique). Elles seront closes le 22 février 1954.

Les candidates doivent être âgées de vingt-trois ans au moins et de trente-cinq ans au plus et justifier de cinq années de pratique professionnelle, non comprises les années d'apprentissage.

Tous renseignements complémentaires pourront être fournis, sur demande, par les inspections principales de l'enseignement technique.

(*) Ce nombre de postes est susceptible de modifications.

Un concours pour le recrutement de professeurs d'enseignement technique théorique (enseignement ménager) des centres d'apprentissage s'ouvrira le 31 mai 1954.

Le nombre de postes mis au concours sera publié ultérieurement au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

Pour être admises à concourir les postulantes doivent être âgées de vingt et un ans au moins au 31 décembre 1954 et de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1954, et titulaires de l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat;
Brevet supérieur;
Diplôme d'élève brevetée des écoles nationales professionnelles;
Brevet d'enseignement commercial (second degré) ou hôtelier (second degré) ou social (second degré).

Les inscriptions sont reçues dès maintenant par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique de chaque académie; elles seront closes le 12 avril 1954.

Le règlement et les programmes de ce concours sont contenus dans une brochure éditée par le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, 13, rue du Four, Paris (6e).

Les épreuves orales auront lieu à partir du 5 juillet 1954.

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique.

Un concours pour le recrutement des professeurs techniques adjoints des centres d'apprentissage masculins aura lieu aux dates ci-dessous:

10 mai 1954: examen probatoire;
A partir du 12 mai: épreuves du concours.

La liste des spécialités et, pour chacune d'elles, le nombre de postes mis au concours seront publiés ultérieurement au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 31 décembre 1954 et de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1954 et justifier de cinq années de pratique professionnelle effectuées dans la spécialité pour laquelle ils désirent concourir, non compris le temps d'apprentissage ou d'enseignement.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique de chaque académie; elles seront closes le 22 mars 1954. Les épreuves orales auront lieu à partir du 1er juillet 1954.

Le règlement et les programmes de ce concours sont contenus dans une brochure éditée par le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, 13, rue du Four, Paris (6e).

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats, sur demande, par le service des examens des inspections principales de l'enseignement technique.

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints féminins des centres d'apprentissage aura lieu aux dates ci-dessous:

10 mai 1954: examen probatoire;
A partir du 31 mai: épreuves du concours.

La liste des spécialités et, pour chacune d'elles, le nombre de postes mis au concours seront publiés ultérieurement au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

Les candidates doivent être âgées de vingt-trois ans au moins au 31 décembre 1954 et de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1954.

Elles doivent justifier de cinq années de pratique professionnelle, non comprises les années d'apprentissage ou d'enseignement.

Les inscriptions seront reçues, dès maintenant, par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique de chaque académie et seront closes le 22 mars 1954.

Le règlement et les programmes de ce concours sont contenus dans une brochure éditée par le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, 13, rue du Four, Paris (6e).

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidates, sur demande, par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique.

Un concours pour le recrutement de chefs de travaux des centres d'apprentissage masculins s'ouvrira le 8 mars 1954.

Le nombre de postes mis au concours sera publié ultérieurement au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1er février 1954 dans chaque académie par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique.

Peuvent prendre part au concours:

1° Les professeurs d'enseignement technique théorique, les professeurs techniques, chefs d'atelier, et les professeurs techniques adjoints des centres d'apprentissage publics;

2° Les candidats âgés de vingt-huit ans au minimum et de quarante-cinq ans au maximum, justifiant de cinq années de service dans leur activité professionnelle. La limite d'âge supérieure n'est pas opposable aux candidats appartenant aux cadres de l'enseignement public. Elle est reculée d'un temps égal au temps de service militaire obligatoire.

Le règlement et les programmes de ce concours sont contenus dans une brochure éditée par le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, 13, rue du Four, Paris (6e).

Tous renseignements complémentaires seront fournis sur demande, par les services des inspections principales de l'enseignement technique, chargés de recevoir les inscriptions au concours.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs et exportateurs de céréales.

L'Office national interprofessionnel des céréales procédera, le 22 décembre 1953, par voie d'adjudication, à la désignation des personnes ou sociétés qui seront autorisées à importer 20.000 tonnes métriques de maïs de toutes origines ou provenances autorisées par le secrétariat d'Etat aux affaires économiques, et à exporter en contrepartie du blé français. Il sera mis en adjudication quatre lots de 5.000 tonnes chacun.

Le maïs devra être livré aux attributaires désignés par l'Office national interprofessionnel des céréales.

Sera déclarée adjudicataire, pour chacun des lots désignés, la personne ou société s'engageant à exporter la quantité maximum de blé sur une destination autorisée par le secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le cahier des charges afférent à cette opération est tenu à la disposition des intéressés sur simple demande adressée à l'Office national interprofessionnel des céréales (service financier et commercial), 21, avenue Bosquet, à Paris (7e).

Il sera procédé à l'ouverture des soumissions en séance publique, le 22 décembre 1953, à quinze heures, à l'Office national interprofessionnel des céréales, salle du conseil.

INFORMATIONS

Académie des beaux-arts.

Concours Achille-Leclère 1954.

Une réserve.

Construit sur des rochers au bord de la Méditerranée, ce petit édifice est destiné aux amateurs de poissons, friands aussi d'autres animaux marins.

Un petit pont le réunirait au rivage et donnerait accès aux hôtes. Il y aurait un étage de soubassement contenant les engins de pêche et la sortie sur les bassins; un grand étage avec hall d'accès, vestiaire, dépendances d'usage, salle à manger par petites tables (15 tables de 5 couverts), offices, services.

Un étage au-dessus contenant les salons et cabinets particuliers, offices, dépendances.

Au-dessus, terrasse avec tables.

Autour du restaurant-réserve, seraient aménagés des bassins pour les poissons, coquillages, langoustes, etc., vivants.

Les cuisines et dépendances diverses seraient ménagées dans un bâtiment annexe en aile, avec escaliers, monte-charge, ascenseur pour le service des différents locaux. Cette aile réunie directement au rivage, un étage y serait réservé pour la direction et bureaux divers.

Cet ensemble sera établi dans un quadrilatère de 80 mètres sur 80 mètres, non compris: pont, accès et, au besoin, les bassins de réserve.

On fera l'esquisse de cette réserve, dont le caractère ne saurait échapper aux concurrents, à l'échelle de 0,005 P. M., plan, façade et coupe.

L'échelle du rendu sera indiquée ultérieurement.

Les esquisses devront être rendues au secrétariat de l'institut le lundi 11 janvier 1954, avant dix-sept heures.

Le jugement des esquisses aura lieu le mercredi 13 janvier 1954.

Les dessins rendus seront remis au secrétariat de l'école des beaux-arts le vendredi 5 mars 1954, avant onze heures.

Le jugement définitif aura lieu le mercredi 10 mars 1954.

Pour être apte à concourir, il faut être Français et n'avoir pas trente et un ans le jour de la publication du programme, qui doit être faite le 23 décembre 1953.

Le concours n'est plus anonyme; néanmoins, un pli cacheté contiendra un bulletin de naissance et l'adresse des concurrents qui ne l'auraient pas déjà envoyé précédemment.

Le prix ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

La collaboration, dans l'exécution des projets, n'est plus admise (décision de l'académie du 10 mars 1906).

Les projets couronnés resteront la propriété des auteurs; mais une épreuve photographique desdits dessins devra être déposée à la bibliothèque de l'école des beaux-arts par les lauréats du prix (décision de l'académie du 5 décembre 1908).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la quarante-huitième semaine du 28 novembre au 4 décembre 1953. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1953 — Recettes évaluées	1952 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.654.780	1.423.976	230.804	16,2	»	»
Bagages et consigne	29.510	26.830	2.680	10,0	»	»
Colis postaux, petits colis	352.410	316.134	36.276	11,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.532.460	5.546.987	»	»	14.527	0,3
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.569.160	7.313.927	255.233	3,5	»	»

II. — Evaluation des recettes au 4 décembre 1953.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1953	RECETTES évaluées du 1er novembre au 4 décembre 1953	TOTAL des recettes du 1er janvier au 4 décembre 1953	RECETTES comptables du 1er janvier au 4 décembre 1952	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	88.351.561	8.212.740	96.594.301	95.902.147	692.157	0,7	»	»
Bagages et consigne	1.866.807	153.310	2.020.117	2.028.376	»	»	8.259	0,4
Colis postaux, petits colis	11.851.191	1.638.070	13.489.261	12.457.571	1.031.690	8,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	206.807.906	25.817.850	232.625.756	219.809.993	»	»	17.184.237	6,9
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	308.877.468	35.851.970	344.729.438	360.198.087	»	»	15.468.649	4,3

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 22 déc. 1953	Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 22 déc. 1953
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 (1)	....	349 95	6768 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6745 .. 6816 50	6768 .. 6766 ..
360 10	Canada	1 $ Can	.... ..	....	360 70	8025 ..	Suisse	100 f. s.	8053 98	7944 .. 8094 ..	8027 .. 8023 50
464 20	Côte Fse Somalis	100 f. Djib	464 0727	....	....	1002 75	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 .. 1013 ..	1002 75 .... ..
8368 ..	Allemagne occid.	100 D. Mk	8333 33	8271 .. 8396 ..	8392 .. 8391 50	56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60 56 45	56 45 .... ..
700 80	Belgique	100 F. b.	700 ..	694 75 703 25	701 .. 700 90	4030 ..	Mexique	100 pes.	4057 97	1025 .. 4090 ..	4040 .. ..
5062 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25 5105 25	5061 .. 5063 ..	1216 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25 1226 50	1217 .. 1216 ..
980 50	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65 987 35	980 50 980 10	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	480* 11	1821 50 4897 50	4897 50 .... ..
4896 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 30 4937 ..	4897 .. 4896 ..	117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70 117 60	....
9231 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60 9279 80	9234 .. 9232 ..		Autriche	100 sch.	1316 15	1333 .. (2) 1355 .. (2)	

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	850	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

PECHINEY

Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 9.240 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON

Obligations de 10.000 F 5 1/2 0/0 1953.

Premier tirage au sort effectué le 26 novembre 1953, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, sur 16.667 obligations de 10.000 F 5 1/2 0/0 1953, échéance du 15 janvier 1954.

Numéros des titres sortis à ce tirage.

19.911 à 36.610 inclus,

remboursables à partir du 15 janvier 1954, coupon n° 2 attaché, à 10.980 F, aux établissements et banques ci-après, ainsi que dans leurs sièges, succursales et agences en France:

Crédit lyonnais;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Crédit commercial de France;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel;
MM. E.-M. Cottet et Cie;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Service des titres de la compagnie Péchiney, 23, rue Balzac, à Paris.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 2 avril* 1953.)

SOCIETE DE L'OUENZA

CAPITAL: 300.860.500 F

SIÈGE SOCIAL: A OUENZA

BUREAUX A PARIS: 78, AVENUE D'IÉNA

R. C.: Guelma 3542; Paris 206823 B.

Obligations 4 0/0 1942.

Numéros des 151 obligations sorties au tirage du 15 septembre 1953 remboursables à partir du 15 octobre 1953 à raison de 5.000 F, coupon n° 22, 15 avril 1954, attaché.

La société a racheté en Bourse 83 obligations qui ont été imputées à l'amortissement prévu pour 1953.

Tous les titres amortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

197	283	324	521	552	8.397	8.477	8.898	8.926	9.042
570	675	772	964	989	9.041	9.072	9.106	9.112	9.189
993	1.034	1.108	1.137	1.215	9.217	9.247	9.455	9.688	9.706
1.304	1.307	1.481	1.593	1.602	9.889	9.916	9.927	9.945	10.126
1.642	1.617	1.637	1.739	1.882	10.174	10.182	10.265	10.461	10.481
2.462	2.483	2.555	2.605	2.622	10.538	10.581	10.665	10.682	10.713
2.845	2.868	2.991	3.026	3.056	10.777	10.825	10.838	11.190	11.231
3.058	3.117	3.313	3.460	3.528	11.436	11.515	11.827	11.858	11.937
3.667	3.818	3.889	4.028	4.190	11.957	11.985	11.999	12.260	12.465
4.333	4.450	4.575	4.638	4.663	12.490	12.613	12.663	13.000	13.085
4.666	4.688	4.792	5.047	5.062	13.128	13.188	13.475	13.485	13.754
5.104	5.321	5.405	5.513	5.575	13.789	13.830	14.174	14.185	14.285
5.666	6.163	6.341	6.568	6.600	14.378	14.382	14.506	14.570	14.706
6.756	6.771	7.072	7.343	7.410	14.725	14.841	14.841	14.868	14.913
7.475	7.493	7.564	7.606	8.146	14.939.				
8.169	8.202	8.391	8.393	8.295					

L'APPAREILLAGE ELECTRO-INDUSTRIEL

PETRIER, TISSOT ET RAYBAUD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 210, AVENUE FÉLIX-FAURE, A LYON

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant les 96 obligations sorties au tirage du 2 décembre 1953 et remboursables à partir du 1er février 1954, coupons du 1er août 1954 et suivants attachés, au pair de 2.000 F;

2° Des séries contenant des obligations amorties antérieurement et non remboursées.

NOTA — Les nombres entre parenthèses portés dans les colonnes en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

1 à 15	(54)	656 à 660	(53)	1.121 à 1.424	(54)
26 à 30	(54)	731 à 735	(53)	1.431 à 1.435	(53)
31 à 35	(53)	756 à 760	(53)	1.466 à 1.470	(54)
36 à 40	(54)	836 à 840	(54)	1.491 à 1.495	(54)
71 à 75	(54)	956 à 960	(54)	1.511 à 1.515	(54)
146 à 150	(53)	1.011 à 1.020	(54)	1.581 à 1.585	(54)
186 à 190	(54)	1.031 à 1.035	(53)	1.616 à 1.620	(53)
471 à 475	(54)	1.086 à 1.090	(54)	1.671 à 1.675	(54)
551 à 555	(54)	1.206 à 1.210	(53)	1.706 à 1.708	(53)
631 à 635	(54)	1.226 à 1.230	(54)	1.711 à 1.715	(53)
616 à 650	(53)				

ETABLISSEMENTS TERROT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 630.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE ANDRÉ-COLOMBAN, DIJON (CÔTE-D'OR)

Registre du commerce: Dijon n° 4374.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 12 ans des 10.000 bons 6 1/2 0/0 de 10.000 F émis en octobre 1953 et remboursables au minimum à 10.500 F

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DES TITRES En circulation.	A amortir.
1	15 octobre 1954.....	10.000	586
2	— 1955.....	9.414	622
3	— 1956.....	8.792	661
4	— 1957.....	8.131	703
5	— 1958.....	7.429	745
6	— 1959.....	6.684	791
7	— 1960.....	5.893	841
8	— 1961.....	5.052	893
9	— 1962.....	4.159	948
10	— 1963.....	3.211	1.007
11	— 1964.....	2.204	1.069
12	— 1965.....	1.135	1.135
Total			10.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les bons à amortir seront appelés au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des bons amortis ou rachetés antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de bons dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

MAIRIE DE CARPENTRAS (VAUCLUSE)

Emprunt de 4.830.000 F pour l'assainissement de la ville.

OBLIGATIONS 5 0/0 1931

Liste des numéros des bons communaux sortis au tirage au sort du 4 décembre 1953 qui seront remboursés au pair à compter du 1er janvier 1954.

2	4	13	41	144	3.183e	3.185	3.187	3.188	3.189
182	203	271	389	426	3.191	3.192	3.193	3.194	3.195
449	473	554	711	747	3.196	3.272	3.291	3.349	3.394
792	933	957	984	997	3.429	3.590	3.603	3.635	3.669
4.103	1.134	1.156	1.199	1.313	3.672	3.681	3.699	3.750	3.848
4.321	1.400	1.441	1.459	1.479	3.849	3.851	3.852	3.886	3.891
4.625	1.730	1.739	1.806	1.830	3.901	3.905	4.046	4.097	4.099
2.001	2.080	2.188	2.318	2.340	4.102	4.167	4.212	4.272	4.298
2.563	2.674	2.727	2.736	2.737	4.366	4.382	4.434	4.496	4.519
2.746	2.751	2.762	2.767	2.826	4.536	4.594	4.657	4.738	4.759
2.864	2.957	2.990	3.055	3.098	4.768				
3.115	3.148	3.180	3.181	3.182					

Liste des numéros restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

Tirage 1941.

631

Tirage 1946.

2.773

Tirage 1948.

4.375

Tirage 1949.

1.248

Tirage 1950.

15	19	43	75	105
108	953	1.162	1.244	2.403
3.769				

Tirage 1951.

16	38	65	955	1.243
1.549	1.560	1.742	2.470	2.976
3.538	3.647	3.902	3.929	3.935
4.370	4.612			

Tirage 1952.

76	135	222	505	540
578	653	863	906	946
1.216	1.224	1.669	1.684	1.711
1.738	1.901	1.933	1.955	1.961
2.413	2.481	2.508	2.528	2.551
2.620	2.669	2.765	2.769	3.002
3.145	3.264	3.276	3.299	3.319
3.415	3.574	3.588	3.659	3.835
3.897	4.361	4.397	4.413	4.500
4.641	4.756	4.806		

MAIRIE DE CARPENTRAS (VAUCLUSE)

1° *Emprunt de 1.130.000 F pour électrification.*
2° *Emprunt de 4.500.000 F pour aérodrome.*

Liste des numéros des bons communaux sortis au tirage au sort du 4 décembre 1953 qui seront remboursés au pair à compter du 1er janvier 1954.

OBLIGATIONS 4 0/0 1944 (emprunt de 1.130.000 F).

4	19	22	58	64	586	588	592	596	621
93	99	104	129	159	629	658	666	668	671
178	205	217	248	249	678	682	688	703	719
256	262	263	269	285	721	725	736	774	787
287	289	306	343	346	793	797	827	838	842
354	356	437	441	463	845	846	897	900	922
473	478	492	502	513	934	971	973	983	985
529	536	543	554	560	994	1.034	1.037	1.057	1.059
564	565	574	579	583	1.081	1.090	1.101		

Liste des numéros restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

Tirage 1949.

961 962 969

Tirage 1950.

963

Tirage 1951.

157	160	169	179	188
190	195	210	260	273
292	313	320	322	332
347	349	358	364	400

424	425	428	429	781
835	964	974	977	979

Tirage 1952.

25	40	147	165	167
171	201	214	235	241
242	279	295	297	314
315	351	368	388	389
417	419	431	547	549
552	566	603	681	696
759	779	784	965	1.035
1.052	1.060	1.063	1.070	1.071
1.073	1.076	1.098	1.108	1.113

OBLIGATIONS 6 0/0 1952 (emprunt de 4.500.000 F).

Obligations à 50.000 F.

11 45

Obligations à 5.000 F.

47 53 72 89 105 110 113 122 131 136 147 155 156 158 160 163 170 197

Compagnie Electrique de la Guyane Française

Tirages du 4 décembre 1953 des obligations 4 1/2 0/0 1903.

Quarante-neuvième tirage (38 obligations).

4	52	59	72	77	79	88	408	415	441	476	477	505	536
93	94	149	185	210	252	254	582	584	605	608	640	699	735
264	301	305	318	328	358	402	736	739	764				

Cinquantième et dernier tirage (39 obligations).

10	74	105	135	175	178	186	432	522	531	537	552	555	585
194	198	232	248	311	321	324	620	629	635	651	677	721	724
346	347	366	376	399	425	426	728	754	799	800			

Remboursement aux caisses de la Sté Gle de crédit industriel et commercial, Paris, à dater du 21 décembre 1953.

Numéros des obligations précédemment sorties et non remboursées.

61	67	70	75	78	82	84	349	360	364	380	383	385	388
110	119	120	122	123	124	128	389	390	391	392	393	398	506
129	130	146	147	151	153	154	578	546	553	564	579	581	586
155	159	163	164	165	170	173	603	616	621	628	634	638	639
174	193	195	197	339	342	345	641	670	672	681			

ANTAR

Société anonyme d'exploitations pétrolières.

CAPITAL: 1.386.230.000 F

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE LÉON-JOST, A PARIS (17e)

R. C.: Seine 283104 B.

Obligations 6 0/0 1953.

Tirage d'amortissement du 30 novembre 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société anonyme d'exploitations pétrolières ANTAR a procédé au rachat en Bourse de 819 obligations.

Pour épuiser l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour l'année 1953, le tirage a porté sur 2.689 obligations.

Numéros des obligations remboursables le 5 janvier 1954 à 11.000 F, coupon n° 2 (échéance 5 janvier 1955) attaché.

1 à 1.538 — 48.770 à 50.000 (dont 80 rachetées).

Le remboursement s'effectue aux caisses des établissements suivants:

Crédit industriel et commercial et ses banques affiliées;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine;
Crédit lyonnais;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Société générale;
Société générale alsacienne de banque;
Crédit commercial de France;
Crédit du Nord;
Union européenne industrielle et financière;
Compagnie algérienne;
Union des mines;
Worms et Ce.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 mars* 1953.)

DISTILLERIE DE LA SUZE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 324 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

41, AVENUE DU GÉNÉRAL-LECLERC, A MAISONS-ALFORT (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 206902.

Obligations de 5.000 F à 0/0 1946.

Huitième amortissement du 15 février 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 février 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

ETABLISSEMENTS HARTAUT-GHIGLIONE et SCARAMELLI

(Société générale des pâtes alimentaires de France.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE DUQUESNE, A LYON

R. C.: Lyon B 2191.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de cent trois obligations (émission 5 1/2 0/0 1948) formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu pour le 15 janvier 1954.

En conséquence, il ne sera effectué aucun tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement de ces titres a été publié au* Journal officiel *du 5 février 1948.*)

Compagnie Continentale pour la Fabrication des Compteurs et autres Appareils

(Ancienne maison J. Brunt et Cie.)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 328.200.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE D'ASTORG, PARIS

R. C.: Seine 31730.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1943 de 2.000 F, la Compagnie continentale pour la fabrication des compteurs et autres appareils a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, dont l'amortissement est prévu à la date du 15 janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les obligations sorties au tirage du 12 décembre 1944 ont été remboursées en totalité.

ANCIENNES SALINES DOMANIALES de l'EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DE RIGNY, PARIS (8e).

R. C.: Seine 55454.

Obligations 4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des anciennes salines domaniales de l'Est a procédé, conformément aux modalités de l'emprunt et pour épuiser l'annuité fixée, au rachat en Bourse et à l'annulation de cent quatre-vingt-cinq obligations pour l'année 1953 et de cent quatre-vingts obligations pour l'année 1954.

En conséquence, il n'a été procédé en 1953 et il ne sera procédé en 1954 à aucun tirage au sort au titre de l'amortissement prévu pour chacune de ces deux années.

SOCIETE IMMOBILIERE DU COQ HARDI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.220.000 F

SIÈGE SOCIAL: 45, RUE DE LA LOUVIÈRE, A LILLE

R. C.: Lille n° 45117.

Liste des obligations de l'emprunt 1944 4,50 0/0 sorties au tirage du 9 décembre 1953.

74	91	146	159	175	2.616	2.667	2.668	2.669	2.779
287	296	265	319	373	2.793	2.803	2.850	2.866	2.954
389	394	415	455	492	2.958	2.963	3.084	3.095	3.103
659	762	959	973	979	3.165	3.191	3.295	3.296	3.314
982	1.118	1.164	1.191	1.332	3.506	3.580	3.595	3.724	3.780
1.335	1.311	1.374	1.383	1.470	3.792	3.830	3.935	3.958	3.990
1.546	1.615	1.641	1.660	1.686	4.008	4.024	4.277	4.288	4.339
1.778	1.812	1.890	1.908	2.001	4.358	4.450	4.496	4.538	4.549
2.010	2.020	2.063	2.069	2.070	4.558	4.623	4.688	4.746	4.770
2.201	2.223	2.257	2.277	2.319	4.820	4.873			
2.356	2.414	2.436	2.536	2.545					

Titres amortis aux tirages précédents et non remboursés.

Tirage du 1er février 1950.

2.236

Tirage du 1er février 1951.

2.238

Tirage du 1er février 1952.

778 1.008 1.488 1.542 3.294 3.302 4.363 4.388

Tirage du 1er février 1953.

4 6 68 99 170 194 200 306 488 780 882 1.009 1.507 1.595 1.596 1.599 2.260 2.292 3.613 3.646 4.224

Produits Alimentaires Louit Frères & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 172.087.500 F

SIÈGE SOCIAL: 24, RUE ULYSSE-GAYON, A BORDEAUX (GIRONDE)

Registre du commerce: Bordeaux 1552 B.

Obligations de 5.000 F à 1/2 0/0 1946.

Septième amortissement du 1er janvier 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement du 1er janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

VERRERIES DE CARMAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 64.800.000 F

SIÈGE SOCIAL: 21, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 260763.

Obligations de 5.000 F à 1/2 0/0 1947.

Septième amortissement du 1er janvier 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations nécessaire pour l'amortissement du 1er janvier 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'existe plus d'obligations sorties au tirage antérieur à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946

DE LA

Société Energie électrique de la Basse-Loire.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la société Energie électrique de la Basse-Loire sont informés que l'amortissement du 15 janvier 1954 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

GRANDE HUILERIE BORDELAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, COURS DE GOURGUE, A BORDEAUX

R. C.: Bordeaux 142 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 130 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le septième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1954.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en novembre 1953.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
146 à 150	50	3.716 à 3.720	49	5.876 à 5.880	51
756 à 760	51	4.126 à 4.130	51	5.891 à 5.895	50
831 à 835	51	5.681 à 5.685	49	5.921 à 5.925	51
1.316 à 1.320	49	5.856 à 5.860	50	5.931 à 5.935	49

QUINCAILLERIE CROISSANDEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 15 *bis*, PLACE DU MARTROI, ORLEANS (LOIRET)
Registre du commerce: Orléans n° 7852.

Obligations 4 1/2 0/0 1944 *de* 2.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 50 obligations dont l'amortissement est fixé au 15 janvier 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages des années 1945 et 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

DECHELETTE-DESPIERRES S. A.

(Anciennement: Tissages Dechelette, Despierres et C^ie^.)
DECHELETTE ET C^ie^

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.400.000 F
SIÈGE SOCIAL: 137, BOULEVARD DU MARAIS, ROANNE (LOIRE)
R. C.: Roanne n° 1896.

Obligations de 5.000 F 6 1/2 0/0 ex-5 1/2 0/0 1948.

Sixième amortissement du 26 janvier 1954.

Liste numérique des obligations nouvelles non encore délivrées et sorties au tirage du 5 décembre 1953. En regard de chaque numéro est indiqué celui de l'obligation ancienne correspondante d'après le tableau de concordance.

OBLIGATIONS nouvelles.	OBLIGATIONS anciennes.	ANNÉE de remboursement.
4.979 à 5.017	2.282 à 2.340	1954

Les titres sortis au tirage précédent sont tous remboursés.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

27, RUE D'ASSAS, PARIS (6^e^)

Obligations 5 0/0 1932-1933.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 70 obligations amorties au tirage du 1^er^ décembre 1953 et remboursables à partir du 1^er^ janvier 1954 à 1.000 F, plus 0,50 F pour reliquat du coupon échéance janvier 1954, soit 1.000,50 F, arrondi à 1.001 F, coupon juillet 1954 attaché.** En raison du rachat de 10 obligations, le tirage a porté sur 70 titres au lieu de 80 prévus au tableau d'amortissement;

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
27 et 28	1954	1.111 à 1.120	1954	1.385 à 1.390	1951
92 à 100	1954	1.169	1951	1.530	1945
301 à 306	1954	1.179 et 1.180	1946	1.545 à 1.550	1950
308 à 310	1954	1.183	1946	1.621	1954
431 à 440	1954	1.231 à 1.240	1954	1.878 à 1.880	1954
461 à 466	1954	1.241 à 1.250	1954	1.994	1951
1.102 à 1.106	1951				

Le remboursement s'effectue aux caisses du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, aux guichets de ses succursales et banques affiliées.

PROGIL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 77, RUE DE MIROMESNIL, A PARIS
R. C.: Seine n° 319680 B.

Obligations 6 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 30 novembre 1953 et remboursables à partir du 5 janvier 1954 à 11.000 F.

3.867 à 6.309.

NOTA. — Pour parfaire le présent amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 101 obligations.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 3 février 1953.*)

Spécialités Alimentaires Bourguignonnes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 48, QUAI NICOLAS-ROLLIN, DIJON
Registre du commerce: Dijon 13872.

Obligations de 10.000 F à 6 3/4 0/0 émises en 1953.

Premier amortissement du 1^er^ janvier 1954.

Liste des 52 obligations sorties au tirage au sort le 30 novembre 1953, conformément aux conditions d'émission, et remboursables à partir du 1^er^ janvier 1954.

1.436	1.437	1.438	1.439	1.440	1.467	1.468	1.469	1.470	1.471
1.442	1.443	1.444	1.445	1.446	1.472	1.473	1.474	1.475	1.476
1.447	1.448	1.449	1.450	1.451	1.477	1.478	1.479	1.480	1.481
1.452	1.453	1.454	1.455	1.456	1.482	1.483	1.484	1.485	1.486
1.457	1.458	1.459	1.460	1.461	1.487	1.488			
1.462	1.463	1.464	1.465	1.466					

Ces obligations sont remboursables à 10.050 F (dix mille cinquante francs).

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 8 mars 1953.*)

Ancienne Maison Limousin et Descours, Descours Frères & C^ie^

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 78.750.000 F
SIÈGE SOCIAL: 11, COURS DE VERDUN, LYON
R. C.: Lyon B 1694.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 4.000 obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F, la société Ancienne Maison Limousin et Descours, Descours frères et C^ie^, a racheté en Bourse 72 obligations correspondant au chiffre prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1^er^ février 1954.
En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

LE CIMENT ARME DEMAY FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 13, BOULEVARD PAUL-DOUMER, REIMS (MARNE)
R. C.: Reims n° 4494.

Bons 5 1/4 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 25 novembre 1953 et remboursables à partir du 2 janvier 1954 à 5.000 F;

Des bons amortis au tirage antérieur parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.080 à 1.501	53	2.903 à 3.479	54

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 2 janvier 1954, la société a procédé au rachat en Bourse de 177 bons.

DOCKS REMOIS
(LE FAMILISTERE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 262.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE DE TALLEYRAND, REIMS
R. C.: Reims n° 904.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 380 obligations 4 0/0 1913 dont le dixième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1954.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Société anonyme des Anciens Etablissements GRAF Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE DU CHATEAU-D'EAU, A DOLE
Registre du commerce: Dole n° 1586.

Obligations de 5.000 *F* 4 0/0 1945.

Amortissement anticipé partiel de novembre 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé à un amortissement anticipé partiel par voie de rachats en Bourse.
Les précédents amortissements ayant été effectués également par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: 48, GRANDE-RUE, A CHATEAU-THIERRY (AISNE)
Registre du commerce: Château-Thierry n° 1297.

Seizième tirage du 2 décembre 1953, effectué au titre de l'année 1954, sur l'émission d'obligations 5 0/0 1934.

La société Les Coopérateurs de Champagne, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 5 0/0 1934, a racheté directement 5 obligations de 500 F, ce qui fait que l'amortissement prévu pour 1954 ne portera que sur 184 titres de 500 F et 4 titres de 100 F, ou:

	Titres de 500 F.	Titres de 100 F.
Titres à amortir.....	189	4
Titres rachetés.....	5	Néant.
Reste à amortir.....	184	4

Les 184 obligations de 500 F et les 4 titres de 100 F désignés ci-après seront remboursables à partir du 1er janvier 1954.

OBLIGATIONS DE 500 F

26.031 26.068 26.099 26.133 26.168
26.201 26.235 26.271 26.303 26.337
26.373 26.405 26.439 26.474 26.507
26.541 26.575 26.609 26.643 26.685
26.711 26.745 26.780 26.813 26.847
26.881 26.916 26.927 26.983 27.021
27.051 27.085 27.120 27.155 27.171
27.221 27.256 27.289 27.323 27.357
27.391 27.425 27.459 27.493 27.527
27.567 27.595 27.629 27.667 27.700
27.731 27.765 27.799 27.833 27.869
27.901 27.935 27.969 28.003 28.037
28.071 28.105 28.143 28.149 28.206
28.242 28.275 28.309 28.343 28.383
28.411 28.447 28.479 28.513 28.545
28.581 28.615 28.649 28.683 28.717
28.751 28.785 28.819 28.829 28.887
28.936 29.955 28.989 29.023 29.057
29.093 29.125 29.161 29.192 29.193
29.194 29.195 29.329 29.364 29.367
29.368 29.369 29.370 29.371 29.372
29.373 29.665 29.666 29.703 29.704
29.771 29.772 29.839 29.873 29.913
29.914 29.915 29.916 29.917 29.918
30.145 30.146 30.179 30.214 30.212
30.213 30.214 30.215 30.216 30.217
30.218 30.219 30.220 30.553 30.587
30.621 30.657 30.691 30.723 30.757
30.792 30.825 30.859 30.893 30.927
30.961 30.995 31.030 31.064 31.097
31.131 31.165 31.199 31.233 31.277
31.301 31.335 31.369 31.401 31.431
31.432 31.433 31.434 31.578 31.607
31.641 31.674 31.675 31.676 31.778
31.856 31.857 31.886 31.887 31.947
31.971 32.015 32.050 32.083 32.117
31.151 32.185 32.219 32.450

OBLIGATIONS DE 100 F

35-091 31.065 35.086 35.134

Les titres ci-dessus peuvent être présentés au remboursement:
Pour les titres de 500 F: après payement du coupon n° 138 à échéance du 1er janvier 1954;
Pour les titres de 100 F: après échéance du coupon n° 166 à échéance du 1er janvier 1954:
A notre siège social, 48, Grande-Rue, à Château-Thierry (Aisne);
A la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris (9e), et, enfin, à tous les guichets de la Société générale.

Titres sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

OBLIGATIONS DE 500 F

Tirage 1942.

30.529

Tirage 1943.

28.296 28.553 29.255

Tirage 1945.

26.153 26.370 28.313 28.385 29.478 29.537 31.121

Tirage 1946.

26.195 27.130 27.216 27.980 31.380

Tirage 1947.

26.684 27.507 28.510

Tirage 1948.

26.892 28.048 28.212

Tirage 1949.

26.750 27.374 27.710 28.046 28.382 28.766 28.814 28.910 29.582 29.774 29.966 30.830 31.598 32.270

Tirage 1950.

26.319 27.074 27.183 28.045 28.177 28.909 29.341 29.396 29.482 29.614 29.722 29.937 30.359 30.854 30.907 31.232 31.394 31.501 31.800 32.258

Tirage 1951.

26.079 26.255 26.651 26.652 26.653 26.655 27.267 27.447 27.795 27.971 28.147 28.278 28.674 28.895 29.160 29.208 29.204 29.291 29.335 29.557 29.599 29.660 29.731 29.951 30.210 30.255 30.256 30.347 30.786 30.919 31.535 31.580

Tirage 1952.

26.104 26.186 26.350 26.432 26.473 26.555 26.636 26.760 26.925 26.965 27.009 27.010 27.129 27.253 27.664 27.785 27.826 28.072 28.377 28.686 28.769 28.892 28.974 29.056 29.220 29.221 29.315 29.593 29.661 29.713 29.835 29.876 30.040 30.084 30.239 30.374 30.450 30.491 30.656 30.695 30.901 31.147 31.230 31.276 31.484 31.597 31.884 31.885 32.131 32.213 32.260 32.261

Tirage 1953.

26.130 26.170 26.210 26.256 26.290 26.350 26.410 26.451 26.490 26.530 26.649 26.690 26.730 26.770 26.810 26.890 27.210 27.250 27.291 27.370 27.410 27.450 26.610 27.650 27.690 27.770 27.850 27.930 28.050 28.090 28.210 28.250 28.291 28.935 29.013 29.090 29.130 29.169 29.271 29.330 29.406 29.569 29.611 29.658 29.659 29.732 29.770 29.859 29.930 29.970 30.010 30.050 30.090 30.117 30.171 30.204 30.250 30.251 30.252 30.253 30.490 30.610 30.650 30.730 30.770 30.810 30.850 30.890 30.930 30.970 31.050 31.130 31.170 31.250 31.454 31.452 31.530 31.570 31.609

COUPURES DE 100 F

Tirage 1943.

35.163 35.164

Tirage 1948.

35.061

Tirage 1951.

35.035 35.231 35.329

Tirage 1952.

35.022 35.063 35.145

Tirage 1953.

35.394

LA MURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 452.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 75, RUE SAINT-LAZARE, A PARIS
Registre du commerce: Paris 226195 B; Grenoble 12814.

Obligations de 5.000 *F* 4 3/4 0/0 1947.

Septième amortissement du 1er février 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er février 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.026 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE LISBONNE, A PARIS
R. C.: Seine n° 135734.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1952.

Deuxième amortissement du 10 janvier 1954.

Liste numérique des obligations sorties au tirage du 4 décembre 1953 et de celles sorties au tirage antérieur parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursemt.
216 à 734	53	10.320 à 10.856	54

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.036.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 135754.

Obligations de 5.000 F à 1/2 0/0 1947.

Septième amortissement du 10 janvier 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 10 janvier 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sézanne

Emprunt 6 0/0 1952.

Deuxième tirage du 2 décembre 1953.

Liste des 107 obligations sorties au tirage du 2 décembre 1953 et remboursables le 31 décembre 1953 à 5.000 F net.

8	21	35	43	45	996	1.019	1.029	1.052	1.060
68	132	159	160	165	1.062	1.106	1.107	1.170	1.241
200	203	222	265	295	1.264	1.266	1.289	1.322	1.326
314	323	337	361	373	1.330	1.340	1.349	1.370	1.377
376	379	401	446	451	1.388	1.411	1.419	1.445	1.456
462	481	483	493	525	1.459	1.537	1.545	1.566	1.568
543	547	557	604	607	1.574	1.607	1.702	1.704	1.740
608	614	646	669	687	1.777	1.792	1.813	1.882	1.933
710	718	734	741	755	1.937	1.949	1.957	1.981	2.059
800	810	814	850	868	2.108	2.171	2.227	2.250	2.254
871	873	879	959	992	2.286	2.338			

Obligations non réclamées.

Néant.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me H. Guiran, à Draguignan.

Par jugement du tribunal civil de Draguignan du 26 août 1953, à la requête de Mme Marie-Margherita-Felicine-Angela-Giovana Nervi, veuve Flavio-Amedeo Croese, domiciliée à Draguignan, 13, rue de Trans, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari, en son vivant propriétaire à Draguignan, décédé le 15 février 1953, sans laisser aucun héritier connu au degré successible. Il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément à la loi.

Pour extrait:

Signé: GUIRAN.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. René-Léon Joseph, administrateur de société, né le 12 mars 1907 à Paris (11e) et domicilié 45, boulevard Inkermann, à Neuilly-sur-Seine, tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Claude-Marielle-Claire, née le 1er janvier 1939 à Neuilly-sur-Seine; Roland-René, né le 5 octobre 1940 à Neuilly-sur-Seine et Vincent-Emile-Louis, né le 5 octobre 1940 à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Tixier au lieu de Joseph.

M. Zalma Sadorkiewicz, né le 15 février 1912 à Siéradz (Pologne), nationalité française par naturalisation, demeurant à Lyon, 29, rue Masséna, agissant tant pour lui-même que pour ses deux enfants mineurs: Richard et Alain, nés, le premier le 4 avril 1937 à Paris (12e), le second le 5 juillet 1941 à Villeurbanne (Rhône), dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer au nom patronymique de Sadorkiewicz celui de Sador.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1953: page 11082, 2e colonne, 4e insertion, 1re et 9e ligne, au lieu de: « de Milly », lire: « De Milly ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

21 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des conducteurs-coureurs professionnels de grand tourisme de France.** But: réunir des chauffeurs de grande remise sélectionnés, grouper et diffuser parmi les membres actifs tous documents et renseignements utiles, créer une caisse de secours. Siège social: 107, avenue Jean-Jaurès, Paris.

23 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Amicale bouliste riomoise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café du Nord, Riom-ès-Montagne.

23 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Jeanne-d'Arc de Lens.** But: éducation populaire. Siège social: 11, rue Diderot, Lens.

23 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Etoile Sportive de Saint-Jeure-d'Ay.** But: développer, par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports et par la préparation militaire, des hommes robustes; créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café Beraud, Saint-Jeure-d'Ay.

23 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale laïque de l'école de filles 111, avenue Parmentier.** But: grouper les parents d'élèves, les anciennes élèves et les amis de l'école; créer encourager les œuvres culturelles. Siège social: 111, avenue Parmentier, Paris.

24 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des maisons familiales du Crest-Voland.** But: éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: maison paroissiale, Crest-Voland.

24 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Club des sports de la vallée des Allues.** But: pratique de tous les sports et en particulier des sports de neige et de glace. Siège social: mairie des Allues.

26 novembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des représentants agréés du Crédit mutuel du bâtiment.** But: défense des représentants agréés du Crédit mutuel du bâtiment. Siège social: 6, villa Fontenay, Paris.

27 novembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Entr'aide sociale franco-musulmane de l'Hillil.** But: aide matérielle aux indigents et aux déshérités. Siège social: chez Mme Henri Arloing, présidente, l'Hillil.

1er décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association de parents d'élèves du collège classique et moderne mixte de Saint-Pol-sur-Ternoise.** But: réalisations diverses dans l'intérêt des élèves du collège; organisation extrascolaire; rapports entre parents et autorités supérieures. Siège social: collège de Saint-Pol.

1er décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Fédération nationale d'action catholique, union départementale de la Haute-Saône.** But: toute action utile dans l'intérêt de la religion catholique, de la famille, de la société et de la Patrie. Siège social: 22, rue Baron-Bouvier, Vesoul.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association familiale du centre de la Woëvre.** But: grouper tous les efforts pour relever les petits villages du canton de Fresnes-en-Woëvre. Siège social: chez le président, M. Paul-Charles Marchand, Latour-en-Woëvre.

1er décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Société de chasse de Sponville.** But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social, mairie de Sponville.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfectures des Bouches-du-Rhône. **Association des locataires des habitations à loyer modéré, groupe B, Aubagne.** But: promouvoir toutes mesures propres à assurer une amélioration constante et une défense incessante des conditions de vie, d'habitat et développer parmi les locataires le sentiment de solidarité. Siège social: Cité-Bar, route de Roquevaire, Aubagne.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité de défense des intérêts des habitations à loyer modéré du Canet-Gare.** But: défense des intérêts des adhérents. Siège social: 68, boulevard Commandant-Finat-Duclos, Marseille.

2 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des anciens élèves et amis du collège d'Ambert.** But: travailler à la prospérité du collège d'Ambert. Siège social: collège, rue Blaise-Pascal, Ambert.

2 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association d'entr'aide de jeunes foyers.** But: développement de l'esprit communautaire et entr'aide. Siège social: 2, avenue Gounod, Dijon.

2 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Amicale des arbitres du pays de Montbéliard et environs.** But: grouper les officiels en amicale, coordonner les règles en vigueur de l'arbitrage, organiser des conférences et cours sur les questions sportives traitant de jeu de football et éducation physique, pratiquer les sports suivants: football, volley-ball, basket-ball et éducation physique. Siège social: restaurant Hass, Sochaux.

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Lot. **Amicale du personnel de mutualité sociale agricole du Lot.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié entre le personnel et cet organisme. Siège social: cité administrative, boulevard Gambetta, Cahors.

4 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Ciné-Club de Sainte-Maxime.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique pour l'organisation de projections et de conférences. Siège social: mairie de Sainte-Maxime.

4 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Les Grandgousiers du Livradois.** But: mise en valeur de la gastronomie régionale; maintien et rétablissement des coutumes et des traditions gastronomiques du Livradois; d'une manière générale, mise en honneur de tout ce qui peut servir le renom du Livradois et de ses produits. Siège social: chambre de commerce, place de l'Hôtel-de-Ville, Ambert.

7 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des papetiers pour l'habitat.** But: rassemblement des chefs de familles désirant se construire un logement. Siège social: papeterie Cenpa, Novillars.

8 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association des Castors de Pont-Rémy.** But: accès à la propriété pour chefs de famille, par participation à la construction. Siège social: mairie de Pont-Rémy.

8 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale du personnel de la ville de Neuilly-Plaisance.** But: créer, assurer et entretenir des liens d'amitié entre ses membres. Siège social: mairie de Neuilly-Plaisance.

6 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Pau. **Le Toit familial basco-béarnais.** But: construction d'habitations familiales économiques. Siège social: 2, rue Saint-Jacques, Pau.

8 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité d'organisation pour les démonstrations de motoculture de Cadillac.** But: promouvoir, dans le canton de Cadillac et les cantons voisins, toute amélioration de la technique agricole. Siège social: mairie de Donzac.

6 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Art et amitié.** But: développer l'amour de la scène et développer le talent des artistes amateurs. Siège social: cercle Solvay, Tavaux-Cités.

10 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association familiale rurale intercommunale de Saint-Pandelon.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: maison Lesabère, Saint-Pandelon.

11 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association amicale des anciens et anciennes élèves des écoles laïques de Solesmes.** But: resserrer les liens d'amitié entre les anciens condisciples, défendre les institutions laïques, prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école de garçons, Solesmes.

11 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Centre d'études techniques agricoles de Saint-Mars-du-Désert (C. E. T. A.).** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: école libre de Saint-Mars-du-Désert.

11 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Société des amis de l'école maternelle.** But: établir une collaboration étroite entre l'école et les familles, rendre l'école gaie et agréable, défendre les intérêts de l'école. Siège social: école maternelle, rue Faidherbe, Beautor.

12 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des Castors d'Yvours.** But: grouper les futurs propriétaires afin de leur permettre de construire leur habitation le plus économiquement possible. Siège social: mairie d'Irigny.

14 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Alliés boulomanes carqueirannais.** But: développement du sport boulliste (longue et pétanque du jeu provençal), culture physique, groupement de toutes personnes s'intéressant à ce sport, formation d'équipes adultes et juniors, organisation de concours et manifestations boulistes. Siège social: Bar populaire, boulevard Jean-Jaurès, à Carqueiranne.

14 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Melun. **Association sportive de Saint-Fargeau-Villers.** But: pratique de tous les sports, en particulier les sports nautiques. Siège social: café Dumoux, avenue de la Gare, Saint-Fargeau.

14 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Les Castors de Conflans-Sainte-Honorine n° 2.** But: coordonner et promouvoir un ensemble d'efforts permettant aux chefs de famille d'accéder à la propriété, dans le cadre de la législation des habitations à loyer modéré. Siège social: 7, rue Victor-Hugo, Saint-Ouen-l'Aumône.

14 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aider la mère de famille rurale. Siège social: mairie de Villedommange.

14 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les Amis du Bourdillot.** But: réunir des gens de bonne compagnie et leur faciliter les meilleures distractions. Siège social: 92, rue Paul-Doumer, Mérignac.

15 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale des agents des méthodes, région de Lille.** But: maintenir les contacts amicaux entre les agents de méthode de la région. Siège social: 6-8, rue Léon-Trulin, Lille.

15 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Victor-Hugo.** But: grouper les parents d'élèves du cours Victor-Hugo. Siège social: 8, rue Benjamin-Godard, Paris.

17 décembre 1953. Déclaration à la préfecture du Gard. **Ring olympique nimois.** But: éducation physique et boxe. Siège social: 68, rue d'Avignon, Nîmes.

MODIFICATIONS

16 octobre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société de chasse de Leus.** Adjonction au but: pratique de la chasse, avec formation et entraînement au tir de chasse. Siège social: café Esposti, rue Gambetta, Lens.

27 novembre 1953. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'Aéro-Club de Nice change de titre et devient **Aéro-Club de Nice et de la Côte d'Azur.** But: pratique des sports aériens. Siège social: 8, rue Saint-Siagre, Nice.

8 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Amicale des anciens coloniaux 1914-1918 de Bordeaux et du Sud-Ouest et sympathisants coloniaux change de titre et devient **Amicale des anciens militaires coloniaux de Bordeaux et du Sud-Ouest.** Siège social: 20, place Gambetta, Bordeaux.

11 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des raffineurs, exportateurs de sucre vers l'Afrique noire (A. R. E. S. A. N.) change son titre, qui devient **Association des sucreries et raffineries exportatrices de sucre en Afrique (A. S. R. E. S. A.).** Siège social: 16, rue Vaneau, Paris.

DISSOLUTIONS

3 décembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Judo-Club cherbourgeois.** Société dissoute. Siège social: chez M. René Laroque, 3, rue Louis-XVI, Cherbourg.
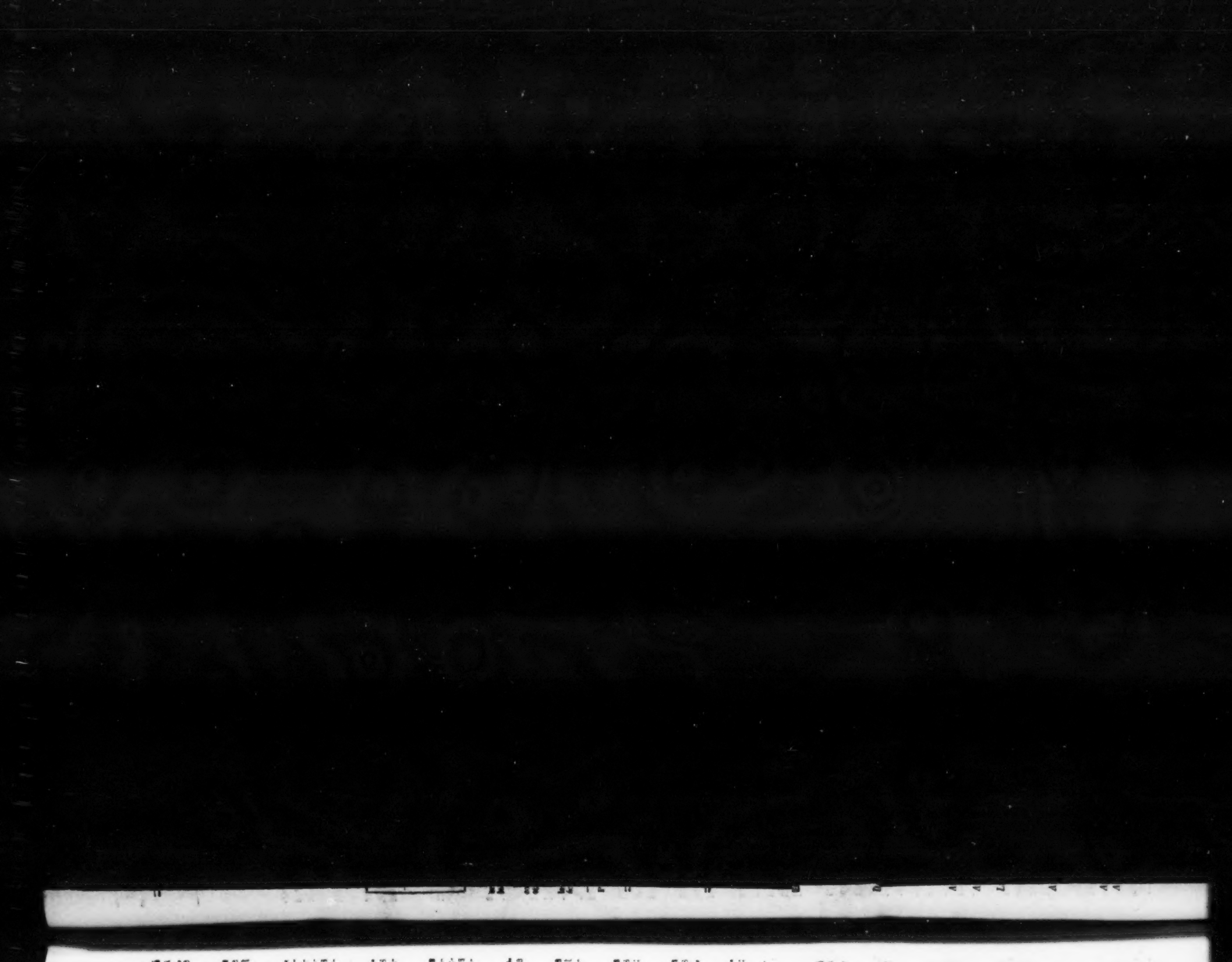
Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.